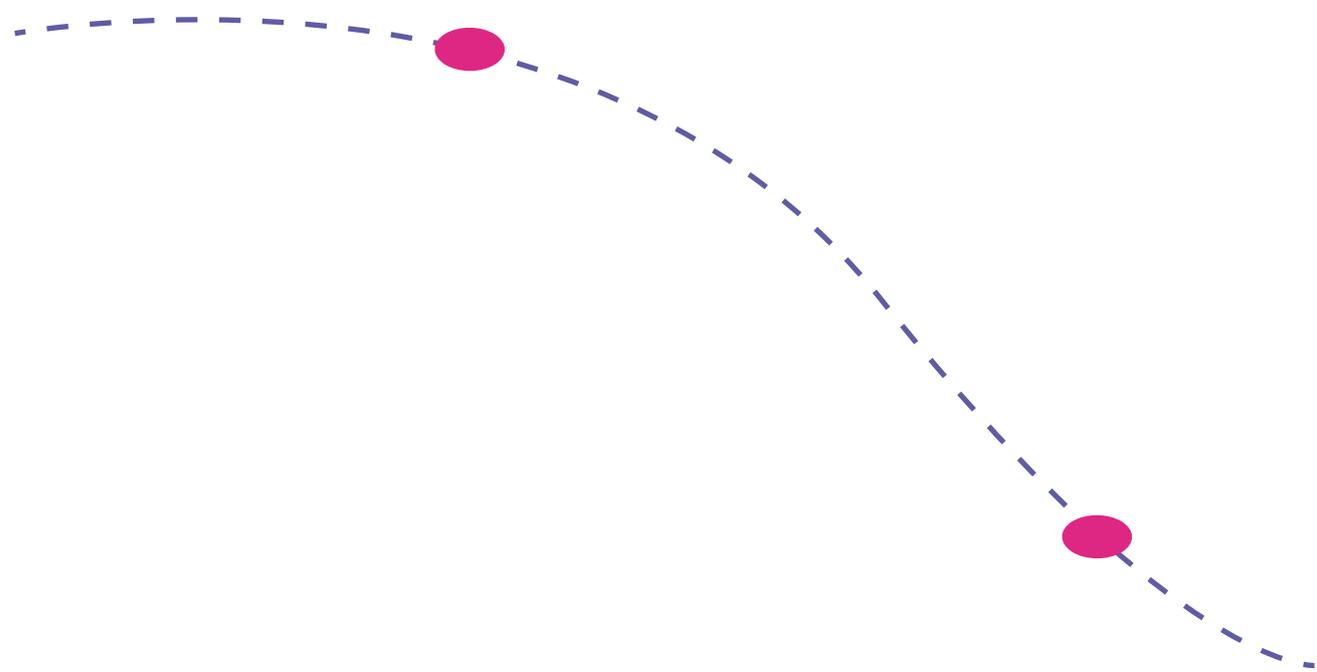
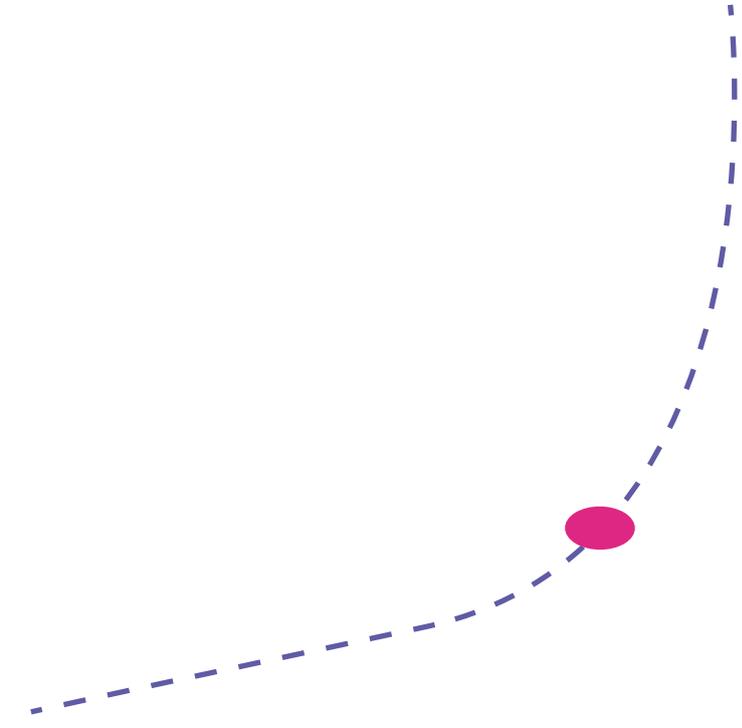


LES PERFORMANCES À L'EXPORT DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES FRANÇAISES

SITUATION EN 2023





- 1** DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CE RAPPORT • P.02
 - 2** ÉVOLUTION DES MONNAIES • P.03
 - 3** SYNTHÈSE DES EXPORTATIONS FRANÇAISES EN 2023 • P.04
 - 4** EXPORTATIONS PAR FILIÈRES EN 2023 • P.06
 - 5** IMPORTATIONS PAR FILIÈRES EN 2023 • P.07
 - 6** BALANCE COMMERCIALE PAR FILIÈRES EN 2023 • P.08
ANALYSE ANALYSE D'ENSEMBLE • P.09
 - 7** RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS EN 2023 • P.14
ANALYSE ANALYSE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES • P.18
 - 8** PARTS DE MARCHÉ PAR FILIÈRES • P.19
 - 9** PERFORMANCES DES PRINCIPAUX MARCHÉS PAR FILIÈRES • P.20
ANALYSE ANALYSE PAR FILIÈRES • P.38
-
- ANNEXE** NOTE MÉTHODOLOGIQUE • P.51

2

ÉVOLUTION DES MONNAIES

Valeur de l'euro par rapport aux autres monnaies.



Livre Sterling



Dollar US



Real (Brésil)



Yuan (Chine)



3

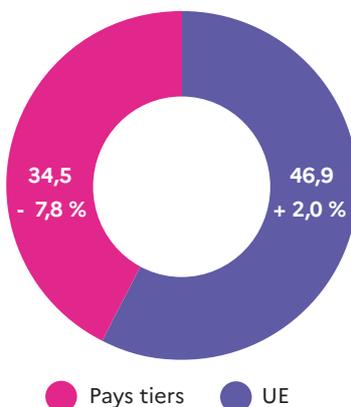
SYNTHÈSE DES EXPORTATIONS FRANÇAISES EN 2023

Tous produits agricoles et agroalimentaires (hors bois et dérivés et hors biodiesel)

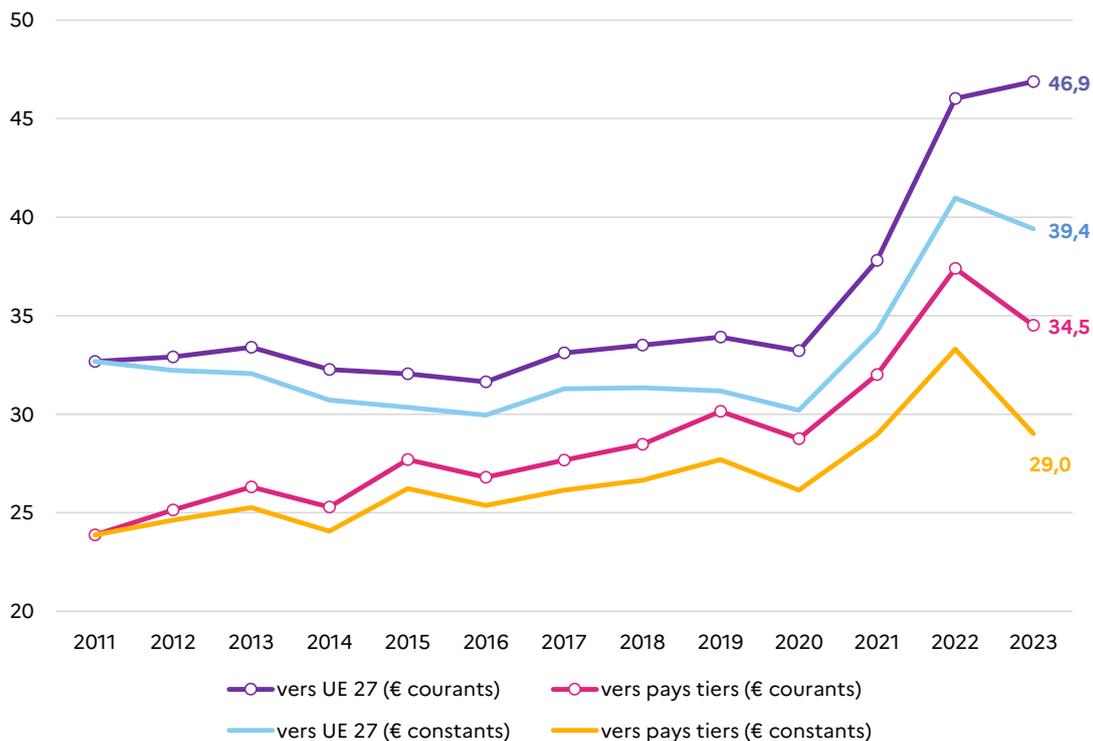
Répartition des exportations françaises entre pays tiers et Union européenne

En milliards d'euros – 2023
Évolution en % par rapport à 2022

TOTAL : 81,4 (- 2,4 %)



Évolution des exportations depuis 2011
Tous produits agricoles et agroalimentaires (Md€)

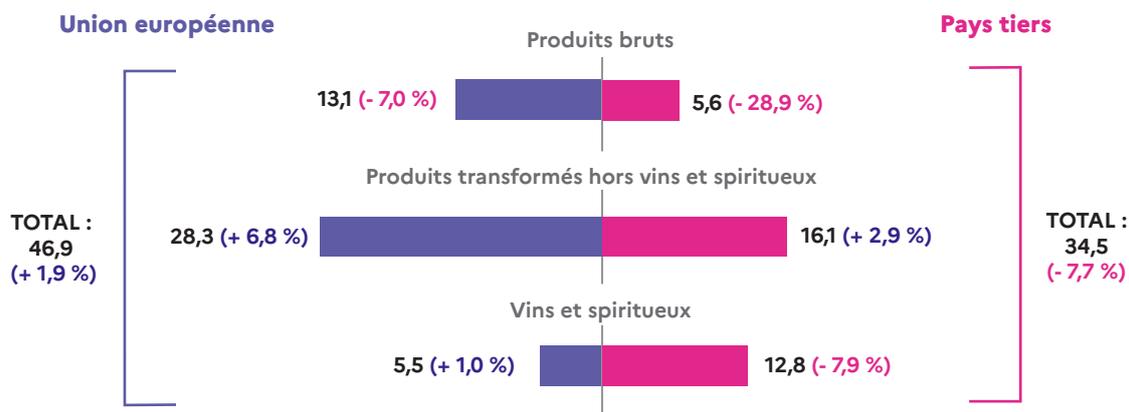


¹ Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor et DGDDI

4

LES PERFORMANCES À L'EXPORT DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES FRANÇAISES

**Répartition des exportations françaises
en 2023 en Md€**
(Évolution en % par rapport à 2022)



Partis de marché de la France	Tous produits agricoles et agroalimentaires	Produits transformés hors vins et spiritueux	Vins et spiritueux
Vers le monde	4,5 % (=)	3,7 % (+0,1)	17,7 % (-0,4)
Vers UE	7,3 % (=)	6,8 % (=)	15,8 % (+0,2)
Vers pays tiers	3,0 % (-0,1)	2,0 % (=)	18,6 % (-0,7)

Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

Positionnement mondial de la France comme fournisseur

Produits bruts			Produits transformés		
Rang	Pays	Exportations (M€)	Rang	Pays	Exportations (M€)
1	États-Unis	76 684	1	Pays-Bas	85 975
2	Brésil	76 234	2	États-Unis	85 255
3	Pays-Bas	41 272	3	Allemagne	84 302
4	Chine	29 351	4	France	61 487
5	Canada	28 282	5	Brésil	58 409
6	Inde	26 004	6	Chine	52 394
7	Espagne	24 752	7	Italie	51 863
8	France	19 780	8	Belgique	46 902
9	Australie	19 233	9	Espagne	44 846
10	Mexique	18 699	10	Pologne	43 503

NB : se référer aux pages 54 et 55 de l'annexe méthodologique pour les sources de ces tableaux.

Clients de la France

Tous produits agricoles et agroalimentaires		
Rang	Pays	Exportations (M€)
1	Belgique	9 059
2	Allemagne	8 837
3	Espagne	7 170
4	Italie	6 909
5	Royaume-Uni	6 286
6	États-Unis	5 422
7	Pays-Bas	5 365
8	Chine	3 716
9	Suisse	2 286
10	Pologne	1 474

Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

4

EXPORTATIONS PAR FILIÈRES EN 2023

Produits bruts :	18 705 M€
Produits transformés hors vins et spiritueux :	44 413 M€
Vins et spiritueux :	18 270 M€

Total produits agricoles et agroalimentaires : 81 387 M€

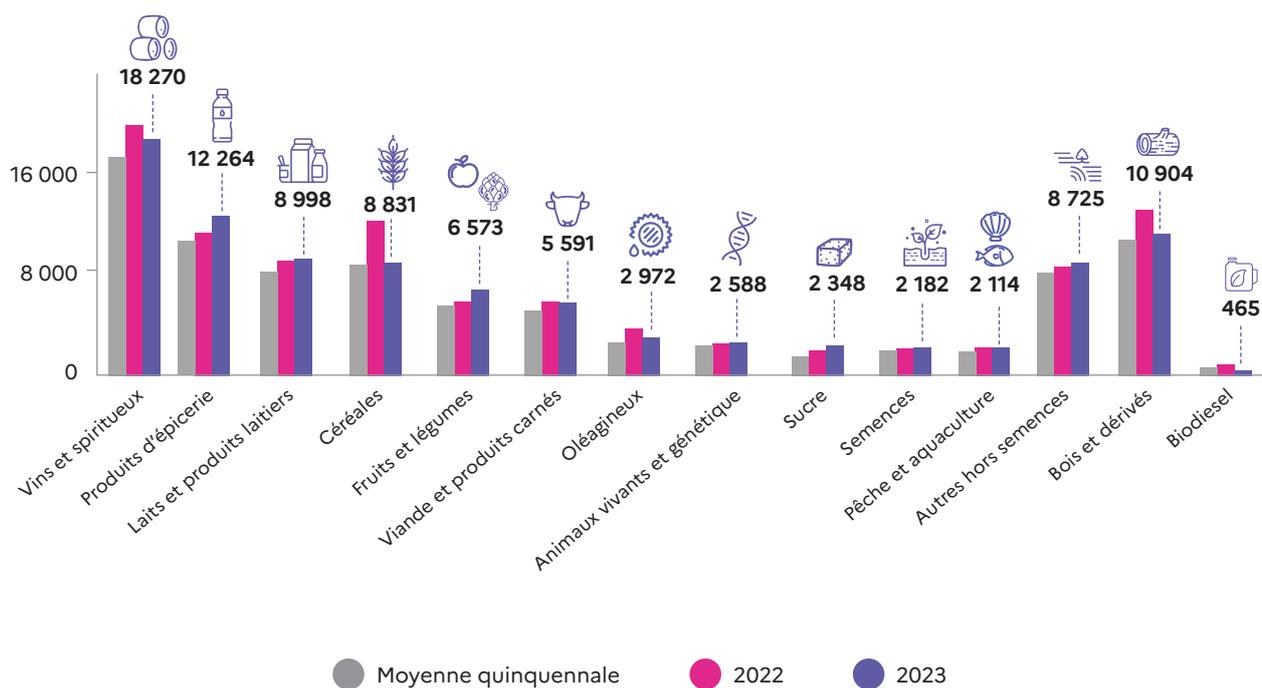
(- 2,4 % par rapport à 2022)

Bois et dérivés :	10 904 M€
Biodiesel :	465 M€

Toutes filières confondues : 92 757 M€

(- 4,6 % par rapport à 2022)

En M€ - Cumul sur 12 mois de janvier à décembre



Source : Douane française

5

IMPORTATIONS PAR FILIÈRES EN 2023

Produits bruts :	18 328 M€
Produits transformés hors vins et spiritueux :	53 058 M€
Vins et spiritueux :	4 684 M€

Total produits agricoles et agroalimentaires : 76 070 M€

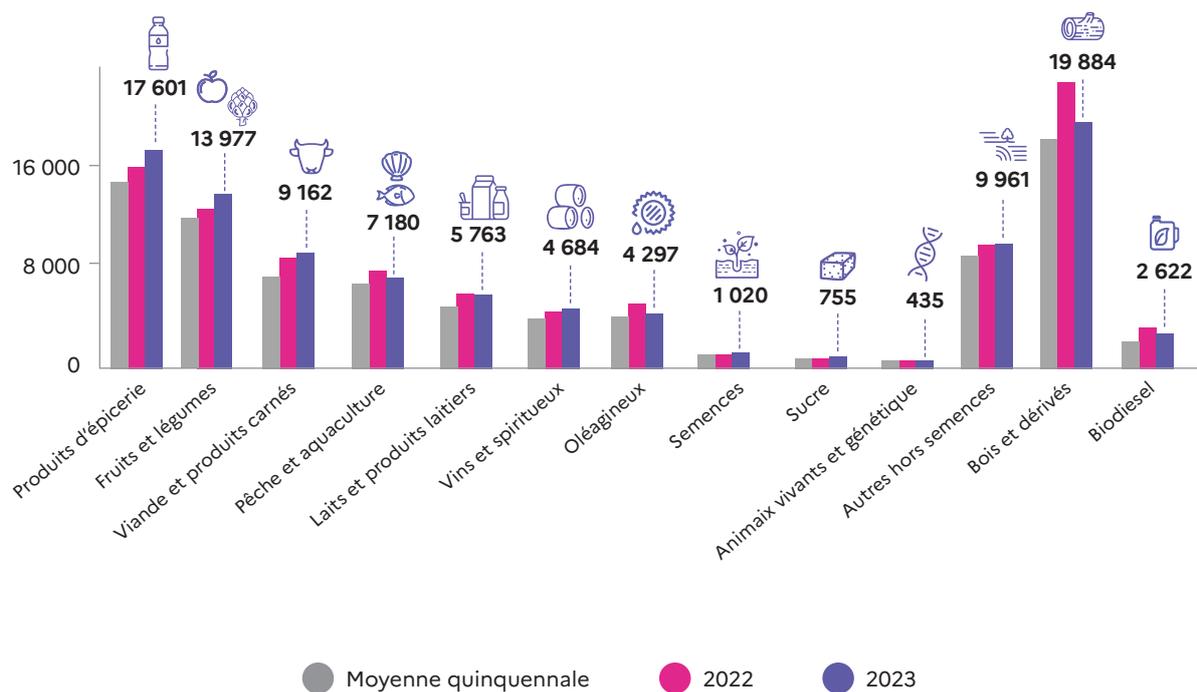
(+ 2,8 % par rapport à 2022)

Bois et dérivés :	19 884 M€
Biodiesel :	2 622 M€

Toutes filières confondues : 98 576 M€

(- 1,7 % par rapport à 2022)

En M€ - Cumul sur 12 mois de janvier à décembre



Source : Douane française

6

BALANCE COMMERCIALE PAR FILIÈRES EN 2023

Produits bruts :	377 M€
Produits transformés hors vins et spiritueux :	- 8 644 M€
Vins et spiritueux :	13 586 M€

Total produits agricoles et agroalimentaires : 5 318 M€

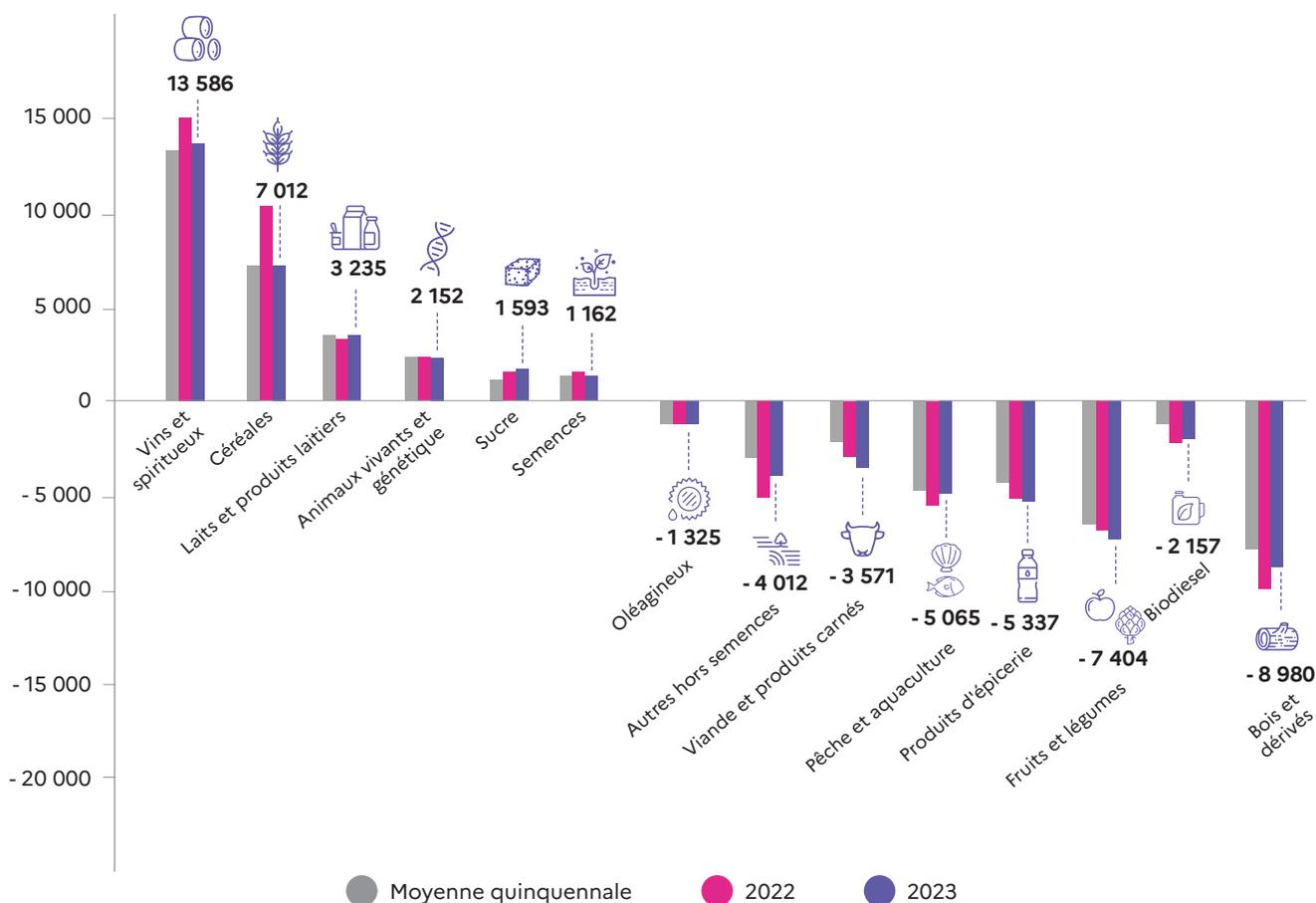
(- 43,5 % par rapport à 2022)

Bois et dérivés :	- 8 980 M€
Biodiesel :	- 2 157 M€

Toutes filières confondues : - 5 820 M€

(- 90,2 % par rapport à 2022)

En M€ - Cumul sur 12 mois de janvier à décembre



Source : Douane française

**FAITS MARQUANTS**

En 2023, les échanges mondiaux restent fortement perturbés par le contexte géopolitique mondial.

La France maintient son 6^e rang d'exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires, avec 4,4 % de part de marché, un niveau stable depuis 2020.

La balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires de la France, bien que toujours excédentaire de 5,3 Md€, s'est très largement repliée en 2023 (- 43 %) avec un recul du solde positif des échanges avec les pays tiers (- 16 %) et une aggravation de près du double du déficit avec les pays de l'Union européenne.

Après une année 2022 marquée par le déclenchement par la Russie de la guerre en Ukraine et ses conséquences géopolitiques et économiques, l'année 2023 a également été bousculée par la guerre en cours, mais également par des événements climatiques défavorables.

D'une part, le conflit russo-ukrainien s'est poursuivi, pesant toujours sur les échanges de produits des grandes cultures, de l'énergie et des engrais. Les marchés ont cependant retrouvé une certaine normalité avec des niveaux de prix bien inférieurs à ce qu'ils étaient à la mi-2022. Cela a été favorisé par la mise en œuvre de corridors sécurisés pour les transports, notamment de grains, depuis la mer Noire, et de circuits alternatifs terrestres. Sur le marché de l'énergie, et donc des engrais, les stocks constitués en 2022 et les températures douces de l'automne 2023 ont largement contribué à la détente des cours. À titre d'illustration, le prix du gaz, qui avait atteint son maximum le 22 août 2022 (277 €/MWh – Gaz TTF Rotterdam) était redescendu à un niveau inférieur de 84 % un an après (43 €/MWh).

Il convient cependant d'insister sur les déséquilibres observés sur les marchés agricoles européens. En effet, des volumes plus importants qu'auparavant sont parvenus à droit de douanes réduits, voire nuls, en provenance d'Ukraine dans l'Union européenne. Bien que cet effort pour soutenir l'économie ukrainienne soit légitime, les agriculteurs européens notamment des pays limitrophes (Pologne, Bulgarie, Hongrie, etc.) estiment avoir été fortement affectés par ces entrées de marchandises à bas prix (blé, maïs, graines oléagineuses, sucre, volailles, miel, notamment). Ainsi, lors de la campagne juillet 2022 / juin 2023, les importations de blé tendre d'origine ukrainienne s'élevaient à 6,1 Mt, contre moins de 0,4 Mt lors de la campagne 2021/22. Une mesure de sauvegarde automatique sera mise en place à partir du 6 juin 2024 pour certains produits sensibles, tels que la volaille, les œufs, le sucre, l'avoine, le maïs, les gruaux et le miel.

D'autre part, l'attaque du 7 octobre 2023 du Hamas contre Israël, les ripostes armées sur la Bande de Gaza et les attaques de rebelles Houthis au Yémen sur de nombreux navires en mer Rouge ont conduit à une réduction drastique du trafic maritime entre le Détroit de Bab el-Mandeb et le canal de Suez. Nombre de navires de marchandises ont choisi de modifier leur trajectoire et de la rallonger en passant par le cap de Bonne Espérance, gagnant en sécurité mais en accroissant les délais et les coûts de fret.

D'un point de vue climatique, le fait le plus marquant a sans doute été la sécheresse sur le continent sud-américain. En effet, cette sécheresse d'ampleur historique en Argentine, liée au phénomène El Nino a amputé à des niveaux sans précédents les récoltes et les exportations de blé et de maïs d'Argentine. La production de blé a chuté d'un niveau de 18-20 Mt à 12 Mt en 2022/23 et les exportations ont été inférieures de 5 Mt. En maïs, la production souvent proche de 60 Mt, a chuté à 40 Mt et les exportations sont passées de 43 Mt en 2021/22 à 29 Mt en 2022/23. Il en a découlé de fortes baisses des recettes argentines d'exportation et un fragilisation économique du secteur.

D'autres équilibres d'échanges ont dû être trouvés.

Malgré tous ces événements, les cours mondiaux des matières premières, tant agricoles que dans les autres secteurs, ont retrouvé au cours de l'année 2023 des niveaux plus habituels, ce qui a conduit à un recul de l'inflation dans la plupart des pays.

Évolution des prix mondiaux (indice des prix en dollars, base 100 = 2010)



Source : Banque mondiale

Après une inflation très forte en 2022 (5,9 %), notamment dans le secteur de l'alimentation (12,1 %) et l'énergie (23,1 %), la France a retrouvé des niveaux plus raisonnables en 2023 : 3,7 % en général mais avec un niveau encore très élevé sur l'alimentation à 7,1 %.

Le déficit du commerce extérieur de la France s'est réduit fortement en 2023 pour s'établir à -99,6 Md€. Cette réduction de 63,0 Md€ du déficit s'explique à la fois par la diminution des importations (- 71 %) et par l'accroissement des exportations (+ 1,5 %). À ce titre, le moindre coût des achats d'énergie (gaz, pétrole et électricité) a contribué pour 70 % à la réduction du déficit. D'ailleurs, la France, à la faveur d'une remise en marche de réacteurs nucléaires, est redevenue excédentaire en électricité en 2023. Les autres grandes catégories de produits voient également leur solde s'améliorer : il en va ainsi des produits chimiques, parfums et cosmétiques (+ 7,7 Md€), à l'exception des produits pharmaceutiques (- 6,6 Md€) dont les importations progressent simultanément à une baisse des exportations.

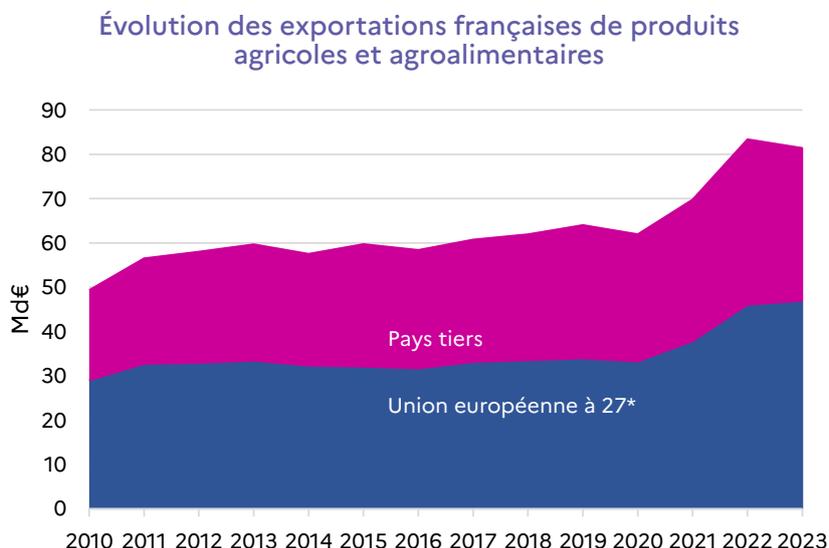
Le podium des secteurs excédentaires reste inchangé : l'aéronautique et le spatial, au 1^{er} rang, contribuent pour 30,8 Md€ à la balance commerciale française, suivi du secteur « Chimie, parfums, cosmétique » (19,7 Md€). Les produits agricoles et agroalimentaires, en 3^e position, sont excédentaires de 5,3 Md€. L'énergie, principal poste déficitaire, pèse pour 69,0 Md€ dans le déficit national, suivi des achats de véhicules et d'équipements automobiles (- 23,9 Md€) et de produits informatiques, électroniques ou optiques (- 19,7 Md€).

Produits agricoles et agroalimentaires

Les échanges de produits agricoles et agroalimentaires en 2023, tout comme les années précédentes, ont été marqués par le contexte géopolitique et des événements climatiques. Il faut retenir la baisse des prix des grandes cultures malgré des conditions climatiques qui ont perturbé les conditions de cultures dans des pays qui sont d'importants producteurs. L'Union européenne a davantage importé depuis l'Ukraine (95 % de volumes supplémentaires de blé en 2023 par rapport à 2022, 148 % de sucre, 44 % de fèves de soja et 35 % de volailles), mais l'origine Ukraine demeure

néanmoins relativement faible au regard des autres pays, à 1,9 %. La dynamique n'est pas tout à fait la même pour la France. À noter cependant un accroissement des achats de graines de colza (+ 8 %) et fèves de soja (+ 49 %) d'origine ukrainienne. Ce pays ne représente en 2023 que 0,5 % en valeur des importations françaises.

En 2023, après deux années de croissance (+ 13 % entre 2020 et 2021 et + 19 % entre 2021 et 2022), la valeur des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires a chuté de 2,4 % pour s'établir à 81,4 Md€.



* Le périmètre de l'Union européenne est celui post-Brexit.

Source : Douane française

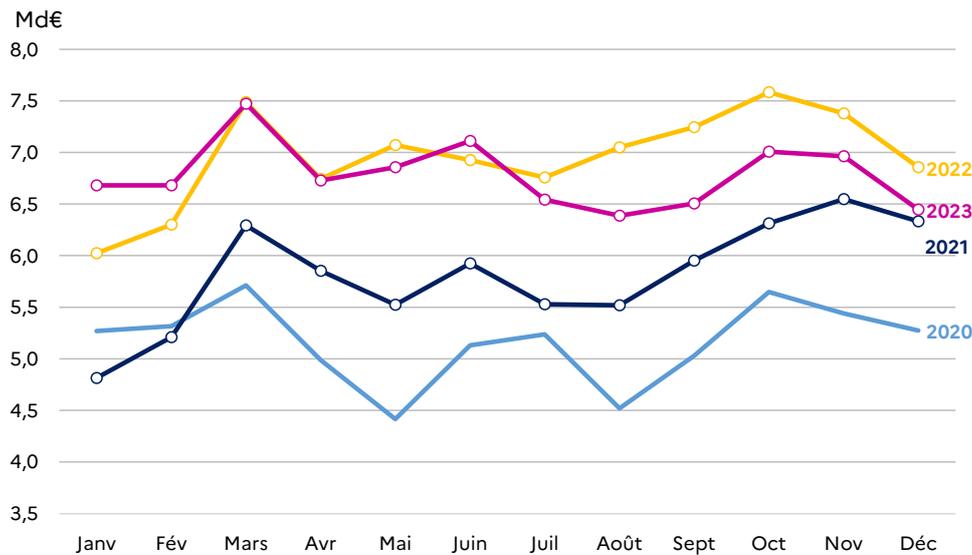
Les valeurs des exportations vers l'Union européenne¹ se sont renforcées de 2,0 % entre 2022 et 2023, à 46,9 Md€, tandis que celles vers les pays tiers ont été nettement inférieures, à 34,5 Md€, ce qui correspond à une baisse de 7,8 %. En conséquence, la part des expéditions françaises destinées aux autres États membres s'est encore renforcée de 3 points, à 58 %

En comparant les performances à l'export de produits agricoles et agroalimentaires en 2023 vers les pays tiers, il convient de noter que l'Union européenne dans son ensemble résiste mieux que la France seule. En effet, alors que les valeurs exportées de l'UE perdent 0,4 % d'une année sur l'autre, celle de la France chute de 7,7 %. La France est moins performante à elle seule que l'UE dans son ensemble pour sept grandes catégories sur dix, et tout particulièrement dans les filières des grandes cultures importants débouchés français, mais fait mieux dans le secteur laitier, les produits d'épicerie et les produits de la pêche et de l'aquaculture.

Depuis 2020, la France est le 6^e exportateur de produits agricoles et agroalimentaires mondial avec une part de marché (PDM) stable en 2023, à 4,4 %. Dans le top 10 des exportateurs mondiaux, le seul changement concerne la montée d'un rang de l'Espagne (7^e) au détriment du Canada, devenu 8^e. Les États-Unis restent leader avec près de 8,7 % de PDM, mais le Brésil se rapproche avec 7,7 % de PDM en raison d'exportations de soja toujours plus importantes vers la Chine. Les États-Unis voient leurs envois de soja, viandes, maïs et fruits reculer. Les autres pays de ce top 10 sont les Pays-Bas (3^e, 6,9 % PDM) qui ont une importante activité de réexportation de marchandises en transit, l'Allemagne (4^e, 5,2 %), la Chine (5^e, 4,9 %), l'Espagne (7^e, 3,8 %), le Canada (8^e, 3,7 %), l'Italie (9^e, 3,5 %) et la Belgique, également réexportatrice (10^e, 3,3 %).

¹ Dans tout ce document, il s'agit de l'Union européenne à 27 membres sans le Royaume-Uni, aussi bien pour 2023 que pour toutes les années antérieures.

Exportations françaises Tous produits agricoles et agroalimentaires



Source : FranceAgriMer d'après Douane française

Contrairement à 2022, le recul des prix des matières premières agricoles en 2023 et une baisse de la demande en vins et spiritueux ont conduit à une valorisation moindre des exportations. Leurs valeurs étaient supérieures à 2022 sur le premier semestre 2023 puis en retrait au second.

Les importations françaises de produits agricoles et agroalimentaires ont quant à elles progressé légèrement d'une année sur l'autre : de 74,0 Md€ en 2022 à 76,1 Md€ en 2023, soit une hausse de 3 %. La hausse des valeurs n'est portée que par l'origine UE (+ 6 %) ; les importations des pays tiers reculent de 4 % dans le même temps. En conséquence, la part de l'UE se renforce en 2023 pour se porter à 67,6 % (+ 2,2 points) contre 32,4 % pour les pays tiers. L'Espagne demeure notre 1^{er} fournisseur (13,3 % PDM) du fait des achats de fruits et légumes et de viandes, notamment de porc. Suivent ensuite la Belgique (12,4 % PDM) et les Pays-Bas (10,9 % PDM). Le Royaume-Uni, 6^e fournisseur et 1^{er} pays tiers avec 6,3 % de part de marché, progresse en valeur (+ 3 %) et gagne une place. La Suisse enregistre une baisse de 2 % des valeurs envoyées, mais se place toujours au 8^e rang.

La plus forte progression concerne le sucre (+ 26 %) mais qui reste néanmoins minoritaire dans les achats de produits agricoles et agroalimentaires (moins de 1 %). Les imports de fruits et légumes ont également fortement progressé (+ 10 %), même si une partie a ensuite été réexportée.

L'année 2023, suite à la baisse des exportations concomitante de la hausse des importations, a conduit à une dégradation très sensible de la balance commerciale française. L'excédent dans les filières agricoles et agroalimentaires s'est replié de 4,1 Md€ pour atteindre 5,3 Md€ en 2023. Ce solde se décompose en un excédent de 9,8 Md€ avec les marchés pays tiers, en recul de 16 % par rapport à 2022, et un déficit quasiment doublé de 4,5 Md€ avec les autres États membres. C'est donc le solde des échanges avec les États membres qui oriente, comme depuis plusieurs années, la dynamique de la balance commerciale agricole française.

Le secteur qui a contribué le plus à cette dégradation est celui des céréales (- 3,2 Md€) en raison, d'une part, de la baisse des cours et, d'autre part, de la baisse des volumes envoyés de blé vers la Chine, et de blé et d'orges vers le Maroc, et de blé et maïs vers nos voisins européens. En 2023, le secteur des vins et spiritueux a également marqué le pas : avec 13,6 Md€, la balance s'est dégradée de 1,3 Md€, notamment suite au recul des exportations vers les États-Unis pour 1 Md€. Les introductions de vins et spiritueux vers la France en provenance de l'UE ont augmenté de 14 %, contribuant à la dégradation de l'excédent du secteur pour 0,4 Md€. Les vins et spiritueux restent de loin le secteur le plus important de la balance commerciale devant les céréales (7,0 Md€). À noter le secteur de la pêche et de l'aquaculture dont le déficit commercial s'est réduit de 0,6 Md€ en 2023 suite à une baisse des importations en provenance du Royaume-Uni (poissons) et d'Equateur (crevettes).

Les exportations de produits bruts reculent de 2,5 Md€ et atteignent 18,7 Md€ en 2023. Elles enregistrent une plus forte baisse vers les pays tiers (- 29 %) que vers l'UE (- 7 %). Pour les produits transformés hors boissons, les évolutions sont en revanche favorables en 2023 (+ 7 % vers l'UE et + 3 % vers les pays tiers). Pour les vins et spiritueux, les dynamiques sont contrastées : +1 % vers l'UE et - 8 % vers les pays tiers. Ces résultats contribuent, en 2023, au maintien de la France au 8^e rang pour les exportations de produits bruts, derrière les États-Unis, le Brésil, les Pays-Bas, la Chine, le Canada, l'Inde et l'Espagne. À noter que le Canada et l'Inde ont inversé leur position au bénéfice du Canada.

La France maintient son 4^e rang mondial pour les exportations de produits transformés. Les Pays-Bas ont pris la 1^{er} place au détriment des États-Unis, qui ont reculé d'un rang, suivis de l'Allemagne. Nouveauté en 2023 : l'arrivée de la Pologne à la 10^e place suite à la sortie de l'Indonésie du top 10, dont les exportations d'huile de palme ont chuté de 21 %.

Concernant plus particulièrement la France, le classement des quatre premiers clients est inchangé par rapport à 2022 : Belgique, Allemagne, Espagne et Italie. Le Royaume-Uni se place désormais au 5^e rang devant les États-Unis. Enfin, la Pologne se place en 10^e position suite à la sortie du Maroc du top 10 en raison de la forte réduction de ses achats de céréales.

Une analyse plus détaillée des performances à l'export filière par filière est présentée dans la suite de ce document.

Bois et dérivés, biodiesel

En incluant le bois et dérivés et le biodiesel, les exportations agricoles et agroalimentaires de la France atteignent 92,8 Md€, en recul de 5 % par rapport à 2022.

La France est en 2023 :

- le 13^e exportateur (10,9 Md€, en repli de 15 %) de bois et dérivés avec une part de marché stable à 2,7 % ; le solde commercial s'améliore de 12 % même s'il demeure négatif à - 9,0 Md€ ;
- le 12^e exportateur (0,5 Md€, en baisse de 48 %) de biodiesel avec 1,6 % de part de marché, en baisse de 0,6 point et un solde commercial, qui bien que négatif (- 2,2 Md€), se redresse de 5 %.

Machinisme agricole et agroalimentaire, engrais et produits phytosanitaires

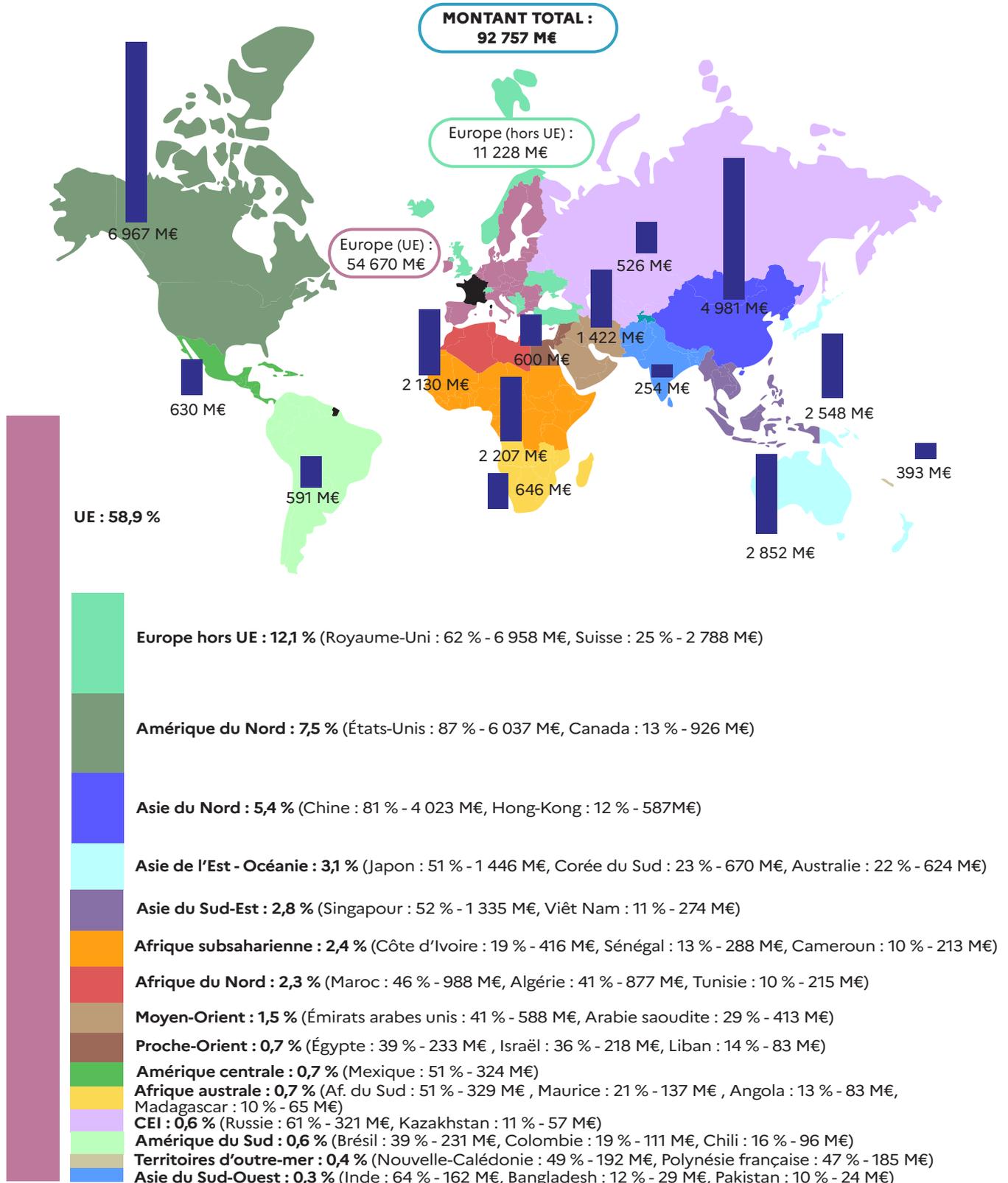
La France est en 2023 :

- le 7^e exportateur (12,2 Md€, en hausse de 11 %) de machinisme agricole et agroalimentaire avec 5,0 % de part de marché, en hausse de 0,3 point, et un solde commercial qui s'améliore de 28 % mais toujours négatif de - 1,3 Md€ ;
- le 8^e exportateur (4,3 Md€, en recul de 13 %) d'engrais et produits phytosanitaires avec 4,1 % de part de marché, en hausse de 0,9 point, et un solde commercial qui s'améliore même s'il reste négatif, dépassant - 0,4 Md€. Ce sont les échanges d'engrais qui pénalisent ce poste avec un déficit, bien que nettement réduit par rapport à 2022 (- 2,1 Md€ soit + 42 %), tandis que la balance commerciale des produits phytosanitaires est excédentaire (+ 1,7 Md€).

7

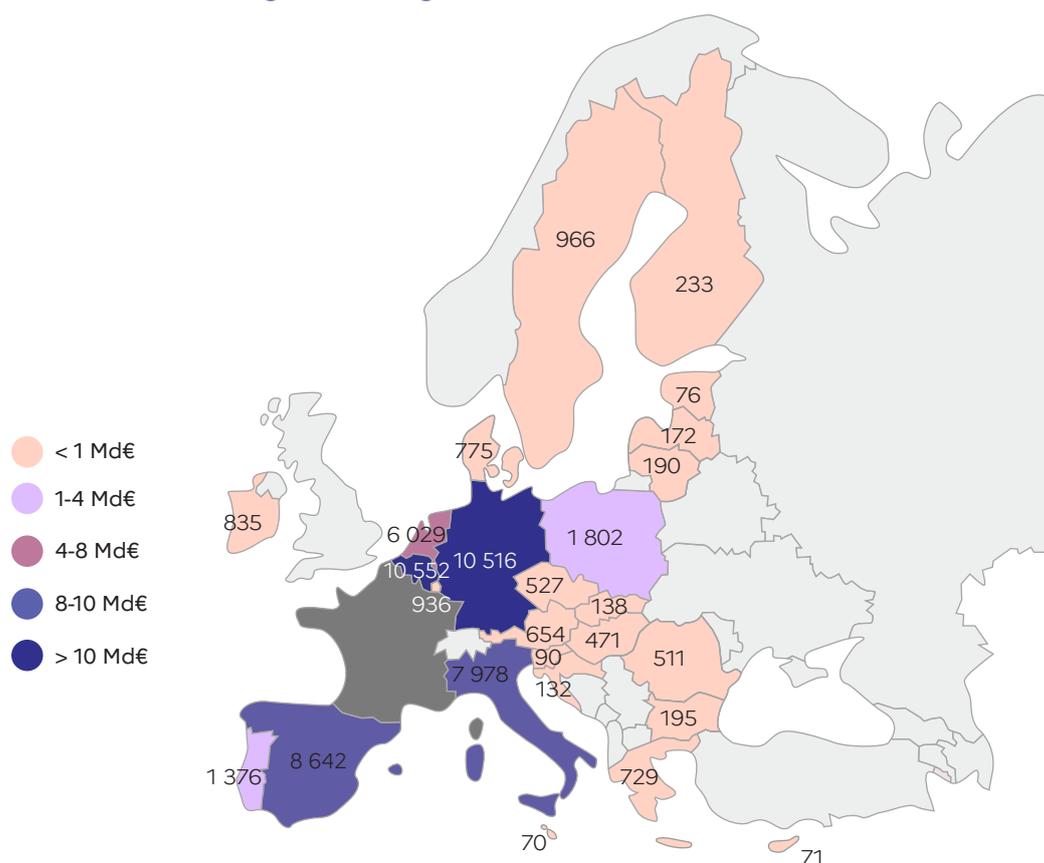
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS EN 2023

Exportations des produits agricoles et agroalimentaires, bois et dérivés et biodiesel par zones géographiques en M€ (par ordre décroissant d'importance des marchés en valeur) en 2023.



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

Union européenne Produits agricoles et agroalimentaires, bois et dérivés et biodiesel

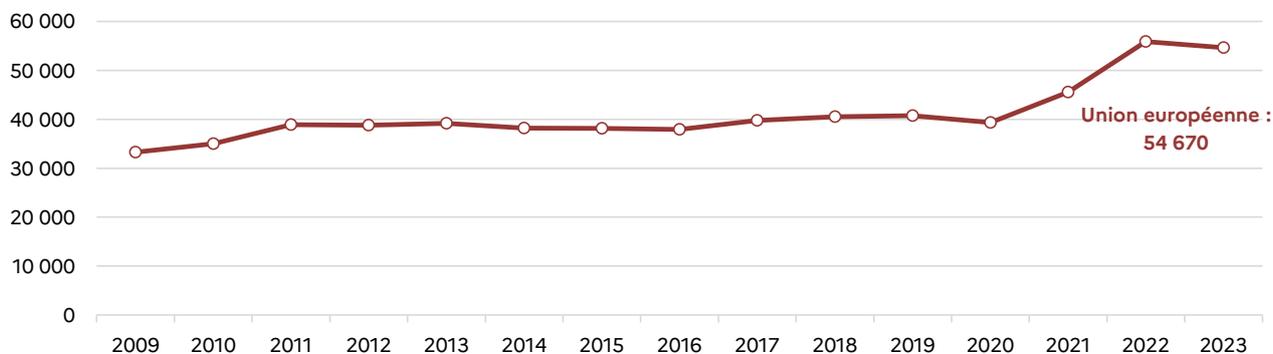


Rang	Pays client	Export (M€)	Évol. 2023/2022
1	Belgique	10 552	-4,4 %
2	Allemagne	10 516	-0,5 %
3	Espagne	8 642	-3,1 %
4	Italie	7 978	-0,7 %
5	Pays-Bas	6 029	-10,0 %
6	Pologne	1 802	7,0 %
7	Portugal	1 376	0,4 %
8	Suède	966	-2,5 %
9	Luxembourg	936	4,3 %
10	Irlande	835	3,0 %
11	Danemark	775	-3,3 %
12	Grèce	729	4,5 %
13	Autriche	654	-6,6 %
14	République tchèque	527	3,2 %
15	Roumanie	511	2,9 %
16	Hongrie	471	15,6 %
17	Finlande	233	2,3 %
18	Bulgarie	195	7,1 %
19	Lituanie	190	13,8 %
20	Lettonie	172	4,6 %
21	Slovaquie	138	13,4 %
22	Croatie	132	14,1 %
23	Slovénie	90	6,8 %
24	Estonie	76	-2,1 %
25	Chypre	71	7,0 %
26	Malte	70	10,9 %

Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

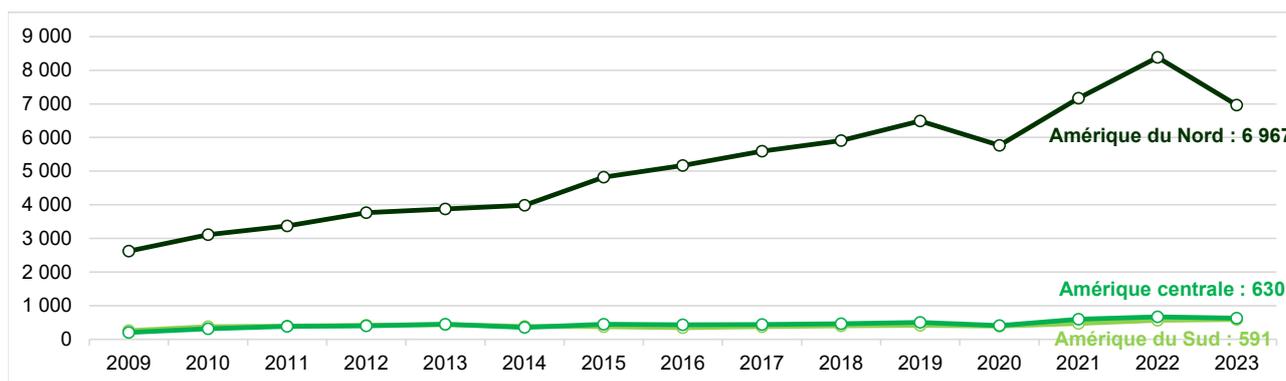
Évolution temporelle par zone d'exportation
Tous produits agricoles et agroalimentaires + Bois et dérivés + Biodiesel - M€

Union européenne



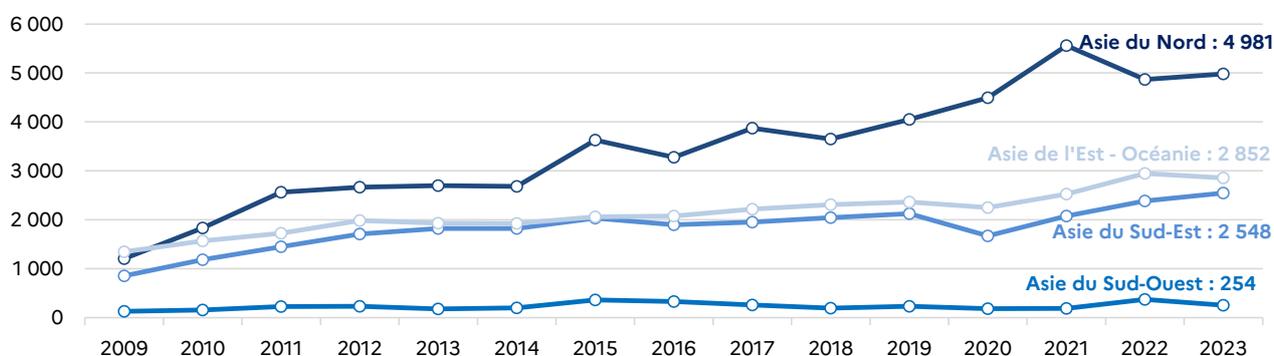
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

Amérique



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

Asie et Océanie

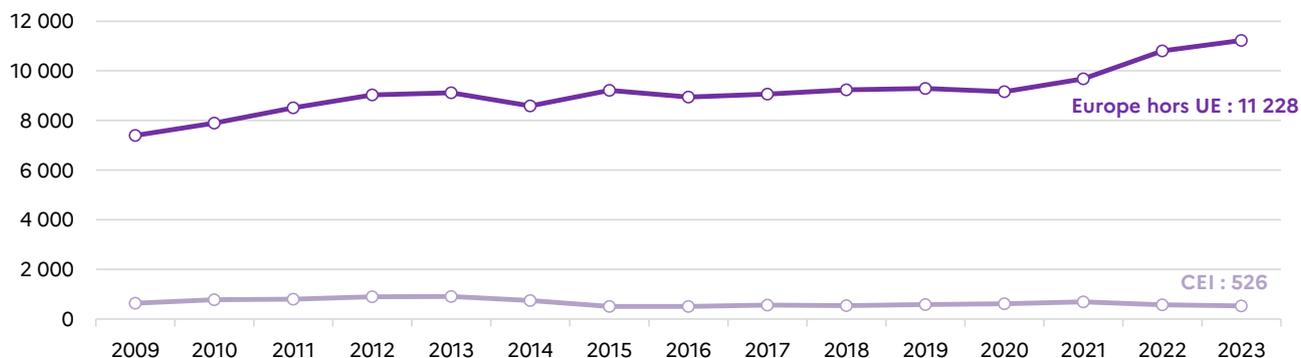


Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

NB : Les données sont de janvier à décembre de chaque année

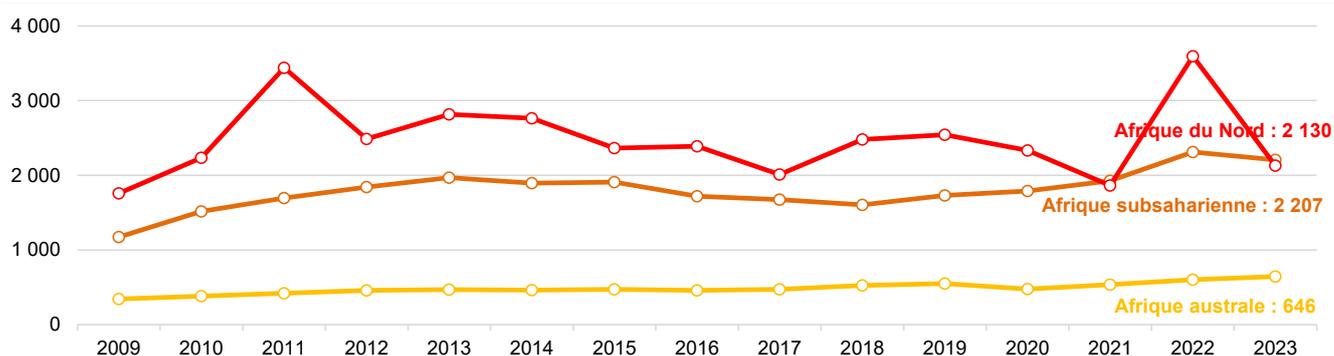
Évolution temporelle par zone d'exportation Tous produits agricoles et agroalimentaires + Bois et dérivés + Biodiesel - M€

Europe hors UE et pays de l'ex-CEI



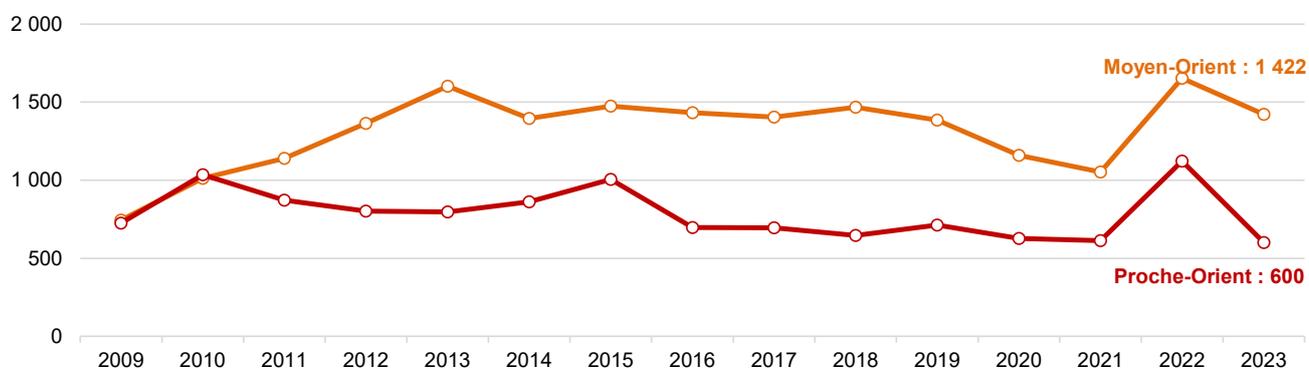
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

Afrique



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

Proche et Moyen Orient



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

NB : Les données sont de janvier à décembre de chaque année



ANALYSE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES (2023)

(Produits agricoles et agroalimentaires + Bois et dérivés + Biodiesel)

Le renforcement des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires, du bois et ses dérivés et du biodiesel à destination des pays de l'Union européenne observé depuis 2019 se poursuit en 2023. La part de marché en valeur a progressé de 3,9 points en cinq ans pour s'établir à 58,9 % en 2023. Les dynamiques observées lors des crises qui se sont succédées ces dernières années (Covid-19, guerre en Ukraine, aléas climatiques, inflation...) ont perdué et conduit à conforter davantage les clients proches géographiquement et traditionnels. La construction de l'espace économique européen a été élaboré à cette fin et montre au fil du temps son bon fonctionnement. La concentration des exportations françaises est particulièrement forte tant vers l'Union européenne que vers l'ensemble des pays : comme les années précédentes, les cinq principales destinations européennes représentent 80 % des valeurs expédiées vers l'UE et les dix premières destinations regroupent 72 % des exportations totales.

En 2023, les cinq premiers clients de la France dans l'Union européenne à 27 sont la Belgique (10,6 Md€, - 4 % par rapport à 2022), l'Allemagne (10,5 Md€, stable), l'Espagne (8,6 Md€, - 3 %), l'Italie (8,0 Md€, - 1 %) et les Pays-Bas (6,0 Md€, - 10 %). Il faut noter cependant que les exportations vers les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, vers la Belgique sont souvent destinées à de la réexportation, aussi bien à l'intérieur de l'Union européenne que vers les pays tiers. Les statistiques douanières disponibles ne permettent pas de quantifier ces flux de transit ni de déterminer les destinations finales. En ce qui concerne les pays tiers, la première zone d'exportation pour la France est toujours l'Europe hors Union européenne, constituée principalement du Royaume-Uni (7,0 Md€, + 4 %) et de la Suisse (2,8 Md€, stable). Les États-Unis, avec un recul de 18 %, perdent une place au classement des principaux clients, au 6^e rang désormais, avec 6,0 Md€, derrière le Royaume-Uni.

Nos autres principaux marchés extérieurs à l'Union européenne sont :

- l'Amérique du Nord (7,0 Md€ ; - 17 %), dont les États-Unis représentent 87 % et qui ont nettement réduit les achats de vins et spiritueux en 2023 (- 1 Md€). Cela correspond à un retour à des niveaux d'achats plus normaux et qui fait suite à de bonnes années de reconstitution des stocks suite à la période du Covid où les approvisionnements du pays avaient ralenti ;
- l'Asie du Nord (5,0 Md€ ; + 2 %), avec la Chine qui compte pour 4,0 Md€ et dont la progression de 3 % s'explique par 3,8 fois plus d'orges achetées, tandis que les achats de vins et spiritueux reculent de 8 % ;
- l'Asie de l'Est et l'Océanie (2,9 Md€ ; - 3 %), avec le Japon qui compte pour moitié et qui a moins acheté de vins et spiritueux (- 4 %) mais surtout de produits de la boulangerie-pâtisserie-biscuiterie (- 24 %) ;
- l'Asie du Sud-Est (2,5 Md€ ; + 7 %), avec Singapour qui continue d'acheter toujours plus de vins et spiritueux, atteignant même un niveau historiquement élevé (1,3 Md€ ; + 19 %) dont une part sans doute importante est ré-expédiée ;
- l'Afrique subsaharienne (2,2 Md€ ; - 5 %), qui a nettement réduit ses achats de blé (- 21 %) et plus particulièrement la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Ce dernier redevient le 1^{er} client de la France pour la région ;
- l'Afrique du Nord (2,1 Md€ ; - 41 %), qui retrouve un niveau d'achats comparable à celui de 2021 et perd trois places au rang des régions destinataires. Les ventes françaises de céréales (- 66 %) et d'animaux vivants (- 39 %) en net recul expliquent l'essentiel de cette évolution. Le Maroc et l'Algérie sont les destinations les plus concernées par ce repli ;
- le Moyen-Orient (1,4 Md€, - 14 %), avec les achats de céréales de l'Arabie saoudite divisés par sept que ne compensent pas la hausse des achats des autres pays. Le pays a effectivement interrompu ses achats d'orges françaises en 2023.

8

PARTS DE MARCHÉ PAR FILIÈRES EN 2023

	Performance de la France			Leader mondial	Principal concurrent européen de la France	Tendance	Part de marché des 27 pays de l'UE (%)
	Part de marché mondiale (%)	Évol. (en points)	Rang mondial				
Produits agricoles et agroalimentaires	4,5	=	6	États-Unis	Pays-Bas		40
Vins et spiritueux	17,7	-0,4	1	France	Italie		56
Produits d'épicerie	4,3	0,2	8	Allemagne	Allemagne		52
Laits et produits laitiers	8,7	0,6	4	Allemagne	Allemagne		67
Céréales	5,8	-1,0	6	États-Unis	Allemagne		27
Fruits et légumes	2,5	0,3	13	Chine	Pays-Bas		36
Viande et produits carnés	2,8	0,1	11	États-Unis	Pays-Bas		44
Oléagineux	1,4	-0,1	12	Brésil	Pays-Bas		14
Animaux vivants et génétique	10,0	-0,7	2	Pays-Bas	Pays-Bas		59
Sucre	5,7	0,3	4	Brésil	Allemagne		21
Pêche et aquaculture	1,5	0,1	20	Chine	Pays-Bas		27
Autres	4,0	0,1	6	Pays-Bas	Pays-Bas		47
Bois et dérivés	5,0	0,3	7	Allemagne	Allemagne		53
Machinisme agricole et agroalimentaire	2,6	=	12	Chine	Allemagne		47
Engrais et produits phytosanitaires	4,2	0,8	8	Chine	Allemagne		30
Biodiesel	1,6	-0,6	12	Pays-Bas	Pays-Bas		77

Explication des modalités de détermination de la colonne « Tendance »		Part de marché de la France		
		Hausse	Stabilité	Baisse
Évolution de la part de marché de la France par rapport au principal pays de l'UE concurrent	Amélioration			
	Stabilité			
	Détérioration			

Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

MODE D'EMPLOI



EXEMPLE DE PRÉSENTATION FILIÈRE - En M€

- **Barre jaune** : baisse de la part de la France + Amélioration ou stabilité de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.
- **Barre bleu foncé** : augmentation ou stabilité de la part de la France + Amélioration ou stabilité de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.
- **Barre bleu ciel** : stabilité de la part de la France + Stabilité ou détérioration de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.
- **Barre rose** : baisse de la part de la France + Détérioration de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.

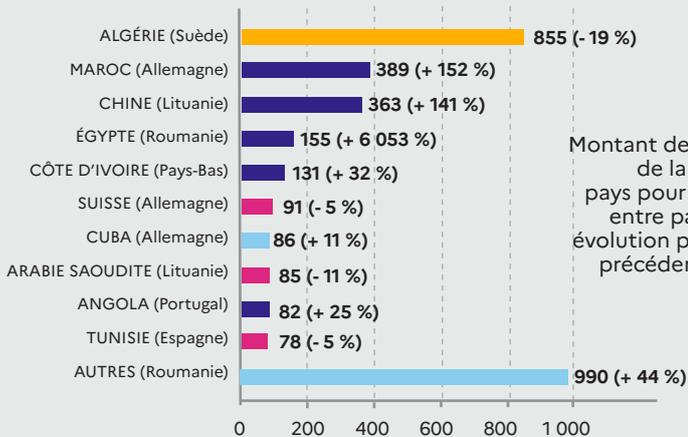
Total des exportations : 7 664 M€ (+ 6 %)

- Blé : 3 803 M€ (+ 12 %)
- Maïs : 652 M€ (- 22 %)

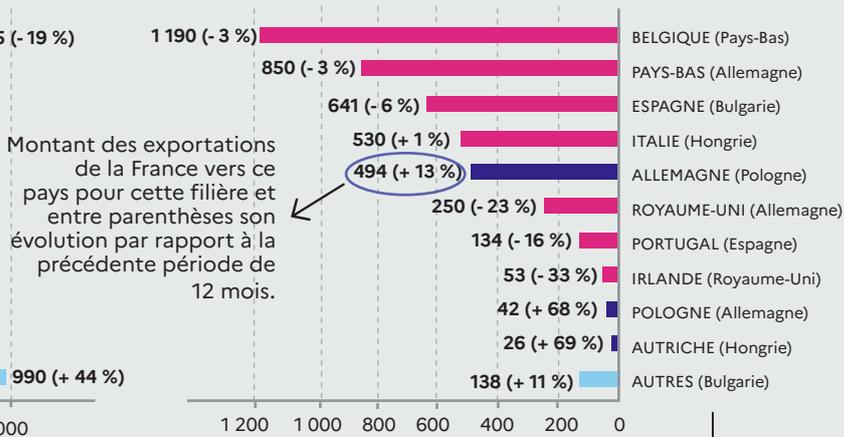
Balance commerciale : 6 203 M€ (+ 5 %)

Évolution par rapport aux 12 mois précédents.

PAYS TIERS : 12 516 M€

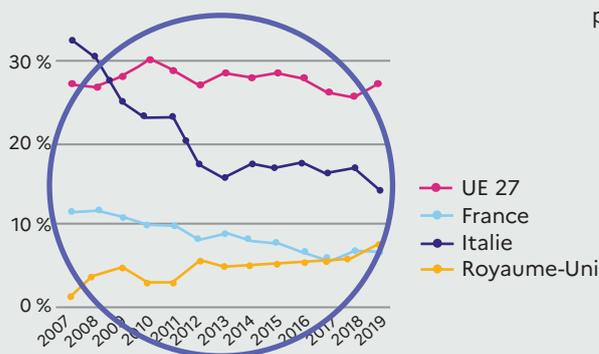


UNION EUROPÉENNE : 4 775 M€



Montant des exportations de la France vers ce pays pour cette filière et entre parenthèses son évolution par rapport à la précédente période de 12 mois.

PARTS DES MARCHÉS



En **MAJUSCULES**, les 10 premiers pays clients de la France (clients pays tiers à gauche, clients au sein de l'UE à droite).

Entre (parenthèses) pour chacun, le pays de l'UE qui est le plus grand concurrent de la France pour cette filière sur ce pays.

Évolutions des parts de marché des 4 plus gros exportateurs mondiaux pour la filière dont celle de l'UE à 27 et celle de la France (rajoutée si la France n'est pas l'un des 5 premiers exportateurs mondiaux).



Total des exportations : **18 270 M€ (- 5 %)**

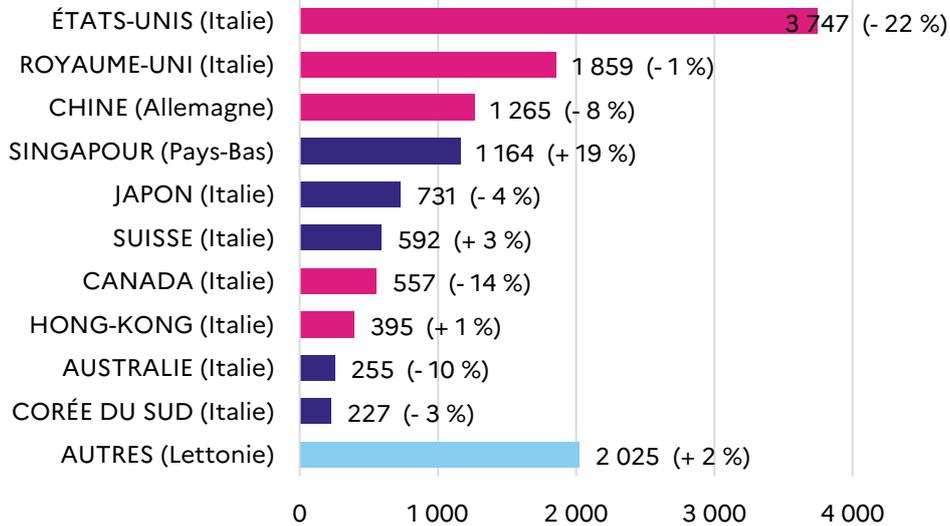


Vins : **11 971 M€ (- 3 %)**

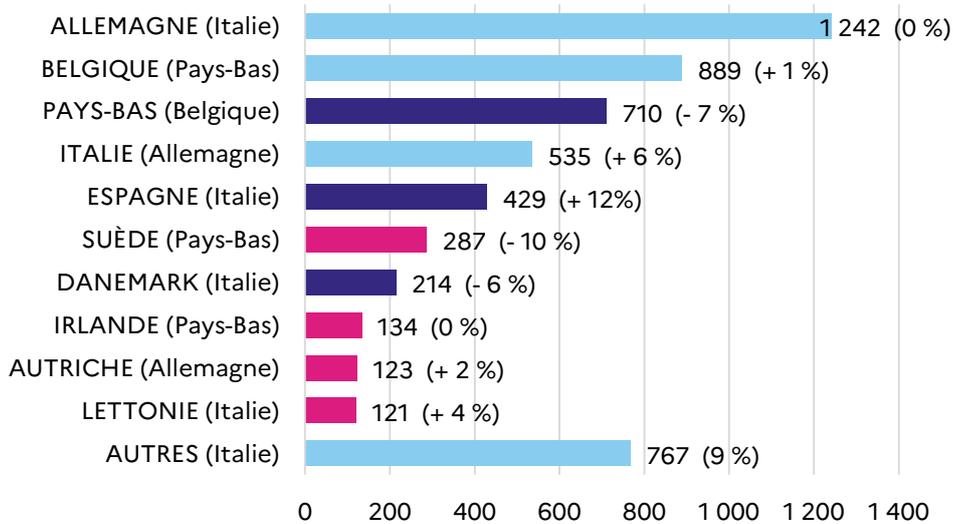


Balance commerciale : **13 586 M€ (- 9 %)**

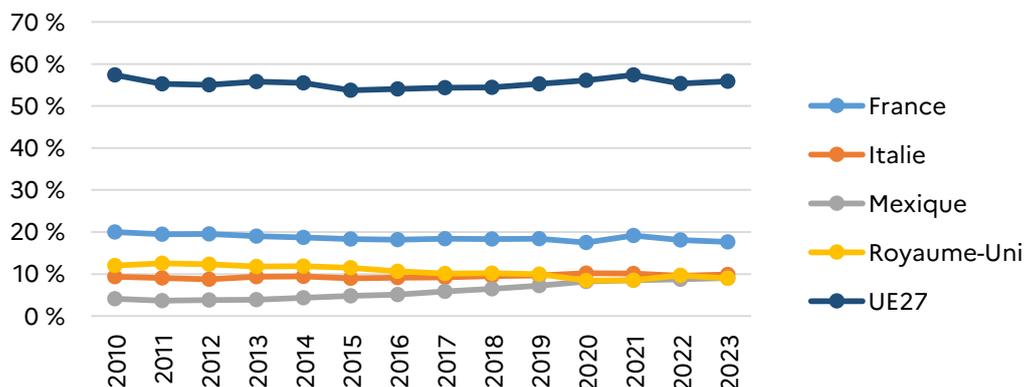
PAYS TIERS : 12 818 M€



UNION EUROPÉENNE : 5 452 M€



PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



FILIÈRE PRODUITS D'ÉPICERIE - En M€ 2023



Total des exportations : 12 264 M€ (+ 11 %)

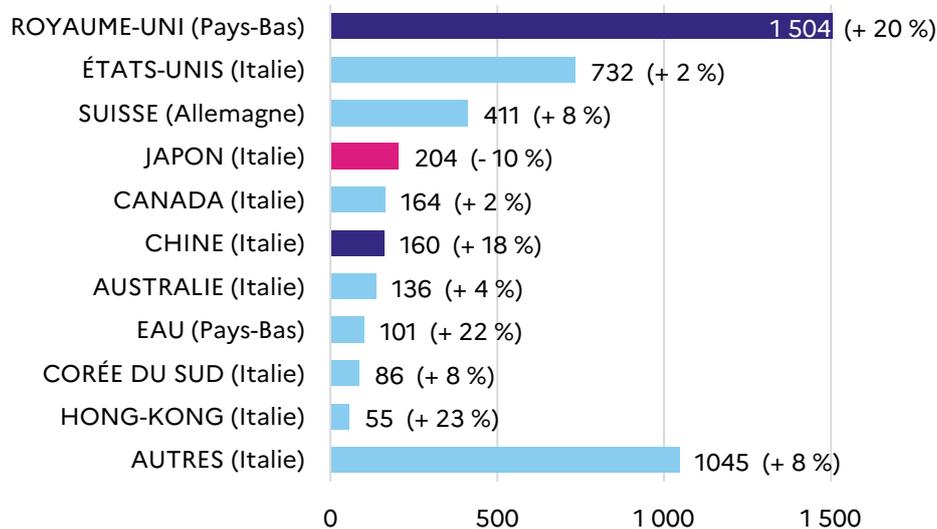
Eau minérale : 1 931 M€ (+ 14 %)

Café : 1 176 M€ (+ 5 %)

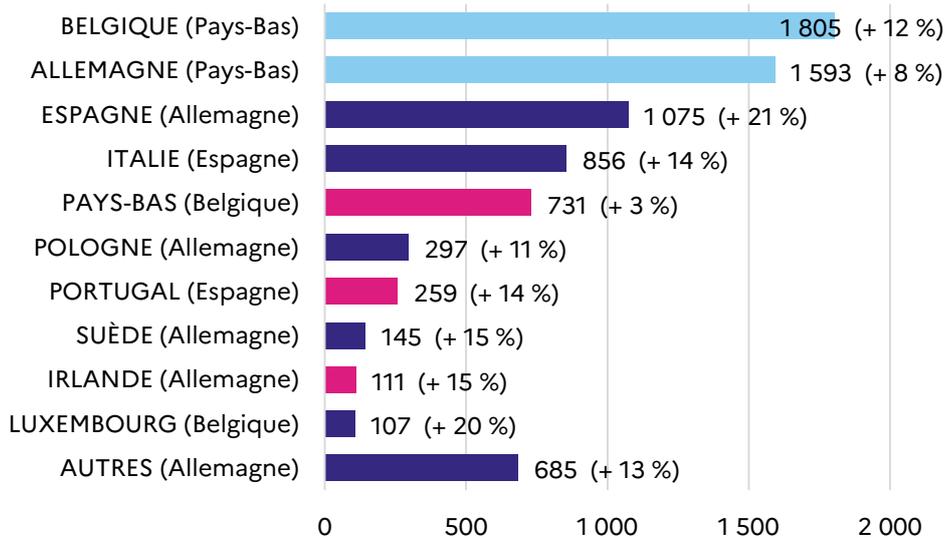


Balance commerciale : - 5 337 M€ (+ 4 %)

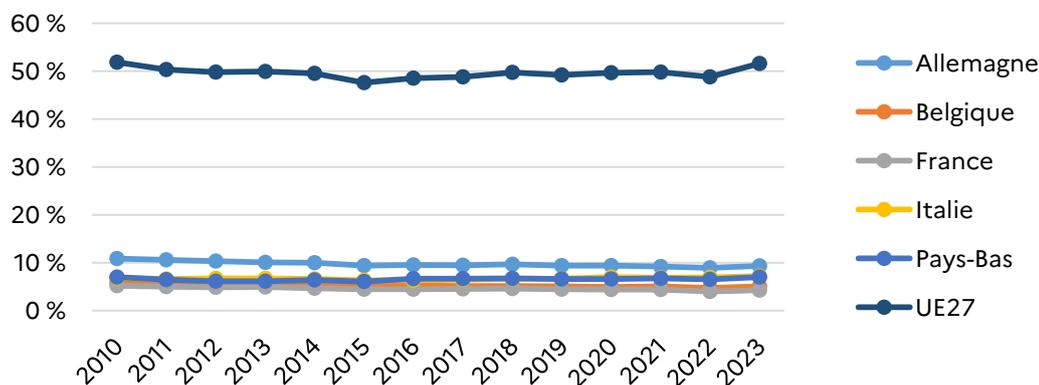
PAYS TIERS : 4 598 M€



UNION EUROPÉENNE : 7 666 M€



PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



FILIÈRE LAITS ET PRODUITS LAITIERS - En M€ 2023



Total des exportations : 8 998 M€ (+ 1 %)

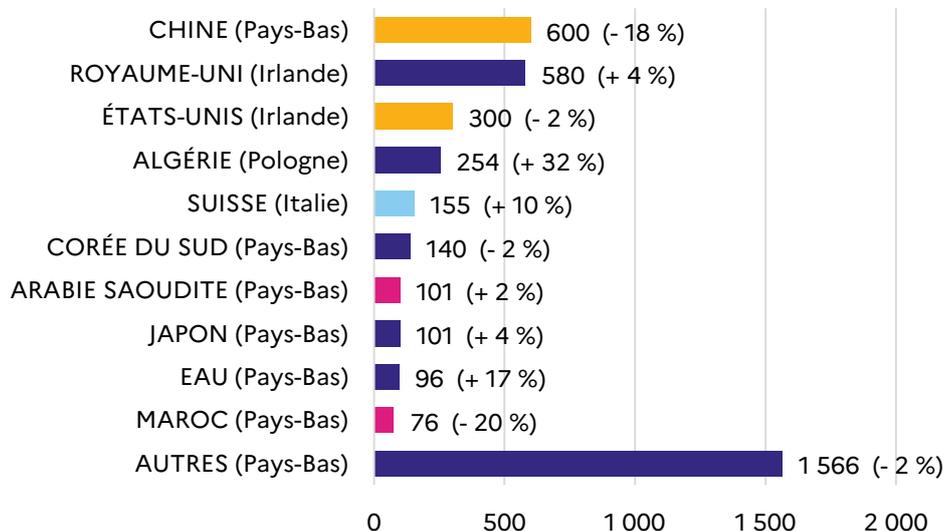


Fromages : 3 861 M€ (+ 8 %)

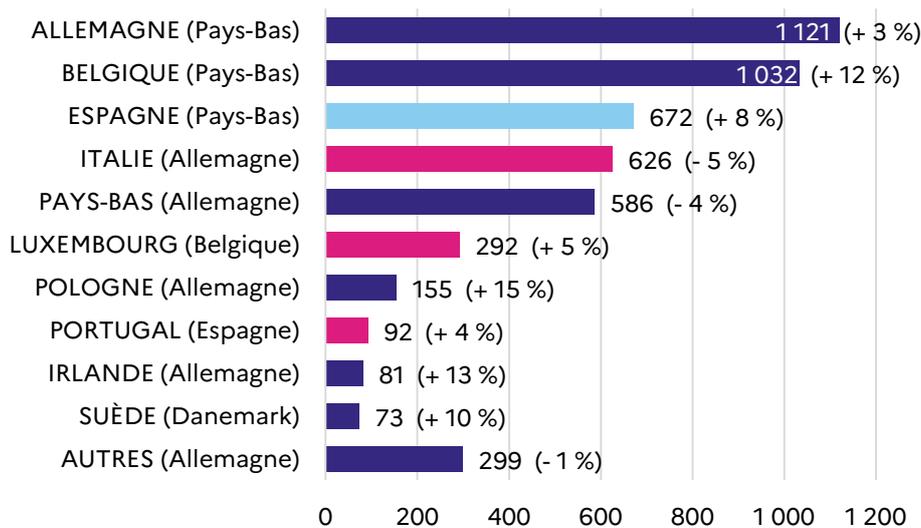


Balance commerciale : 3 235 M€ (+ 8 %)

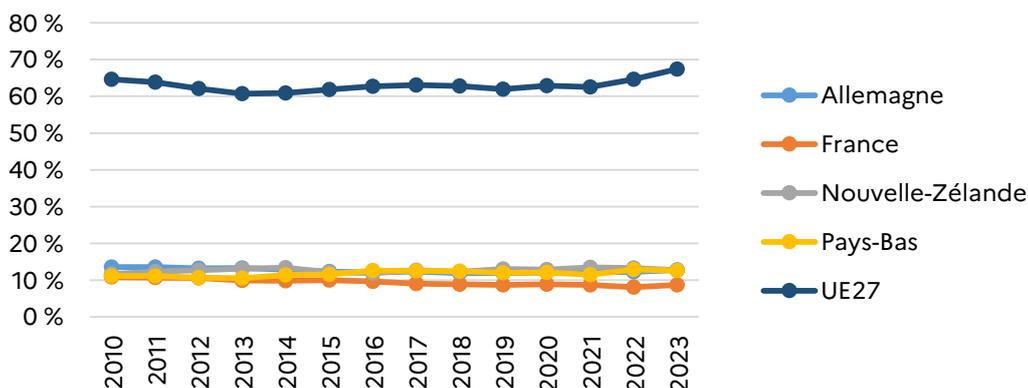
PAYS TIERS : 3 968 M€



UNION EUROPÉENNE : 5 029 M€



PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



FILIÈRE CÉRÉALES - En M€ 2023

PAYS TIERS : 3 861 M€



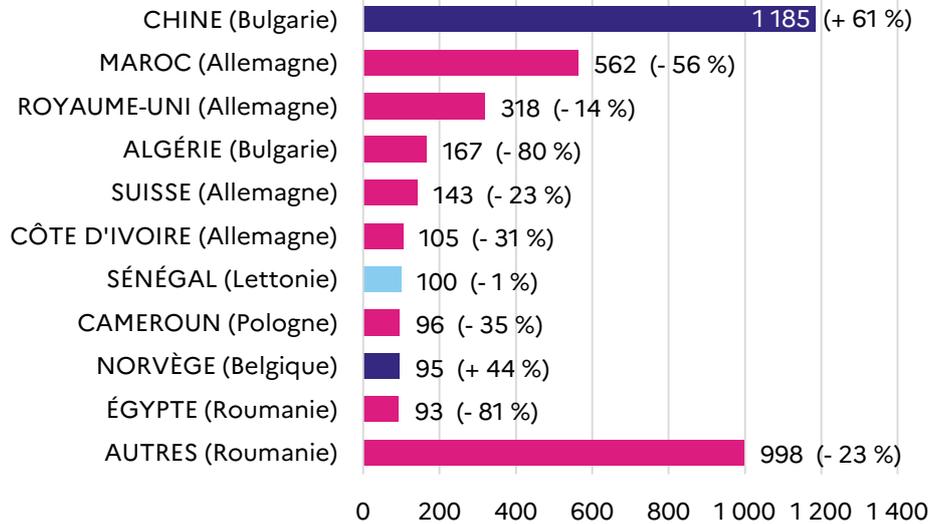
Total des exportations : 8 831 M€ (- 26 %)

Blé : 3 518 M€ (- 48 %)

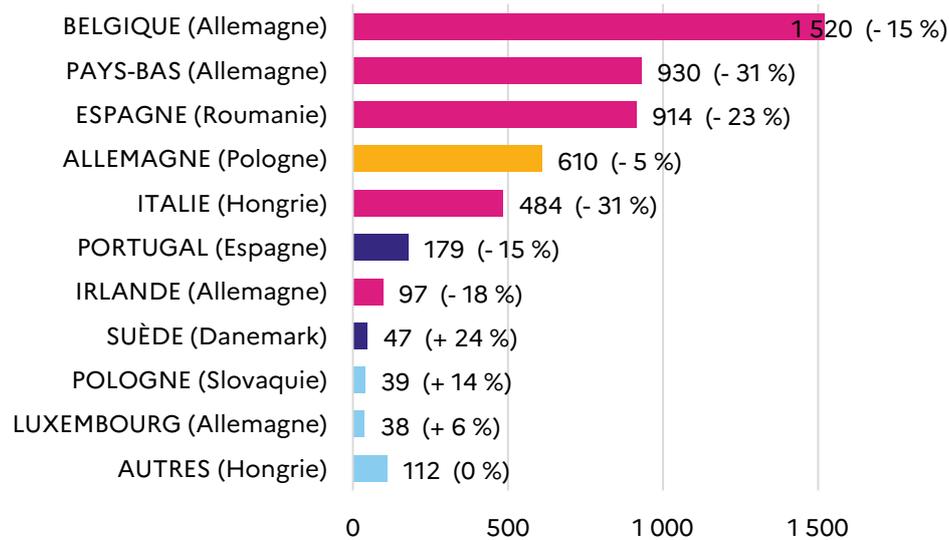
Maïs : 1 016 M€ (- 29 %)



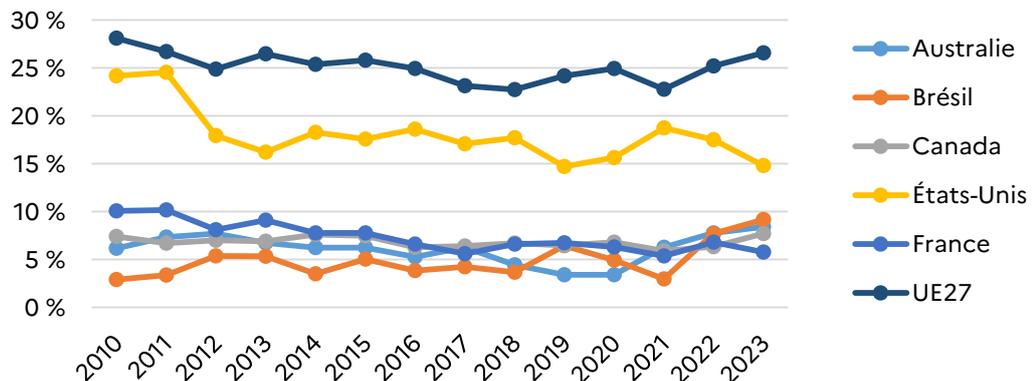
Balance commerciale : 7 012 M€ (- 31 %)



UNION EUROPÉENNE : 4 970 M€



PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES - En M€ 2023

PAYS TIERS : 1 493 M€



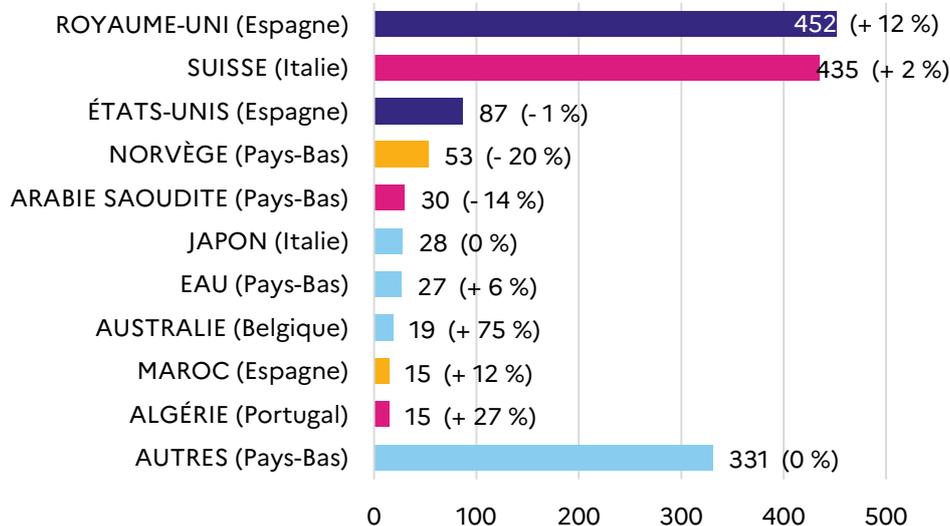
Total des exportations : 6 573 M€ (+ 16 %)

Pommes de terre : 897 M€ (+ 27 %)

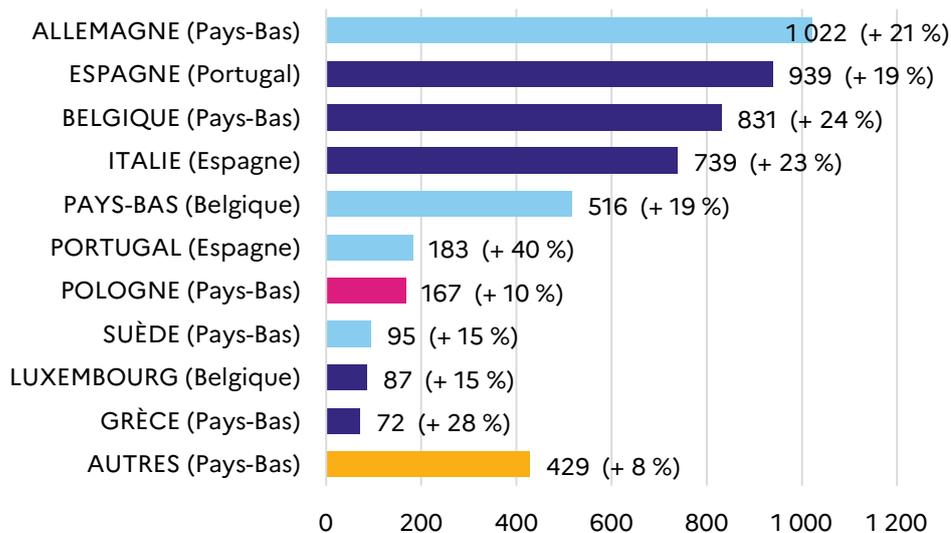
Pommes et poires : 408 M€ (+ 2 %)



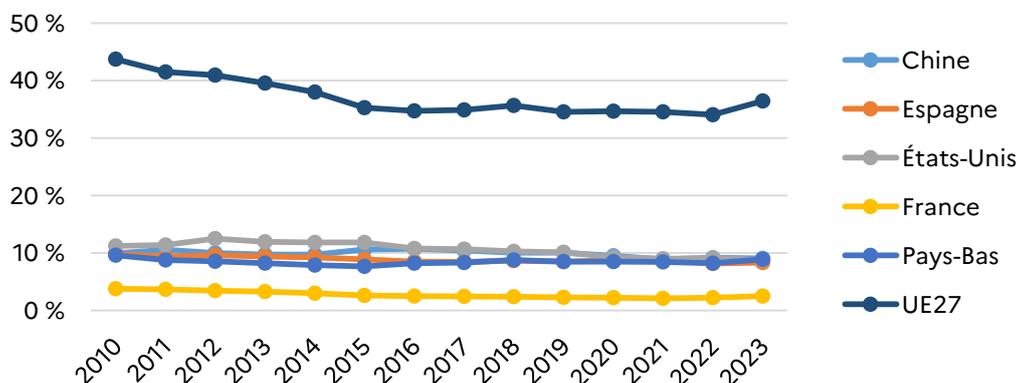
Balance commerciale : - 7 404 M€ (+ 5 %)



UNION EUROPÉENNE : 5 080 M€



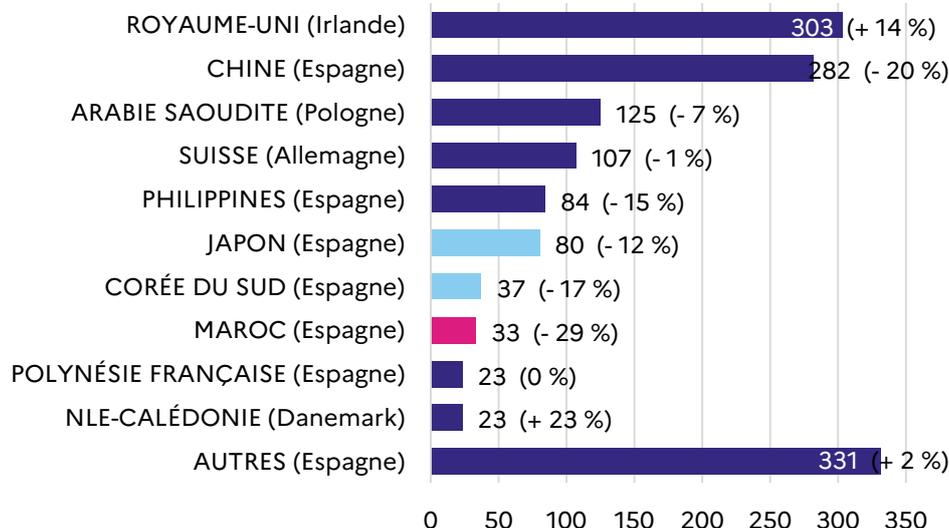
PARTS DES MARCHÉS



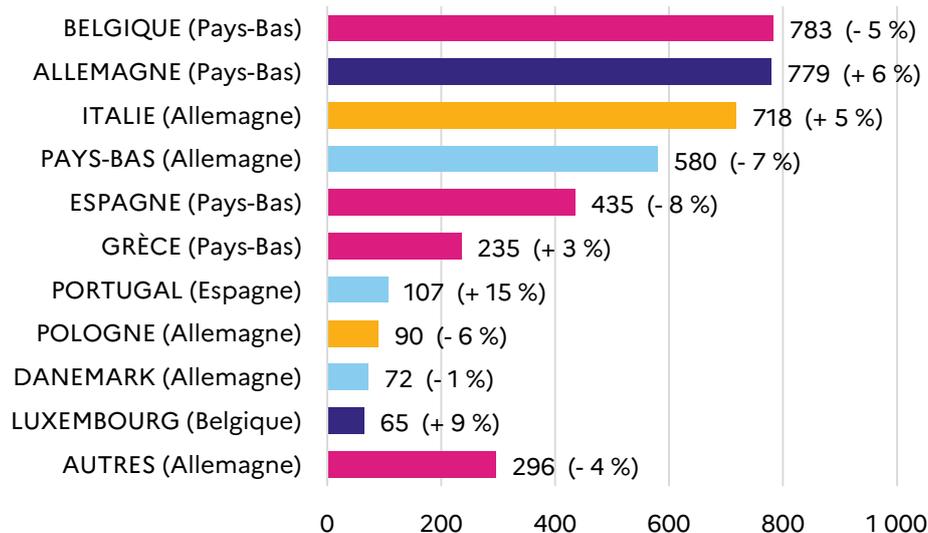
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

Total des exportations : 5 591 M€ (- 2 %)
 Boeuf : 1 159 M€ (- 5 %) Porc : 1 093 M€ (+ 10 %)
 Volaille : 831 M€ (+ 1 %) Oeufs : 163 M€ (+ 19 %)
Balance commerciale : - 3 571 M€ (+ 14 %)

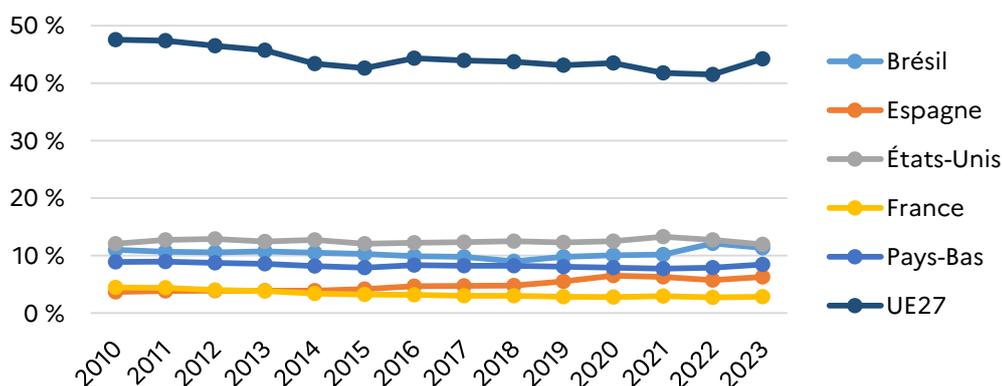
PAYS TIERS : 1 428 M€



UNION EUROPÉENNE : 4 162 M€



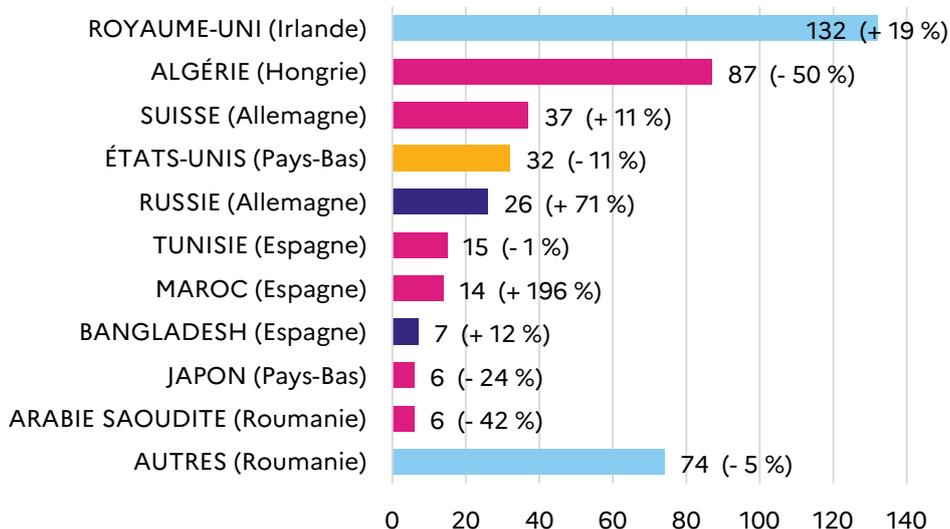
PARTS DES MARCHÉS



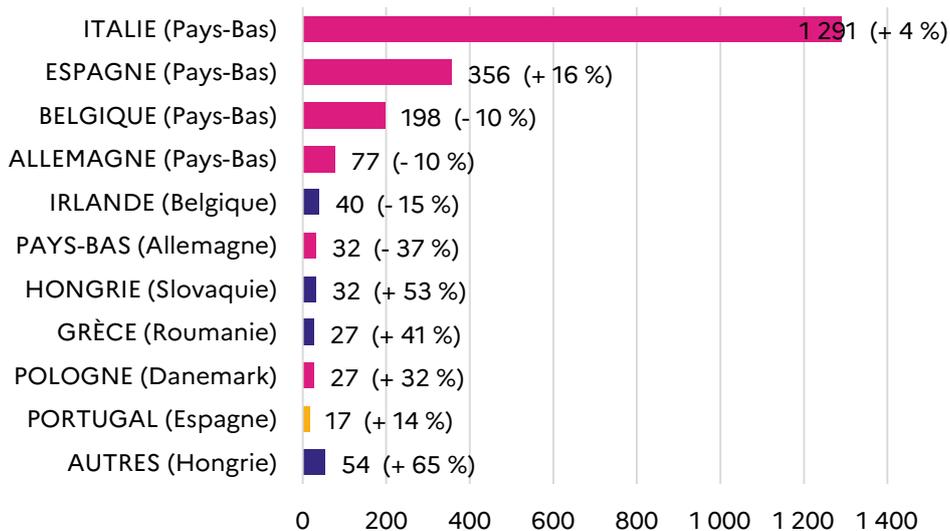
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



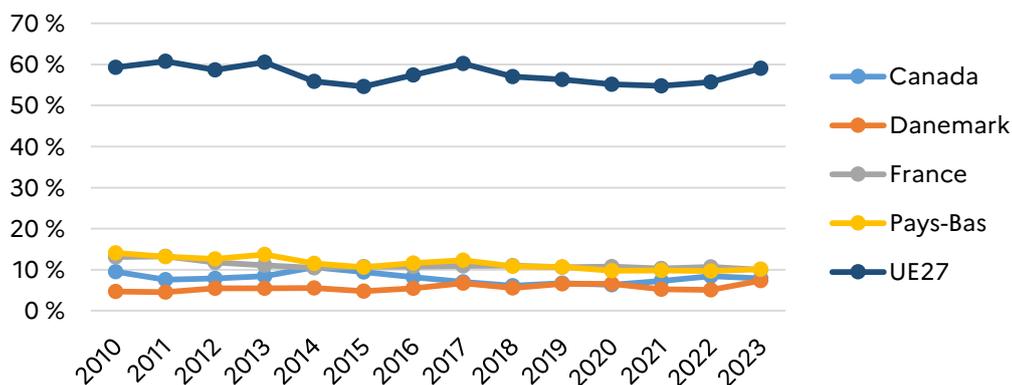
PAYS TIERS : 436 M€



UNION EUROPÉENNE : 2 152 M€

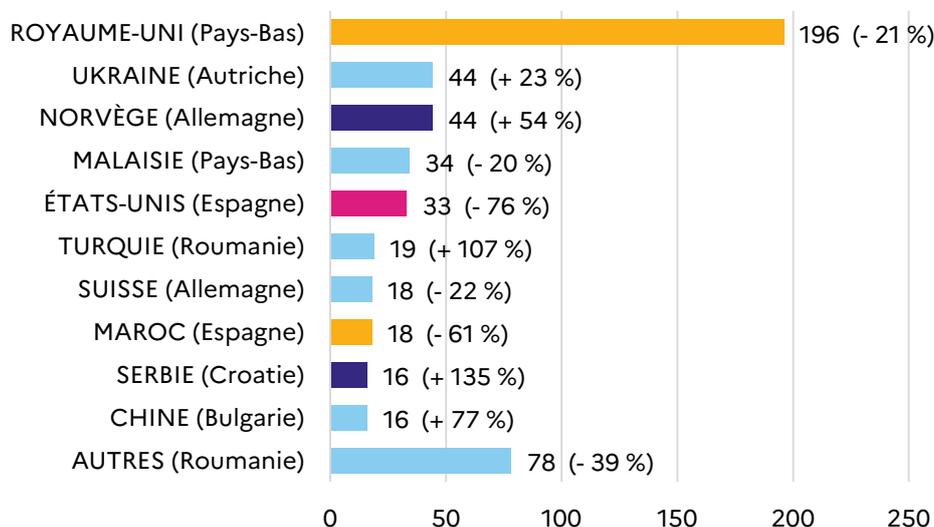


PARTS DES MARCHÉS

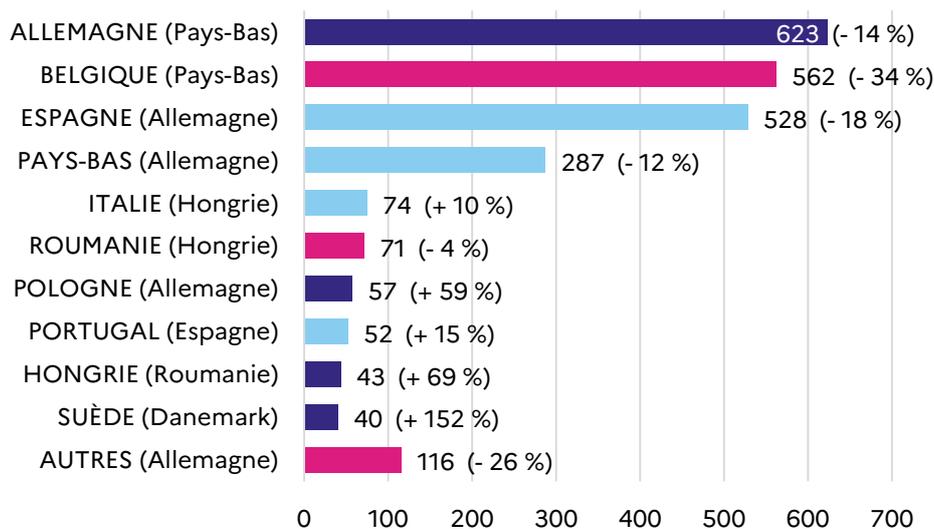


Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

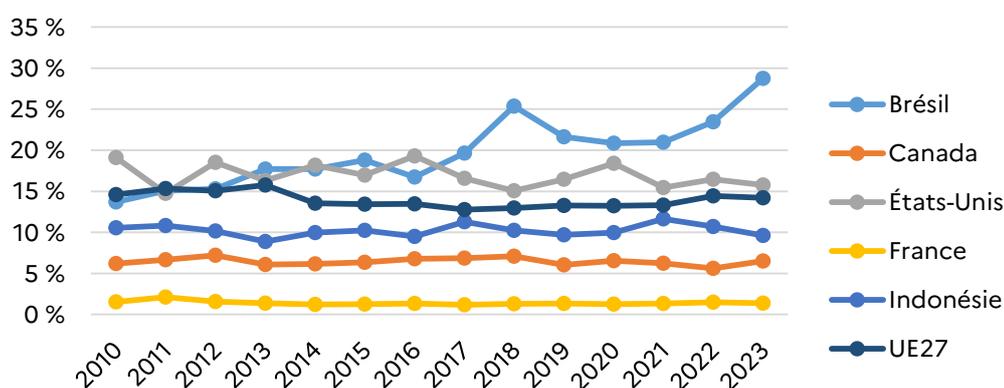
PAYS TIERS : 517 M€



UNION EUROPÉENNE : 2 454 M€



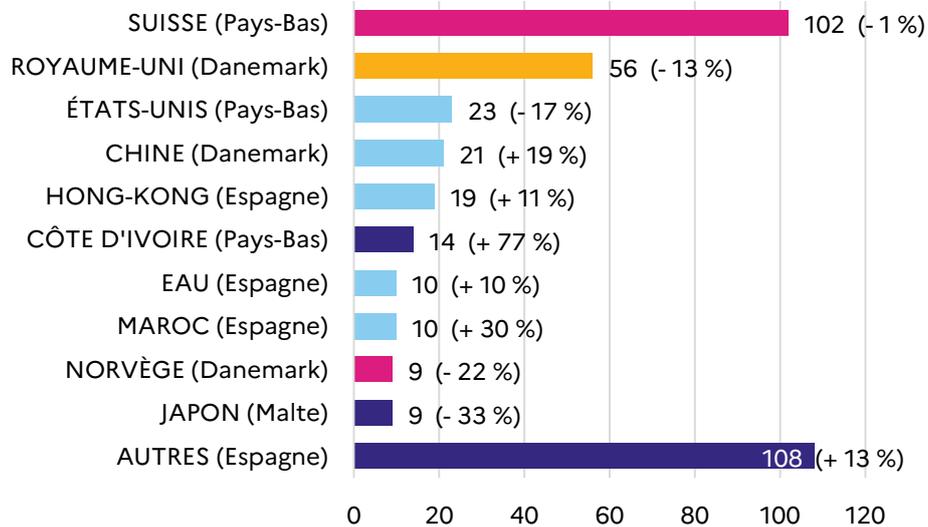
PARTS DES MARCHÉS



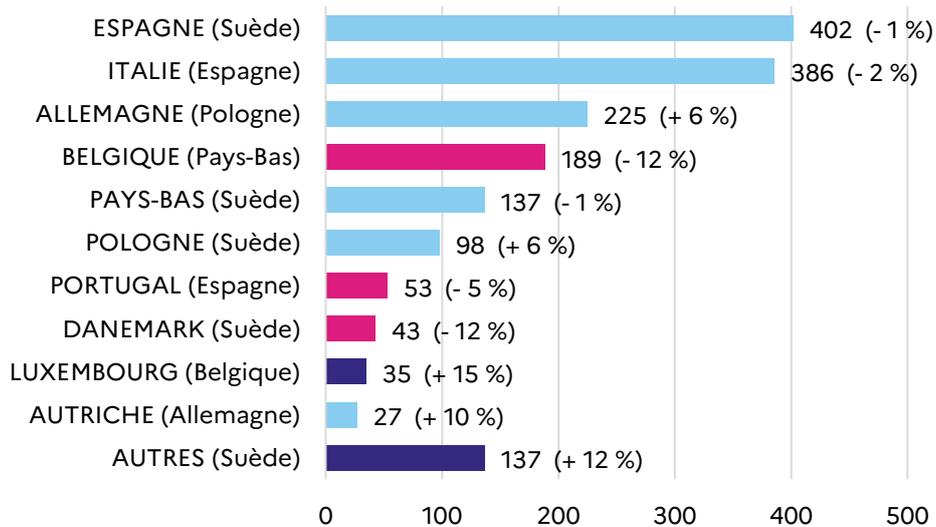
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



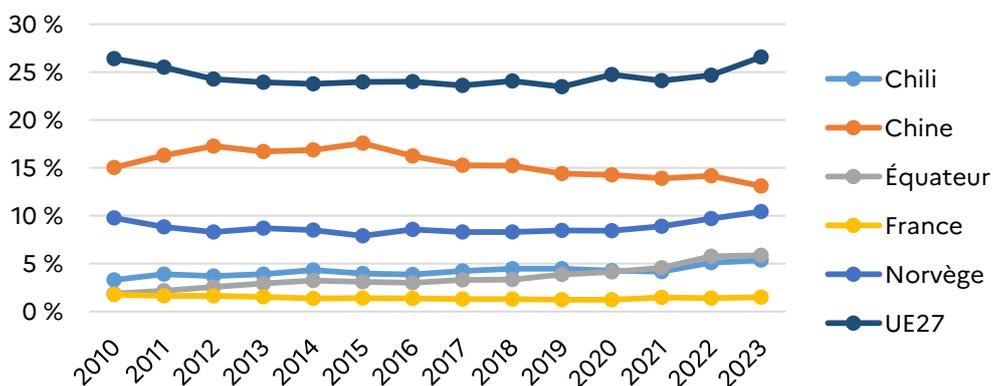
PAYS TIERS : 381 M€



UNION EUROPÉENNE : 1 734 M€

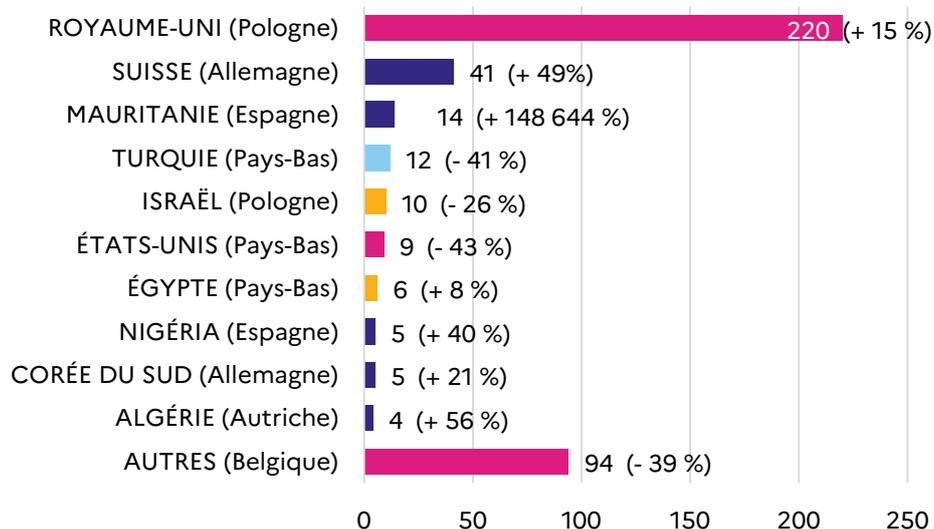


PARTS DES MARCHÉS

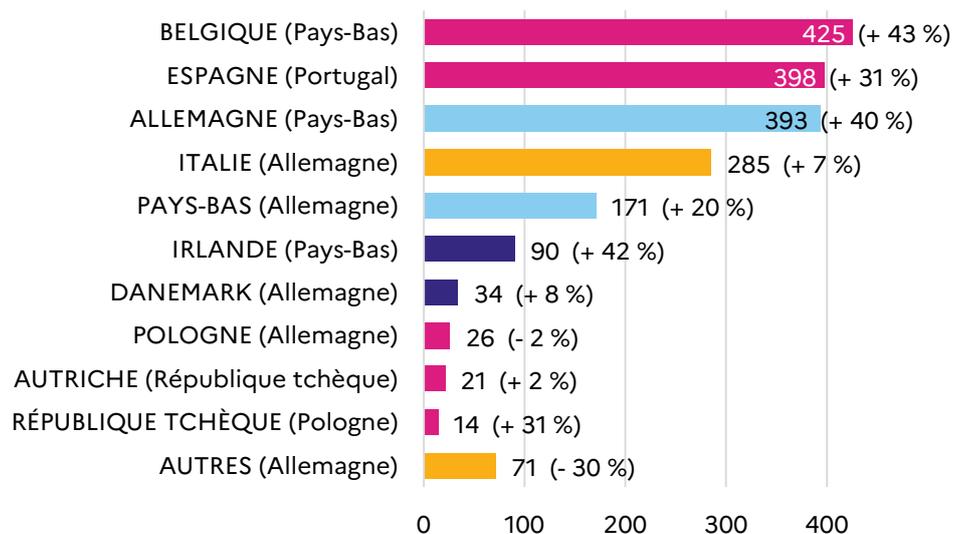


Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

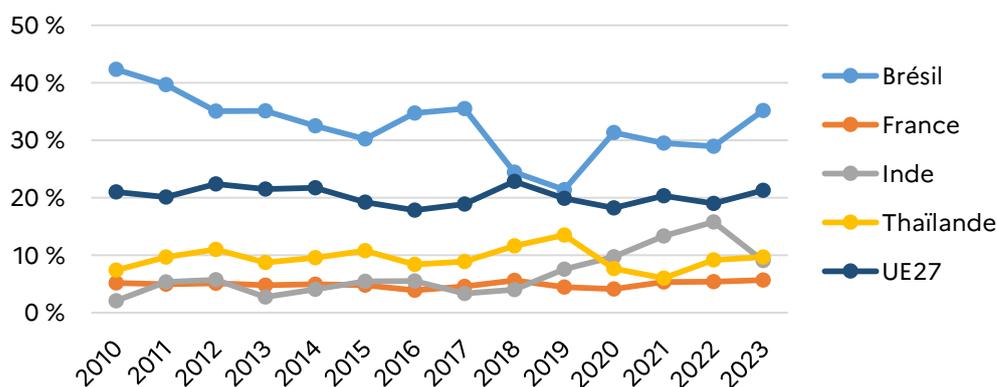
PAYS TIERS : 420 M€



UNION EUROPÉENNE : 1 928 M€



PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (yc semences et plants) - En M€ 2023



Total des exportations : 10 839 M€ (+ 3 %)

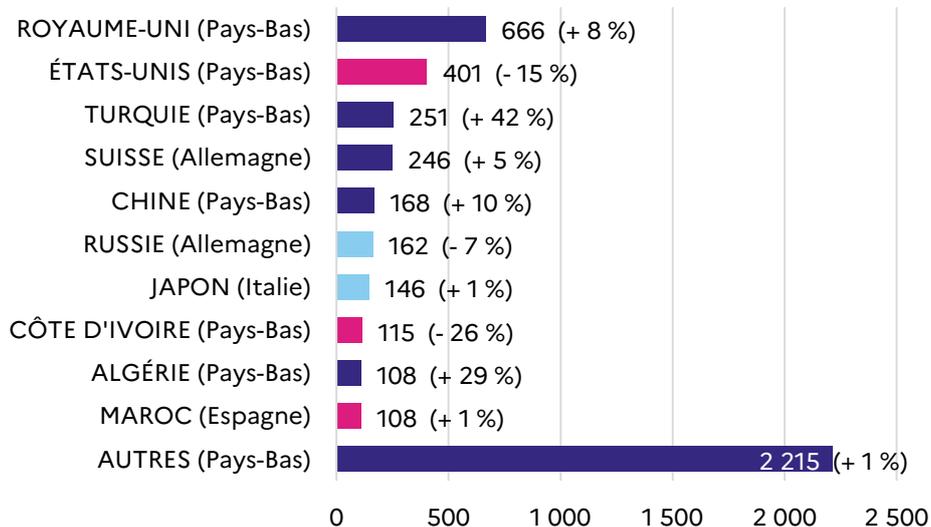


Aliments pour animaux familiers : 2 258 M€ (+ 16 %)

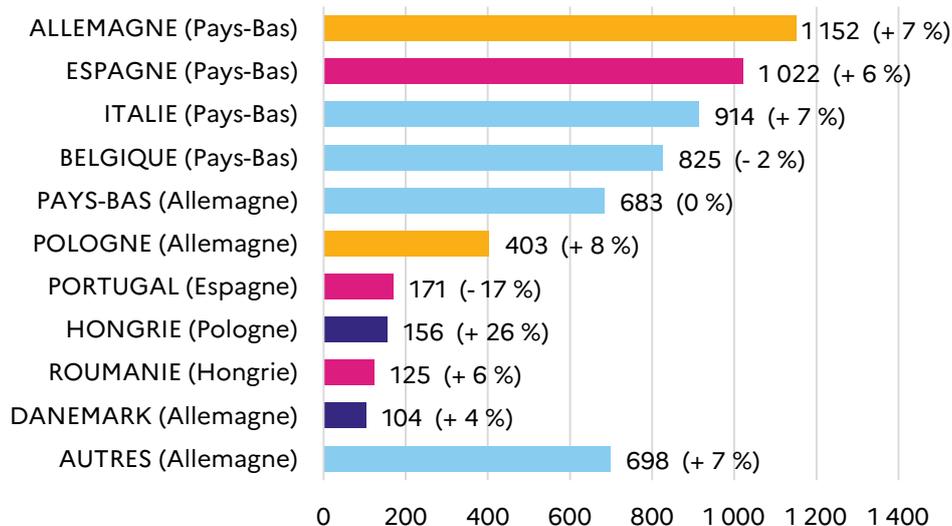


Balance commerciale : 443 M€ (+ 183 %)

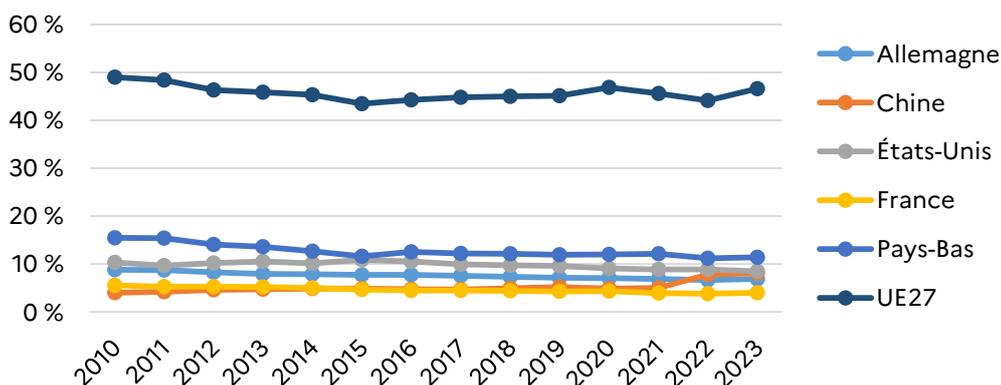
PAYS TIERS : 4 587 M€



UNION EUROPÉENNE : 6 253 M€



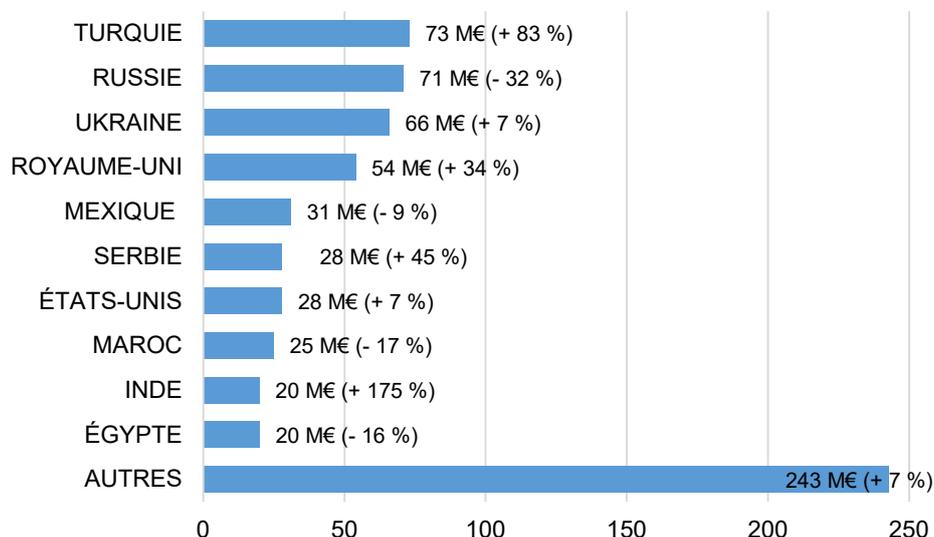
PARTS DES MARCHÉS



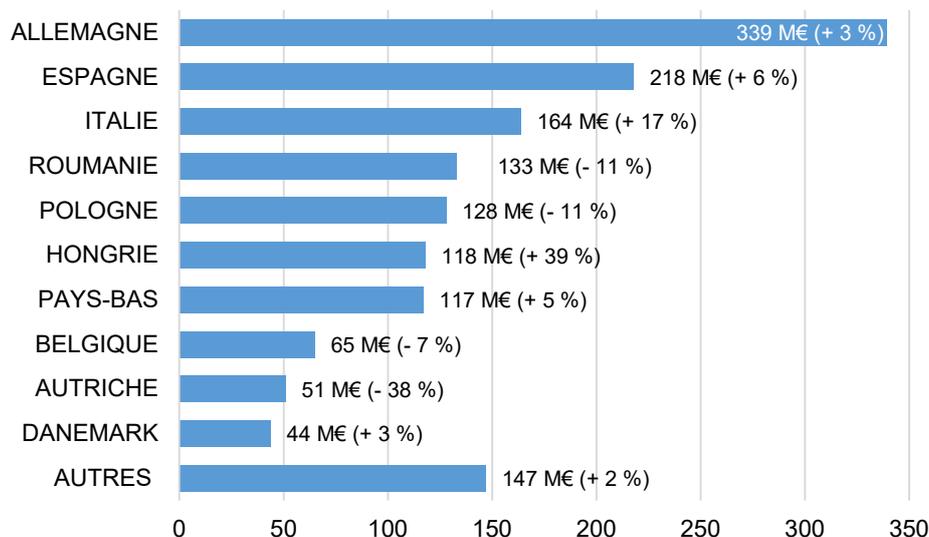
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



PAYS TIERS : 659 M€



UNION EUROPÉENNE : 1 524 M€



Étant donné que le périmètre du secteur Semences et plants est défini sur la base de lignes de nomenclatures nationales à 8 chiffres et non pas internationales à 6 chiffres, il n'est pas possible de comparer les performances à l'export de la France sur ce secteur par rapport à ses concurrents internationaux. C'est pourquoi ces graphiques sont présentés sous une forme simplifiée.

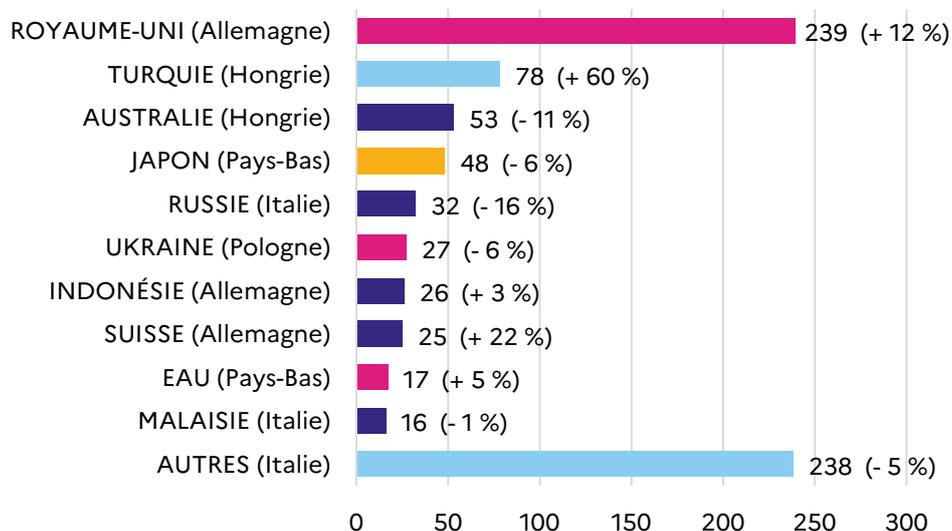
Il se peut que certaines lignes de nomenclature à 8 chiffres propres aux semences soient également présentes dans les regroupements par filières établis sur la base internationale à 6 chiffres. C'est par exemple le cas des semences d'oléagineux qui sont incluses dans la filière « Oléagineux » mais aussi dans la sous-filière « Semences et plants ».

* Toutes semences et plants de pomme de terre (hors plants de fraisiers et de légumes).

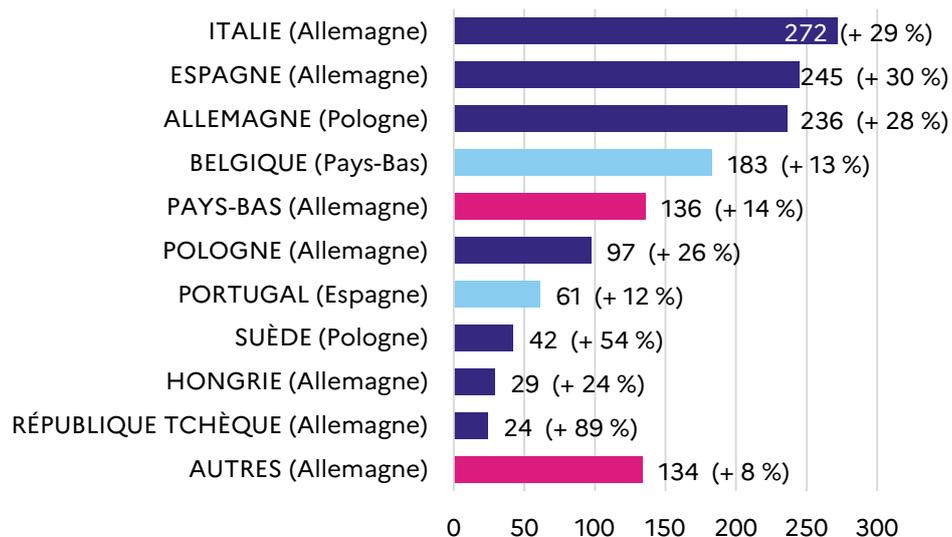
Source : SEMAE d'après les statistiques du commerce extérieur de la DGDDI



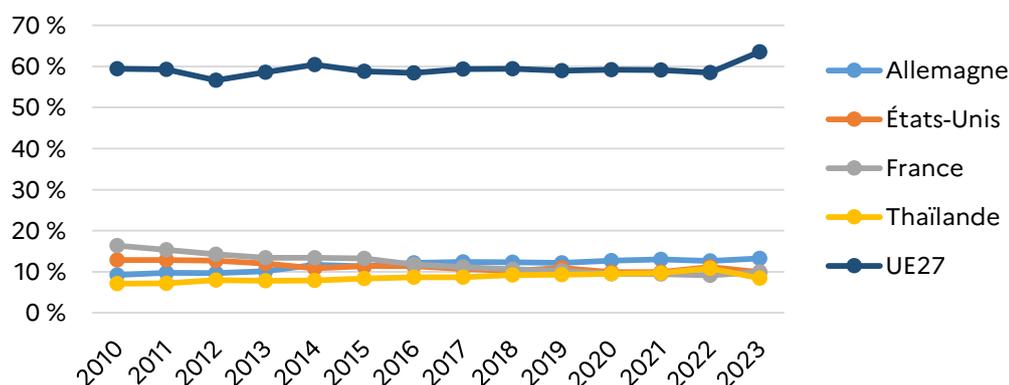
PAYS TIERS : 798 M€



UNION EUROPÉENNE : 1 459 M€



PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



FILIÈRE BOIS ET DÉRIVÉS - En M€ 2023



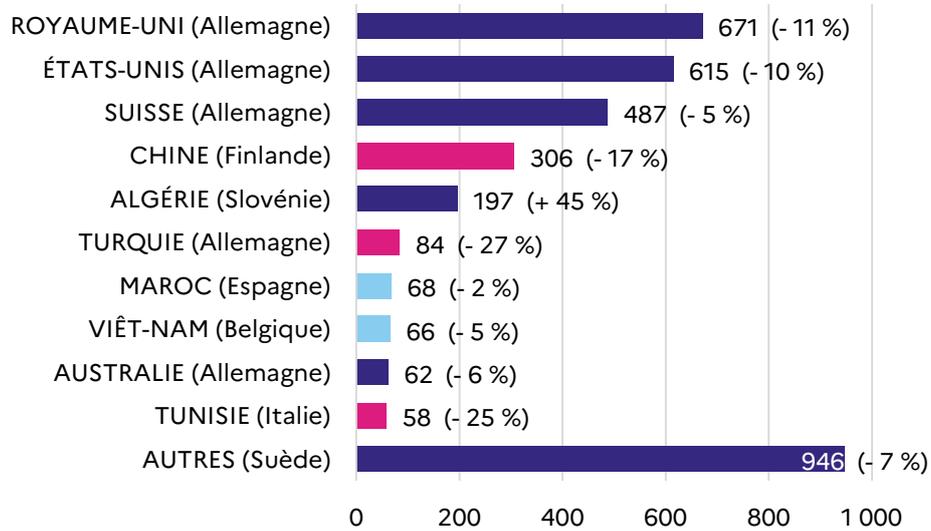
Total des exportations : 10 904 M€ (-15 %)

Bois : 3 067 M€ (-12 %)

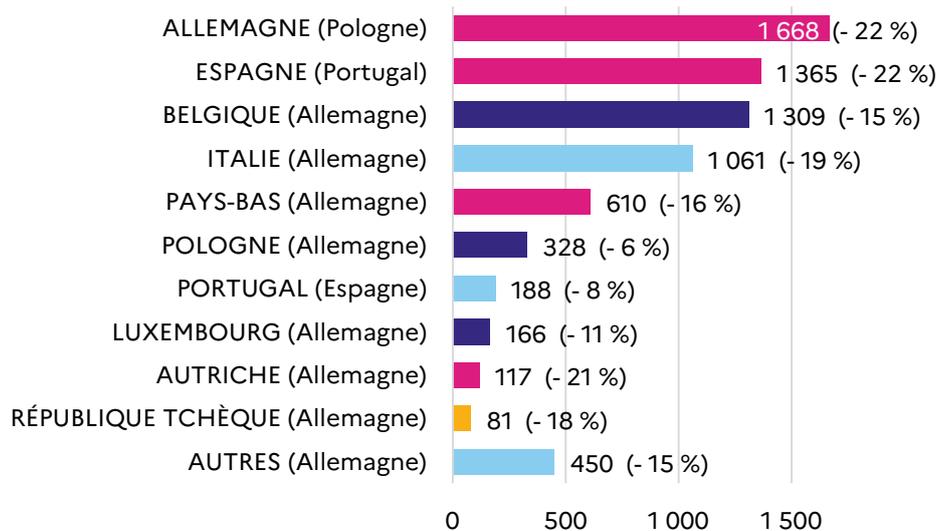


Balance commerciale : - 8 980 M€ (-12 %)

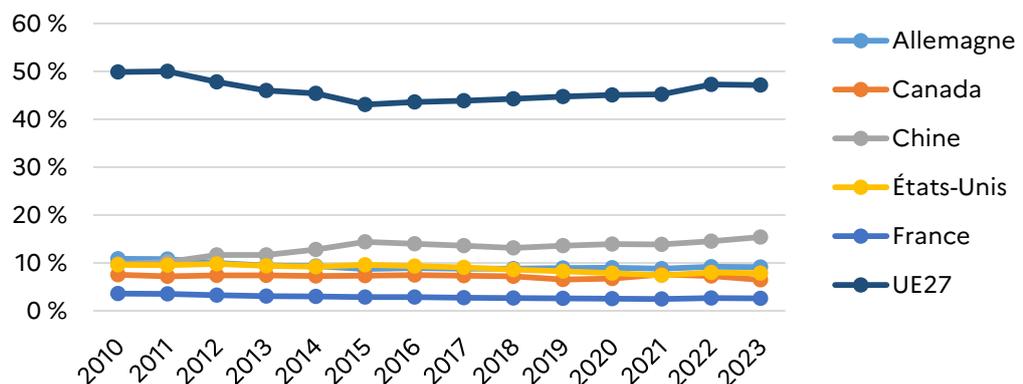
PAYS TIERS : 3 561 M€



UNION EUROPÉENNE : 7 344 M€



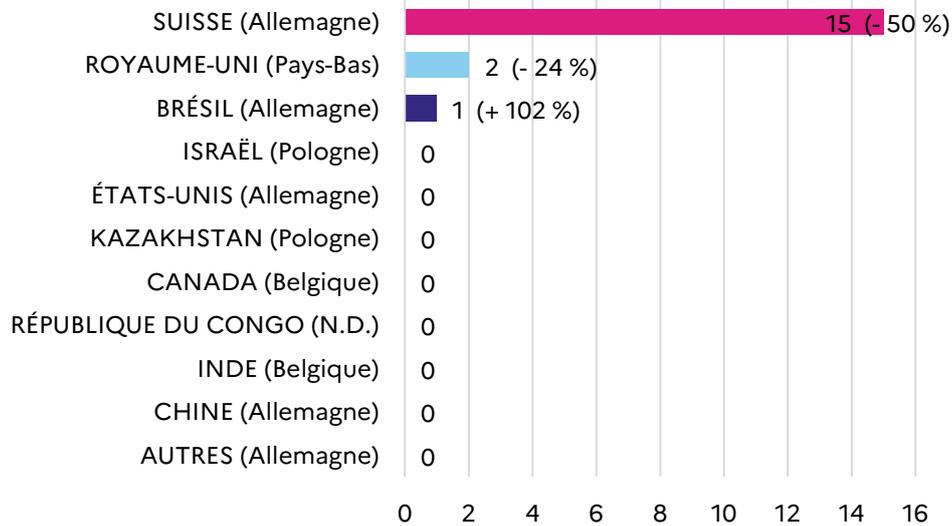
PARTS DES MARCHÉS



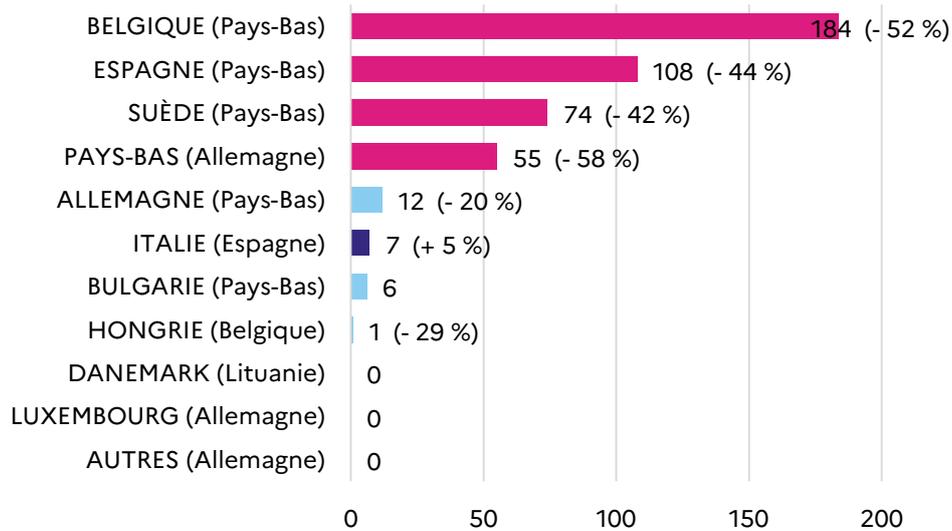
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



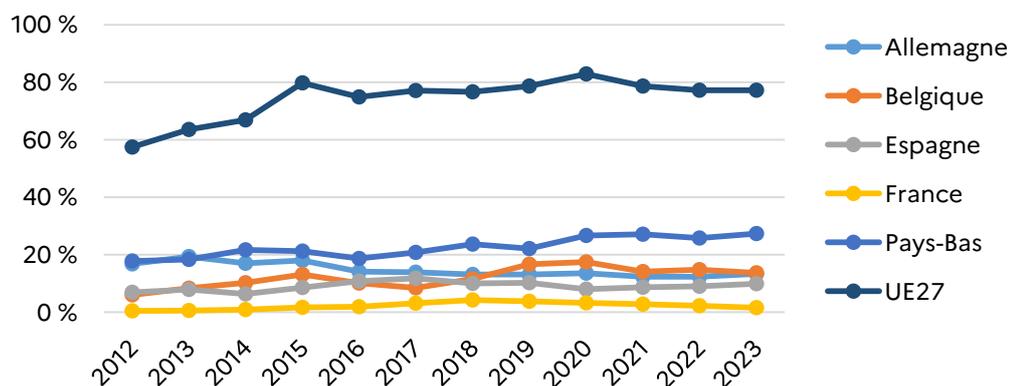
PAYS TIERS : 18 M€



UNION EUROPÉENNE : 447 M€



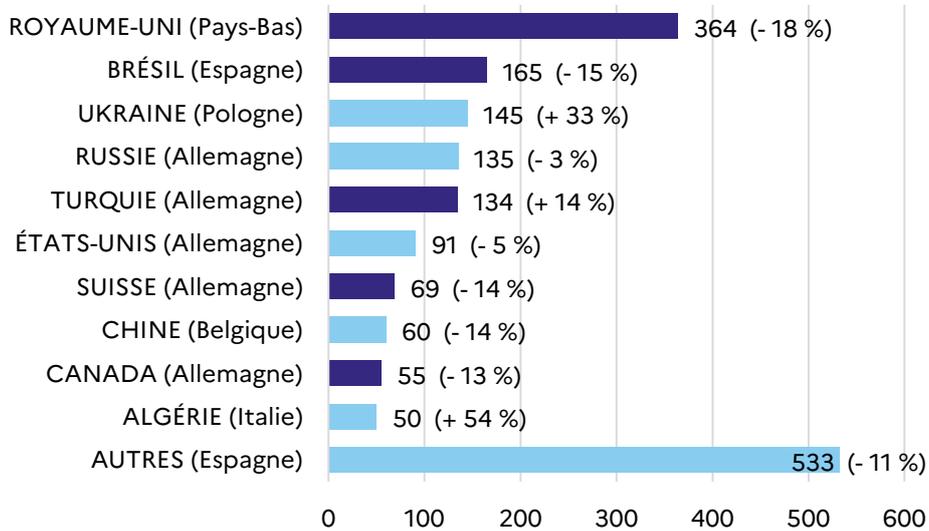
PARTS DES MARCHÉS



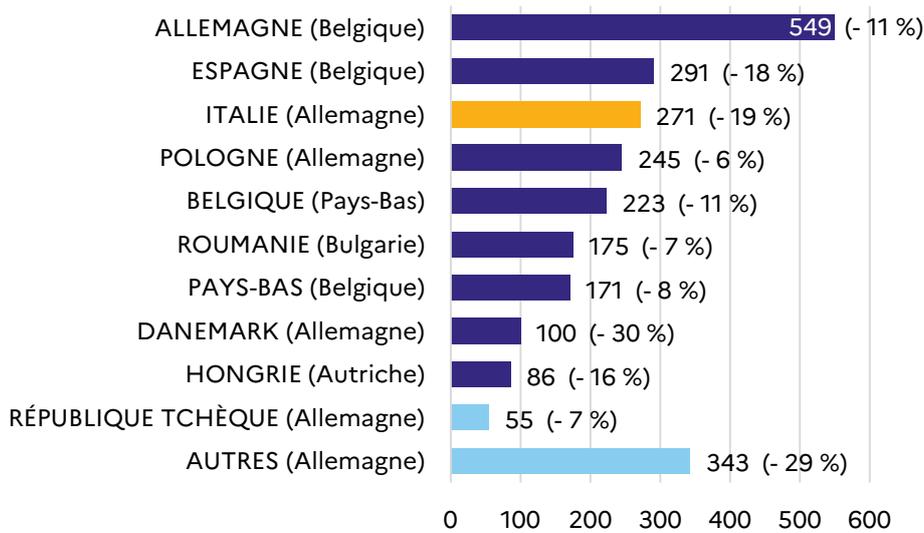
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



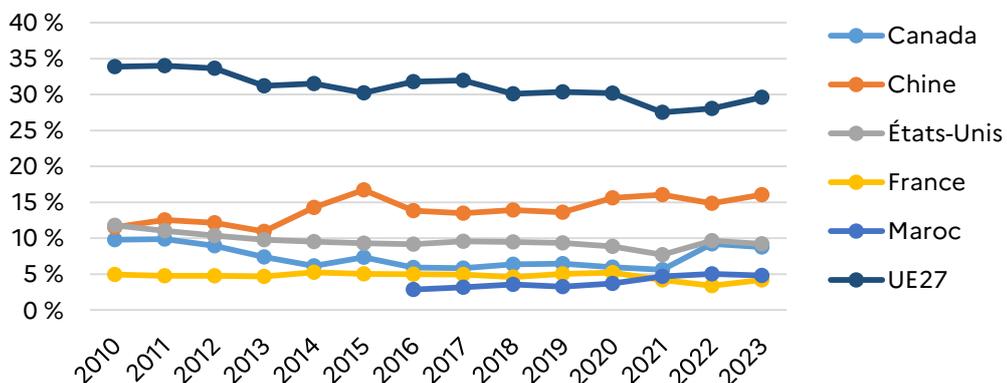
PAYS TIERS : 1 802 M€



UNION EUROPÉENNE : 2 511 M€



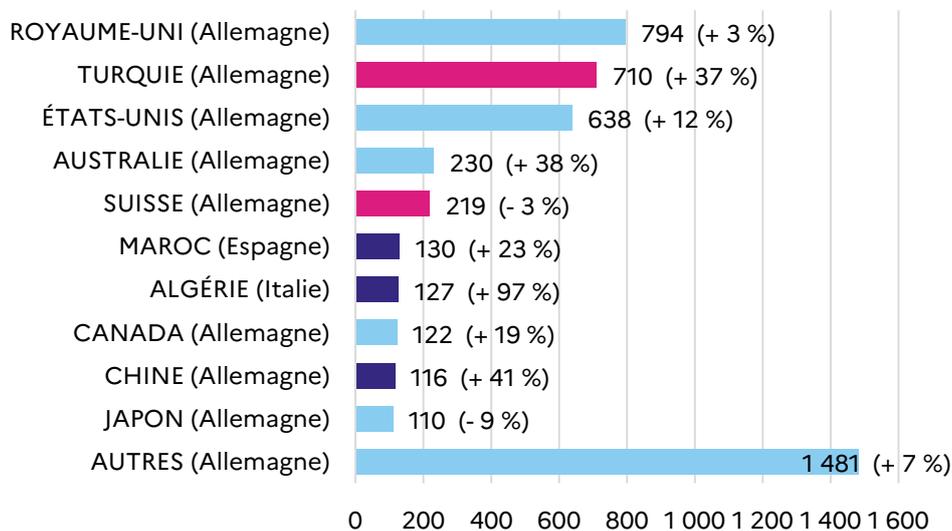
PARTS DES MARCHÉS



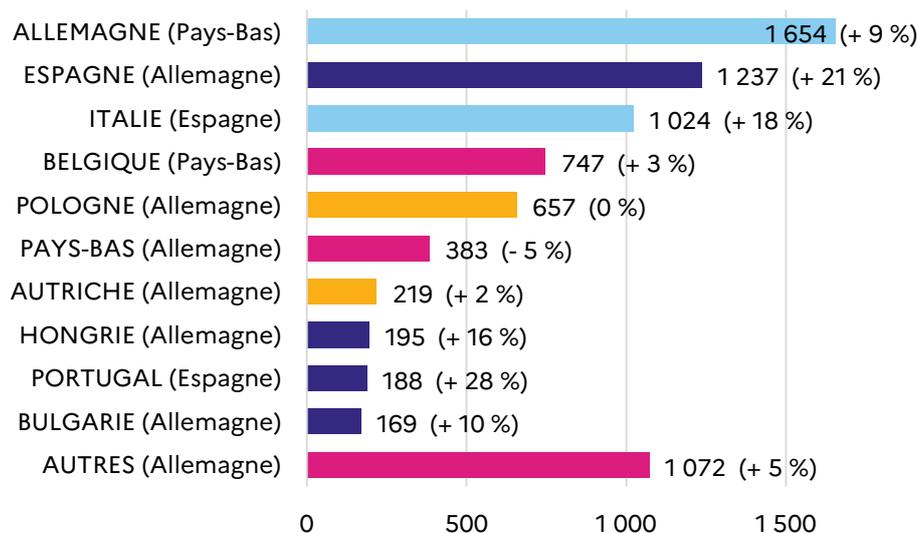
Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor



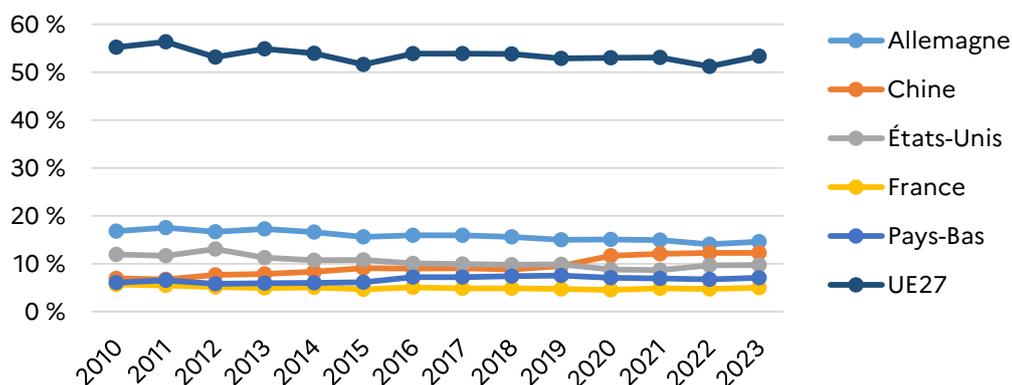
PAYS TIERS : 4 677 M€



UNION EUROPÉENNE : 7 545 M€



PARTS DES MARCHÉS



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

**FAITS MARQUANTS**

Baisse très significative de la valeur des exportations dans les filières céréalières et oléoprotéagineuses et dans le secteur des vins et spiritueux.

Hausse importante des importations des fruits et légumes, produits d'épicerie et du sucre.

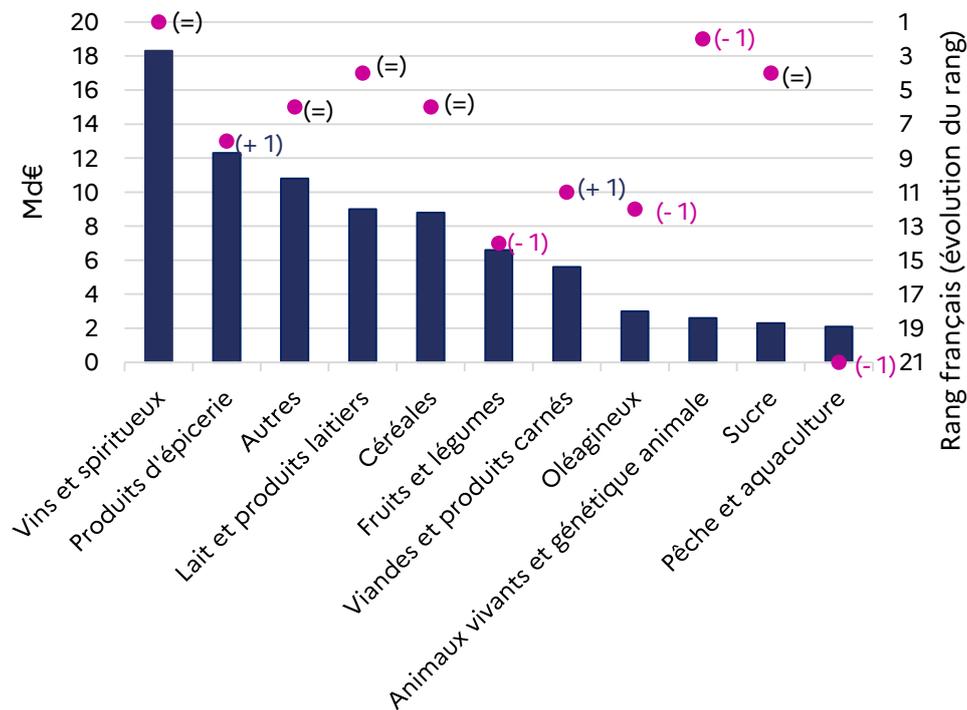
En 2023, dans l'ordre décroissant de la valeur des exportations, la France est :

- le 1^{er} exportateur mondial (18,3 Md€, en baisse de 5 %) de vins et spiritueux² avec 17,6 % de part de marché, en baisse de 0,4 point. Le solde commercial, de + 13,6 Md€, se rétracte de 9 % ;
- le 8^e exportateur (12,3 Md€, en hausse de 11 %) de produits d'épicerie avec 4,2 % de part de marché, en hausse de 0,2 point. Le solde commercial (- 5,3 Md€) se dégrade de 4 % ;
- le 6^e exportateur (10,8 Md€, en hausse de 3 %) d'autres produits agricoles et agroalimentaires³ avec 3,9 % de part de marché, quasiment stable. Le solde commercial demeure légèrement positif, à + 0,4 Md€. À noter à l'intérieur de l'agrégat « Autres », le poste « Semences et plants » pour lequel la France est le 1^{er} exportateur mondial, avec des exportations à hauteur de 2,2 Md€, en hausse de 3 %, et un solde commercial de + 1,2 Md€ ;
- le 4^e exportateur (9,0 Md€, en légère hausse de 1 %) de lait et produits laitiers avec une part de marché consolidée à 8,7 %, en augmentation de 0,6 point. Le solde commercial de + 3,0 Md€ se renforce de 8 % ;
- le 6^e exportateur (8,8 Md€, en baisse de 26 %) de céréales et dérivés avec 5,6 % de part de marché, soit un très net repli (-1,0 point). Cela s'accompagne d'un recul très important du solde commercial (- 31 %) qui reste positif à + 7,0 Md€ ;
- le 14^e exportateur (6,6 Md€, en hausse de 16 %) de fruits et légumes avec 2,4 % de part de marché, en hausse de 0,2 point. Le solde commercial se creuse de 5 % à - 7,4 Md€ ;
- le 11^e exportateur (5,6 Md€, en recul de 2 %) de viandes et produits carnés avec 2,8 % de part de marché, stable. Le solde commercial se dégrade significativement de 14 % en reculant à - 3,6 Md€ ;
- le 12^e exportateur (3,0 Md€, en recul de 19 %) d'oléagineux et dérivés avec 1,3 % de part de marché, en baisse de 0,1 point. Le solde commercial à - 1,3 Md€ s'améliore néanmoins de 3 % ;
- le 2^e exportateur (2,6 Md€, en faible hausse de 1 %) d'animaux vivants et de génétique animale avec 10,0 % de part de marché, en repli de 0,5 point. À noter que la France perd en 2023 sa place de leader au bénéfice des Pays-Bas. Le solde commercial progresse à peine (+ 1 %) à + 2,2 Md€ ;
- le 4^e exportateur (2,3 Md€, en hausse de 18 %) de sucre avec 5,6 % de part de marché, en hausse de 0,3 point. Le solde commercial, + 1,6 Md€, s'accroît de 15 % ;
- le 21^e exportateur (2,1 Md€, stable) de produits de la pêche et d'aquaculture, avec 1,4 % de part de marché, en hausse de 0,1 point. Le solde commercial, bien qu'encore largement négatif à - 5,1 Md€, s'améliore de 10 %.

²Le groupe « Vins et spiritueux » est composé des vins, spiritueux, cidres/poirés, bières et boissons alcoolisées aromatisées. Seul le détail pour les vins et spiritueux est fait dans cette analyse.

³Le détail des produits inclus dans cette catégorie est listé en annexe méthodologique, page 63 et suivantes.

Valeur des exportations françaises en 2023 et rang français (et son évolution par rapport à 2022) dans les exportations mondiales



Source : Trade Data Monitor

L'évolution des performances de la France par rapport à ses principaux concurrents européens en direction des marchés européens et des pays tiers est analysée filière par filière dans les pages suivantes, en insistant particulièrement sur les causes des gains et pertes de parts de marché par rapport au premier concurrent européen.



Vins et spiritueux

Sur l'année 2023, le chiffre d'affaires des exportations françaises de vins et spiritueux a nettement baissé (- 5 %) par rapport à 2022 avec 18,3 Md€ ; mais reste toutefois à des niveaux très élevés. Dans le même temps, les importations ont augmenté de 7 % (4,7 Md€) par rapport à 2022. La France conserve sa 1^{er} place dans les exportations mondiales en valeur, malgré une balance commerciale en baisse (- 9 %) mais sur des niveaux qui demeurent au-dessus de la période pré-Covid. Si le contexte inflationniste a fortement pénalisé les marchés clients de la filière française de vins et spiritueux en valeur, couplé avec des années marquées par le rattrapage post-Covid, l'année 2023 est encore plus contrastée en matière de volumes.

Les exportations en volume hors spiritueux (vin, bière, cidres et poirés, boissons aromatisées) ont eu tendance à se replier très fortement en 2023 par rapport à 2022 (- 11 %). Parmi ces catégories, le vin, après avoir connu une forte progression en volume entre 2020 et 2021 et un net repli en 2022 (- 5 %), continue de perdre des volumes importants en 2023 (- 9 %), participant à la baisse de l'agrégat hors spiritueux sur cette année. Ces pertes sont principalement liées à un environnement économique moins favorable, notamment à cause de l'inflation qui a entamé le pouvoir d'achat pour d'importants pays clients pour la filière française du vin (Royaume-Uni, Allemagne et États-Unis notamment). Les volumes des exportations de spiritueux ont quant à eux connu un retournement à la baisse en 2023 (- 11 %) après une très bonne année 2022. Ce décrochage s'explique essentiellement par des pertes conséquentes pour le Cognac, fortement affecté par les surstocks aux États-Unis. Les autres catégories de spiritueux sont également touchées par des replis importants, à l'exception des Whiskies qui progressent très fortement (+ 27 %). Au global, les spiritueux ont été moins performants que d'autres catégories. La perturbation des marchés liée à l'inflation peut également expliquer une partie de ces pertes. Cette dynamique des spiritueux s'exprime aussi au niveau mondial en valeur : le Royaume-Uni, 5^e pays exportateur de spiritueux, a connu une forte détérioration de sa balance commerciale entre 2022 et 2023 (- 36 %).

La France domine toujours les exportations mondiales de vins et spiritueux : les vins tranquilles AOP en bouteille, le Cognac et le Champagne, produits à forte valeur ajoutée, représentent 69 % du chiffre d'affaires global en 2023. Les vins et spiritueux haut de gamme ont maintenu une valeur à l'export assez soutenue, principalement grâce à une progression de leur prix moyen. En volume, l'ensemble de ces catégories connaissent des baisses par rapport à 2022. Dans le détail, les exportations de Cognac baissent de 4 % en volume, mais progressent de 9 % en valeur et gagnent 333 M€ de chiffre d'affaires. Les volumes exportés de vins tranquilles AOP régressent de 10 % par rapport à 2022, avec un recul de 4 % du chiffre d'affaires, tandis que les exportations de Champagne baissent également en volume de 11 %, mais seulement de 1 % en valeur par rapport à 2022.

Globalement, les perturbations liées à l'inflation et aux surstocks sur certains marchés expliquent l'essentiel des pertes pour les exportations de vins et spiritueux de la France en valeur (à l'exception des bières de malt et des vermouths), mais aussi en volume. Le chiffre d'affaires des exportations françaises est en baisse vers les pays tiers (- 8 %), pénalisé en particulier par les États-Unis (- 21 %), son 1^{er} pays client.

En volume, l'ensemble des catégories sont orientées à la baisse sur le marché américain (- 35 % pour les spiritueux et - 12 % hors spiritueux). En 2023, les vins sont particulièrement touchés, avec un repli en volume de plus de 13 %. Les vins en bouteille sont orientés fortement à la baisse (- 9 % par rapport à 2022), mais dans des proportions moindres que les vins effervescents (- 22 %) et des vins en gros vrac (- 43 %). Pour cette dernière catégorie, le fort repli s'explique par un retour à la normale des volumes suite à la suspension des taxes Trump. Le Champagne est quant à lui en fort repli en volume (- 20 %). Malgré de légères améliorations sur les derniers mois de 2023, le marché américain souffre fortement des surstocks accumulés lors des années précédentes ainsi que des effets de l'inflation sur la consommation.

Au Royaume-Uni, la France est fortement concurrencée par l'Italie, notamment avec le succès du Prosecco sur ce marché. Malgré une baisse de 1 %, le chiffre d'affaires tous produits confondus reste toutefois à des niveaux élevés, à plus de 2 Md€. En volume, les vins, bières de malt et vermouths connaissent une croissance. Les tensions inflationnistes et les difficultés économiques depuis le Covid pourraient expliquer cette perturbation des volumes à destination du marché britannique. Les pertes en volume se concentrent en majorité au niveau des alcools éthyliques > 80° et les autres spiritueux (< 80°). Le Cognac (- 13 % par rapport à 2022) et le Champagne (- 8 %) font partie des produits les plus touchés. Dans le même temps, les vins en gros vrac à plus faible valeur connaissent une progression très importante (+ 130 %). Il semble que le repli des importations

britanniques en volume touche tout particulièrement les produits les plus haut de gamme en 2023.

Le marché chinois semble marquer un arrêt dans sa dynamique haussière en valeur. La France perd, en apparence, des parts de marché en Chine au profit notamment de Hong Kong. Néanmoins, la forte progression de Hong Kong est très probablement due au réexport, et plus particulièrement au réexport de Cognac. Les exportations de vins et spiritueux vers la Chine s'élevèrent à 1,3 Md€, en baisse de 8 % par rapport à son plus haut niveau historique atteint en 2022. Les exportations en valeur vers la Chine sont tirées vers le bas par le vin et les bières de malt, respectivement 2^e et 3^e catégories en chiffre d'affaires, qui connaissent des baisses à deux chiffres (- 20 % et - 32 %). Au contraire, les spiritueux continuent de gagner des parts de marché. En volume, l'ensemble des catégories est orienté à la baisse à l'exception des vermouths. Les replis sont particulièrement forts au niveau des vins et des bières (respectivement - 26 % et - 31 %). Au global, le marché chinois perd des volumes sur de nombreuses catégories mais poursuit sa montée en gamme. Les vins sont tout particulièrement touchés par ce phénomène, avec un prix moyen qui augmente de 8 % par rapport à 2022. Pour le Cognac, le marché chinois représente un véritable moteur de croissance sur ces dernières années, avec des niveaux de valorisations très élevés. Concernant les vins, la chute de la consommation sur le marché chinois, couplée aux mesures liées à la politique « zéro-Covid » et aux difficultés économiques, peut aussi expliquer ces baisses importantes.

À destination de Singapour, la France a connu une augmentation de 19 % de ses exportations de vins et spiritueux en valeur et a tendance à gagner des parts de marché par rapport à ses concurrents. En volume, les spiritueux (+ 27 %) tirent la catégorie « Vins et spiritueux » vers le haut, grâce aux excellentes performances des eaux-de-vie de vin, des whiskys, des vodkas et des liqueurs, qui connaissent des croissances à deux chiffres. Les bières connaissent toutefois un fort repli en volume (- 19 %) et en valeur (- 6 %).

Enfin, au Japon, la France maintient ses parts de marché alors que la valeur exportée baisse (- 4 %). Celle-ci est soutenue par les spiritueux (+ 11 %) grâce à une belle année pour les Cognacs alors que les vins, principale catégorie exportée en valeur, connaissent une année plus difficile (- 5 %). En volume, les vins se replient fortement (- 14 %), pénalisés par les vins en bouteille et les vins effervescents. Les spiritueux sont stables en volume.

Les exportations de vins et spiritueux progressent de manière modérée vers les pays de l'Union européenne (+ 1 %). La France voit globalement ses parts de marchés s'améliorer ou se maintenir dans les marchés importants : elles s'améliorent en Allemagne et en Italie, et se maintiennent en Belgique et aux Pays-Bas.

En Allemagne, bien que la croissance soit quasi-généralisée pour les vins et spiritueux en valeur, les exportations de vins sont particulièrement touchées en volume (- 8 %). Cette forte baisse s'explique probablement par les fortes tensions inflationnistes qu'a pu connaître ce pays au cours de 2023.

Aux Pays-Bas, la valeur exportée a baissé de 7 % alors que les volumes se sont maintenus au global, mais avec une dynamique très différente au sein des catégories. En effet, les exportations françaises de vins et bières ont nettement baissé en volume (- 9 % et - 6 %), alors que les spiritueux continuent de progresser fortement (+ 27 %). Ces évolutions sont à rapprocher avec le rôle de plateforme de réexportation des Pays-Bas, notamment pour les vins et spiritueux français.

Bien que les exportations de vins et spiritueux en valeur vers la Belgique soient en croissance de 7 %, la France perd des parts de marché au profit de l'Italie. Les bières de malt sont particulièrement touchées, que ce soit en valeur (- 22 %) ou en volume (- 50 %). Une fois encore, les spiritueux tirent les volumes vers le haut.

Enfin, le marché italien semble être dynamique en 2023 pour les vins et spiritueux français, tout particulièrement grâce au regain des importations de bières et de vins en bouteille.



Produits d'épicerie

En 2023, la France a consolidé son 8^e rang des exportateurs mondiaux de produits d'épicerie avec 12,3 Md€ et une part de marché en hausse de 0,2 point, à 4,2 %. Elle se rapproche de la Chine qui, avec le Brésil, sont les seuls pays du top 10 ayant vu leurs exportations baisser en 2023 (-1 % et -9 %), ces replis étant notamment imputables aux moindres envois de cafés et thés. Il n'en demeure pas moins que le déficit commercial français pour ces produits s'est encore creusé de 4 % et atteint -5,3 Md€.

Un quart des exportations françaises de produits d'épicerie (25 %) est constitué de produits de la boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie, avec une valeur qui progresse depuis 2020 (+55 % en quatre ans). Le Royaume-Uni est le 1^{er} client, avec 18 % des montants achetés, suivi de l'Allemagne (15 %) et la Belgique (14 %). Les autres pays suivent de plus loin ce podium avec moins de 7 % des achats chacun. À noter le repli en 2023 des États-Unis qui ont diminué leurs importations d'origine française de 7 % et ont ainsi reculé d'un rang, à la 5^e place.

Les exportations de chocolat et autres préparations contenant du cacao représentent 13 % en valeur de la catégorie, à 1,6 Md€, en hausse de 13 % par rapport à 2022. Là encore, les principaux clients de la France sont des pays proches : le Royaume-Uni (16 %), la Belgique (13 %), l'Allemagne (12 %) et l'Espagne (11 %), qui ont tous nettement augmenté leurs achats en 2023 (de plus de 20 %), à l'exception de l'Allemagne (+8 %).

Vers les pays tiers, le principal concurrent européen de la France pour les produits d'épicerie est l'Italie. Vers l'Union européenne, la situation est plus contrastée : les Pays-Bas et l'Allemagne se positionnent sur des produits différents.

L'Italie, avec 7,0 % de part de marché en valeur en 2023, consolide son 2^e rang des exportateurs de produits d'épicerie. Son premier client est les États-Unis, suivi de près par l'Allemagne et la France. Les pâtes alimentaires sont, sans surprise, le 1^{er} produit italien exporté (20 % des valeurs), suivi des produits de la boulangerie, pâtisserie et biscuiterie (18 %).

L'Allemagne, au 1^{er} rang des exportateurs avec 9,2 % de parts de marché, commercialise majoritairement du chocolat et autres préparations contenant du cacao (21 %) ainsi que des produits de la boulangerie, pâtisserie et biscuiterie (20 %) vers la France, les Pays-Bas et la Pologne. Les Pays-Bas, à la 3^e place des exportateurs de produits d'épicerie en 2023 avec 6,8 % de part de marché, réexportent une partie significative des marchandises importées vers ses voisins (Allemagne, Belgique et France).



Céréales

Les exportations mondiales restent affectées en 2023 par les développements et conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine. La mise en place de la *Black Sea Grain Initiative* en août 2022 sous l'égide de l'ONU et de la Turquie, complétée par la mise en œuvre des « corridors de solidarité » européens, avait permis de revenir progressivement en 2023, au fil des reconductions de cet accord temporaire, à des niveaux d'exportation proches de ceux d'avant conflit au départ des ports maritimes ukrainiens. Cette relative « normalisation » des flux commerciaux favorise de fortes baisses des cours internationaux du blé tendre au premier semestre 2023, passant d'environ 300 €/t sur Euronext à 220 €/t. La dénonciation par la Russie de l'accord en juillet 2023 s'est traduit rapidement par un rebond des cours du blé tendre à l'été 2023, autour de 260 €/t, avant de progressivement revenir autour de 220 €/t en fin d'année, à la faveur de la sécurisation par l'Ukraine d'un nouveau couloir maritime en mer Noire et de la forte montée en puissance des « corridors de la solidarité » européens au second semestre.

En France, si la part des 10 premières destinations reste supérieure à 70 % de la valeur totale des exportations, la situation est contrastée : les exportations de blé tendre en 2023 ont ainsi globalement régressé vers ses principaux clients, à l'exception de la Chine (1,2 Md€ en valeur, +61 % sur 2022). Les ventes vers l'Algérie s'effondrent, passant de 834 M€ en 2022 à 166 M€ en 2023 (-80 %). Le Maroc, durement frappé par une sécheresse historique, figure parmi les principaux acheteurs avec 562 M€. En revanche, les performances à l'exportation du second semestre 2023, correspondant à la nouvelle campagne 2023/24, se heurtent, particulièrement en blé tendre, à la présence massive et à des prix très compétitifs du blé russe sur l'ensemble des destinations des blés français, notamment vers l'Algérie qui a assoupli son cahier des charges (en novembre 2021 afin d'importer davantage de blé de la mer Noire). Par ailleurs, bien que des opportunités de

* En 2023 : Belgique, Chine, Pays-Bas, Espagne, Maroc, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Portugal, Algérie

marchés puissent être trouvées, notamment vers la Chine, la libéralisation par l'Union européenne des exportations agricoles de l'Ukraine concurrence fortement les exportations françaises de blé et de maïs vers l'Italie, la péninsule ibérique et le Benelux. Au total, les exportations toutes céréales confondues reculent de 26 % en valeur, à 8,8 Md€. Sur ce total, le blé tendre représente 3,5 Md€ (- 48 %) et le maïs 1,0 Md€ (- 29 %). Ces constats sont cependant à relativiser au regard de la forte hausse des prix constatée en 2022. La valeur des exportations de céréales et de blé tendre en 2023 est plus proche des années antérieures (en blé tendre les exportations sont supérieures de 3 % en valeur à la moyenne 2017-2021).

Les exportations vers l'Union européenne représentent 56 % des exportations de céréales, à 5,0 Md€. Celles-ci reculent sur les principales destinations. Avec 2,5 Md€ (- 22 % sur 2022), le Benelux représente la moitié des exportations françaises vers l'UE à destination de l'alimentation animale et des brasseries principalement. On relève une forte concurrence de l'Allemagne sur ces marchés. Le 3^e marché, l'Espagne, s'inscrit également en baisse de 23 %, à 0,9 Md€, face à la pression de la mer Noire, notamment de la Roumanie.

En volume, la France a exporté 12,2 Mt de blé tendre en 2023 (soit - 33 % par rapport à 2022), dont près de 60 % sur cinq destinations (Maroc, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Chine). En orges, la Chine est de loin le 1^{er} client avec 3,7 Mt (55 % du total exporté). En 2023, les ventes de maïs grain ont atteint 3,6 Mt, dont 80 % auprès de cinq pays (Espagne, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Italie). En blé dur, les ventes, majoritairement destinées aux pays de l'Union européenne, ont régressé à 0,734 Mt, reflétant la faible récolte 2023. L'évolution des exportations de produits céréaliers montre une moindre dégradation. Les exportations de farine de blé tendre progressent de 9 % en 2023, à 0,205 Mt, avec une hausse importante vers l'Espagne (+ 56 % à 0,067 Mt). Malgré un recul en volume de 4 % à 1 079 Mt, les exportations de malt progressent en valeur de 27 %, à 628 M€, contre 493 M€ en 2022.

Si la performance à l'exportation des filières céréalières se maintient compte tenu du contexte géopolitique et climatique mondial et de la baisse des cours, les positions commerciales sont particulièrement mises à l'épreuve en 2023 par la concurrence des origines mer Noire.



Oléagineux

La France, structurellement déficitaire en produits « oléagineux » (incluant aussi le soja et les produits transformés), arrive au 12^e rang mondial des pays exportateurs, avec une part de marché en valeur de 1,3 %, stable par rapport à 2022, pour un total exporté de 3,0 Md€. Avec des importations qui s'élèvent à 4,3 Md€, la balance commerciale de la France se s'améliore de 3 % par rapport à 2022, et atteint - 1,3 Md€. Elle reste en revanche relativement stable en volume (- 0,7 %). Après une année 2022 marquée par une forte hausse des prix du complexe oléagineux (graines, tourteaux et huiles) suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'écart de variation entre volumes et prix se resserre en 2023 du fait d'une réduction de l'inflation.

En 2023, en valeur, les graines représentent 46,4 % des exportations françaises, les huiles 46 % et les tourteaux 7 % (essentiellement issus de graines de colza). L'évolution des exportations est étroitement liée celle de la production nationale pour ces cultures. Après la baisse de production de graines oléagineuses en 2019 (colza, tournesol, soja), les récoltes suivantes ont été marquées par quatre hausses successives, particulièrement en 2022 puis en 2023, les producteurs ayant pu être incités à accroître les surfaces suite à la flambée des cours des graines depuis 2021.

Les exportations de graines oléagineuses s'inscrivent en baisse de 16 % en valeur en raison d'une diminution de 18 % des exportations de tournesol (effet prix et baisse de 13 % en volume), à 525 M€, et d'une baisse de 15 % des exportations de colza, à 759 M€. Les exportations de l'ensemble des huiles du complexe ont diminué entre 2022 et 2023 (- 24 %). Depuis 2021, l'huile de colza est la principale huile exportée en valeur devant le tournesol, avec 23 % de part de marché en 2023 contre 21 % pour l'huile de tournesol. Les exportations de tourteaux diminuent de 4 %, en raison notamment d'une baisse des volumes mais également des prix.

Parallèlement, les importations de graines augmentent en volume de 15 % mais baissent en valeur de 4 % sur une année.

Les cours du complexe oléagineux ont poursuivi leur mouvement baissier en 2023 sous l'effet d'un net rebond des récoltes mondiales et d'une baisse de la demande chinoise. En colza, l'augmentation significative des productions canadienne et européenne a conduit à une disponibilité confortable

sur le marché, entraînant une chute des prix, accentuée par le repli du prix du pétrole, l'huile de colza étant utilisée comme agrocarburant. Ainsi, sur la campagne 2022/23, les cours du colza rendu Rouen ont baissé de 25 % sur un an. En soja, les cours ont également régressé en 2023, du fait de l'augmentation de la production mondiale, notamment au Brésil, et de la baisse des prix de l'énergie. Ces baisses de cours ont cependant été limitées durant l'été par le contexte géopolitique et macroéconomique (pétrole, parité monétaire, achats chinois) incertain et une météo peu clémente. En tournesol, bien que la moindre demande en huile et la hausse des disponibilités mondiales, notamment ukrainienne, aient contribué à la poursuite du déclin des prix sur 2023, la tendance a été moins marquée sur un an et comparativement aux autres graines du complexe. En effet, malgré la poursuite des corridors de solidarité en 2023 permettant à l'Ukraine de poursuivre l'exportation de ses graines, les mesures protectionnistes prises par plusieurs pays limitrophes en réponse à une déstabilisation des marchés qui serait induite par les importations des graines ukrainiennes, ont pu constituer un facteur haussier et limiter la baisse des prix. Du côté des huiles, les prix ont également évolué sur fond de tensions en mer Noire et d'une forte demande en huile de soja pour les biocarburants aux États-Unis.

Les exportations françaises en valeur du complexe oléagineux à destination de l'Union européenne s'établissent à 2,5 Md€ et sont ainsi en baisse de 515 M€ par rapport à 2022. Elles représentent 82,6 % des exportations en valeur de la France, contre 80,6 % en 2022, principalement à destination de l'Allemagne (21 % des exportations en valeur toutes destinations confondues), de la Belgique (19 %), de l'Espagne (18 %) et des Pays-Bas (10 %). En quantité, cette part atteint 88,5 %, en raison de la plus forte valorisation des exportations vers les pays tiers. Vers les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Espagne, la baisse des exportations en valeur occulte une hausse des exportations en volume.

Le Royaume-Uni reste notre principal client parmi les pays tiers avec des exportations en valeur qui s'établissent en 2023 à 196 M€, soit 7 % de nos exportations en valeur, en baisse de 21 % par rapport à 2022 (- 20 % en volume). Notre 2^e client en 2020, la Russie, voit une nouvelle fois sa part diminuer, en chute de 84 % entre 2022 et 2023, dans le contexte de conflit et de sanctions, compte-tenu d'une diminution des exportations de graines.



Sucre

En 2023, la France reste le 4^e exportateur mondial de sucre -de betterave, de canne, glucose, fructose, sucre inverti, mélasse...- en valeur, avec 2,3 Md€, derrière le Brésil, la Thaïlande et l'Inde, mais devant l'Australie, comme l'année précédente. Ses exportations sont en progression de 18 % par rapport à 2022. La France représente 5,6 % des parts de marché mondial en valeur, soit une hausse de 0,2 point entre 2022 et 2023. Le solde commercial est positif, d'un montant de 1,6 Md€, et en progression (+ 15 %) par rapport à 2022. La France reste le 1^{er} exportateur de sucre de l'Union européenne et représente environ 26 % des exportations européennes en valeur. Ces exportations se répartissent pour près de 82 % vers l'UE et 18 % vers les pays tiers.

Au sein de l'UE, les principales destinations du sucre français sont la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Les évolutions les plus marquantes d'une année sur l'autre, vers l'Union européenne, sont à observer vers la Belgique (+ 43 %), l'Irlande (+ 42 %), l'Allemagne (+ 40 %) et l'Espagne (+ 31 %). Pour les pays tiers, la principale destination reste de loin le Royaume-Uni avec 220 M€ sur un total de 420 M€ et une progression de + 15 % d'une année sur l'autre.



Fruits et légumes*

Le marché à l'export des fruits et légumes est essentiellement européen : l'Union européenne à 27 représente environ 77 % des exportations en valeur. Avec 6,6 Md€ (dont 897 M€ de pommes de terre), la France a connu une forte augmentation de ses exportations en valeur en 2023 par rapport à 2022 (+ 16 %), dans un contexte inflationniste. Malgré la progression des exportations, avec un déficit de 7,4 Md€, la balance commerciale de la France en fruits et légumes s'est creusée en 2023 de 5 %. Cependant, ces chiffres globaux masquent une disparité importante entre produits.

Sur les produits frais, on note une accentuation du déficit de la balance commerciale en légumes

* Les exportations françaises de pomme de terre à l'état frais ou réfrigéré sont sous-estimées du fait d'une partie des échanges non comptabilisée : les flux d'export en provenance d'exploitation dont le chiffre d'affaires est inférieur à 460 000 € ne sont pas déclarés. Les données d'exportations à destination des Pays-Bas et de la Belgique sont principalement impactées.

frais (+ 4 %) et en fruits frais (+ 7 %). Cependant, la balance commerciale de la pomme de terre à l'état frais est positive et continue à augmenter en 2023 (+ 17 %). La France, 2^e exportateur mondial, a connu une forte croissance de ses exportations de pommes de terre en valeur (+ 27 %), avec un prix à l'export en hausse. En revanche, les volumes exportés (2,7 millions de tonnes) ont, quant à eux, été en recul (- 2 %). En volume et en valeur, on constate une augmentation importante des exportations à destination des Pays-Bas, de la Belgique, en lien avec une demande importante pour la transformation en 2023.

Pour l'ensemble des fruits frais, la France a connu une baisse de ses exportations en volume (- 2 %) mais en hausse en valeur (+ 5 %). On note une hausse des exportations de fruits d'été (abricots, pêches-nectarines, etc.) notamment vers l'Allemagne et l'Italie. Cependant, les exportations de pommes de table (premier produit exporté par la France au sein des fruits et légumes frais hors pommes de terre) ont été en recul en volume (- 8 %), même si elles restent positives en valeur (+ 3 %). Le Royaume-Uni, 1^e client de la France en pommes, a diminué ses importations en volume en 2023. Au sein des fruits frais, on remarque la croissance des exportations de pastèques et de bananes, confirmant la place de la France comme plateforme de redistribution, principalement vers le marché européen (Allemagne et Italie). Les exportations de fruits frais vers le 1^{er} pays client de la France en valeur, la Suisse, continuent à progresser (+ 2 %) mais la bonne dynamique des dernières années a été freinée par la baisse des exportations d'agrumes, produits majoritairement en transit en France et venant notamment d'Espagne. Enfin, les exportations vers le 2^e pays client de la France, l'Allemagne, ont connu une belle progression en valeur en 2023 (+ 9 %) sur un ensemble de produits nationaux ou en transit (pommes, bananes, fruits à noyau, pastèques, etc.).

Les exportations de légumes frais, hors pommes de terre, ont été en hausse en 2023, de manière bien plus importante en valeur (+ 23 %) qu'en volume (+ 1 %). La croissance a été portée en grande partie par la hausse des exportations de poivrons, aubergines et courgettes, notamment vers le Royaume-Uni et l'Allemagne. Comme pour certains fruits, il s'agit également de produits en transit, provenant majoritairement d'Espagne et du Maroc.

Les exportations de légumes transformés (en conserve et congelés) ont été en hausse en valeur en 2023 (+ 12 %), et ce vers les principaux pays clients (Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas).



Produits laitiers

En 2023, le chiffre d'affaires français à l'export des produits laitiers a connu une nouvelle hausse, pour s'établir à 9,0 Md€ (+ 1 %). Cette progression est cependant bien moindre au regard de celle observée entre 2021 et 2022 (+ 16 %). Cette évolution globale du chiffre d'affaires cache par ailleurs des dynamiques différentes suivant les produits laitiers.

D'une part, les exportations de fromages, 1^{er} poste d'exportation en valeur comme en volume, ont augmenté de 7,7 % en valeur par rapport à 2022. Les envois de poudres infantiles, 2^e poste d'exportation en valeur, ont également progressé (+ 13,8 %). D'autres produits ont aussi connu de fortes évolutions en valeur, comme la crème (+ 22,7 %) ou les yaourts (+ 13,6 %), mais pèsent moins fortement dans le total des exportations françaises de produits laitiers. Ces évolutions en valeur n'ont pas systématiquement été liées à des hausses en volume : par exemple, les exportations de fromages ont reculé de 1,3 % en volume.

D'autre part, les envois d'autres produits ont, à l'inverse, connu des fortes baisses en valeur en 2023 : c'est le cas de la poudre de lait écrémé (- 19,5 %) et de la poudre de lactosérum (- 25,3 %). Les prix de ces deux produits ont chuté en 2023, de respectivement 33 % et 40 % par rapport à 2022.

Au sein de l'Union européenne, les exportations ont augmenté en valeur vers les trois premiers clients européens de la France : l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne. Pour ces trois destinations, les fromages constituent le premier produit exporté en valeur (50 à 75 % du total des exportations françaises vers ces pays). Les envois de fromages en valeur ont augmenté de 8 % en 2023 vers l'Allemagne, de 10 % vers la Belgique et de 12 % vers l'Espagne. Les plus fortes progressions ont concerné les fromages à pâte molle (+ 15 %) et les fromages à pâte pressée non cuite (+ 15 %). À l'inverse, les envois vers l'Italie et les Pays-Bas, 4^e et 5^e clients européens de la France, se sont repliés par rapport à 2022. Pour ces deux destinations, les fromages occupent une part non négligeable du total des produits laitiers exportés (entre 33 et 38 %) et les envois ont par ailleurs été en hausse en valeur en 2023. Mais les évolutions des exportations d'autres produits laitiers ont contrebalancé ces hausses. En Italie, de fortes baisses des envois en valeur de lait liquide (- 28 %) et de poudre maigre (- 26 %) expliquent la tendance totale. Vers les Pays-Bas, les exportations de poudre maigre ont chuté en valeur, de même que celles de poudre infantile, lait liquide et poudre de lactosérum.

En parallèle, les envois vers les pays tiers ont été plus nuancés. Les exportations vers la Chine ont perdu 18 % de leur valeur par rapport à 2022. Les envois de poudre infantile, premier produit laitier exporté par la France vers la Chine, ont en particulier diminué de 30 % en valeur. Cette baisse a également touché les envois de poudre de lactosérum et de poudre grasse. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte global de baisse de la demande chinoise depuis 2022, sans reprise du marché en 2023, et tous les fournisseurs de la Chine ont été touchés.

En revanche, l'année 2023 a été marquée par une progression des envois français en valeur vers l'Algérie (+ 32 %), grâce à des envois de poudre infantile en forte augmentation (+ 73 %), et plus marginalement grâce à des exportations de poudre grasse également en progression. Les exportations françaises à destination du Royaume-Uni ont aussi augmenté (+ 4 %), portées par une hausse de la valeur des exportations de yaourts (+ 12 %) et de celles de fromages (+ 3 %). Ces progressions n'ont pas été engendrées par des hausses de volumes exportés et s'expliquent donc par une hausse des prix.

En parallèle de la progression de la valeur globale des exportations françaises de produits laitiers, un repli des importations en valeur de produits laitiers a également contribué à améliorer la balance commerciale, qui s'est établie à 3,2 Md€ en 2023 (+ 8 % par rapport à 2022).



Viandes et produits carnés

L'année 2023 a été caractérisée, comme dans les autres filières, par une forte inflation, qui a masqué pour partie la réalité des évolutions en volume. Par rapport à 2022, les exportations totales de viandes et produits carnés n'ont affiché en valeur qu'un léger recul (- 2 %, à 5,6 Md€), mais en volume une baisse de 6 %.

Dans le détail, pour les viandes et abats comestibles, la hausse des exportations en valeur a été de 1 % (à 4 Md€), mais elles ont reculé, en moyenne, de 7 % en volume (- 10 % pour les bovins, - 6 % pour les volailles et - 7 % pour le porc). La charcuterie présente également, par rapport à 2022, une hausse en valeur (+ 10 %) mais une baisse en volume (- 7 %). Enfin, pour les œufs coquilles et les ovoproduits (hors œufs à couver) enfin, les exportations ont augmenté de 12 % en valeur mais ont diminué de 4 % en volume. En 2023, ces échanges commerciaux de viande et d'œufs ont globalement ralenti, sous l'effet de l'inflation et d'une baisse des productions en France (viandes bovine, ovine et porcine) à l'exception de la viande de volailles (en particulier de poulet) dont la consommation était en nette hausse et la production est progressivement repartie après l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de 2021 et 2022*. Cependant, la dégradation du solde commercial (à - 3,6 Md€) a été amplifiée par une baisse plus importante des volumes exportés par rapport aux volumes importés et par l'inflation.

Quoique l'année 2023 ait ainsi été peu favorable aux exports de produits carnés des filières françaises (- 2 % en valeur), le tassement des échanges mondiaux (- 4 % en valeur) a fait que la part de marché de la France à l'international est restée presque stable (de l'ordre de 5 %). Si les résultats de la France à l'export ont résisté vers l'Union européenne (- 1 %), les exportations vers les pays tiers se sont nettement dégradés (- 5 %).

Vers l'Union européenne, la 1^{ère} destination de la France en valeur reste la Belgique, en recul néanmoins de 5 % en valeur et de 3 % en volume par rapport à 2022. Toutes les filières sont touchées par cette baisse : bovine (- 14 % en volume), porcine (- 2 %), à l'exception des volailles (+ 2 %). L'Allemagne, 2^{ème} destination pour la France, progresse de 6 % en valeur en 2023, mais recule de 5 % en volume. Les volumes ont été en progression pour le porc (+ 6 %), mais en recul sur la viande bovine (- 6 %) et sur la viande de volailles (- 12 %). L'Italie, longtemps 1^{ère} destination de la France en valeur, se place désormais à la 3^{ème} place, avec une croissance en valeur de 5 % mais un recul de 2 % en volume. Alors que les envois de porc ont progressé de 7 % en volume, ceux de viande bovine ont continué leur repli (- 8 % en volume). L'Italie a constitué par ailleurs une des premières destinations pour la viande ovine française, mais pour des tonnages marginaux au regard du volume total de produits carnés. Les Pays-Bas, 4^{ème} destination, ont été en 2023 par rapport à 2022 aussi bien en recul en valeur (- 7 %) qu'en volume (- 7 %). Cette baisse a été particulièrement forte dans la filière viande bovine (- 23 % en volume), du fait semble-t-il du reflux de l'effet Brexit observé en 2022 (transit par la France de viandes bovines en provenance du Royaume-Uni et

* Les épisodes d'IAHP ont touché principalement les élevages de canard français en 2023, et moins nettement ceux de poulet, espèce largement dominante dans la production nationale.

réexportées vers les Pays-Bas). Les envois de viandes de volailles ont également été en baisse (- 9 % en valeur). Enfin, vers l'Espagne, les exportations en valeur ont reculé de 8 % et de 6 % en volume. Cette baisse touche à la fois les filières viande bovine (- 26 % en volume), viande de porc (- 2 %) et viande de volailles (- 10 %).

Vers les pays tiers, le Royaume-Uni devient la 1^{er} destination en valeur (+ 14 % par rapport à 2022 et + 9 % en volume). Pour l'essentiel, cette évolution a concerné les produits porcins (+ 17 % en volume). 2^e destination de la France parmi les pays tiers, la Chine a connu en 2023 un recul de 20 % en valeur et 12 % en volume. Cette baisse est particulièrement forte sur le porc (- 17 % en volume), dans le contexte d'une hausse de la production de la Chine et d'un recul de ses importations. Les exports vers l'Arabie saoudite (3^e destination) sont également en baisse en valeur (- 7 %), mais progressent de 2 % en volume sous l'effet notable de la hausse des expéditions de viande de volailles (+ 5 % en volume). La Suisse (4^e destination de la France vers les pays tiers) est en faible repli (- 1 % en valeur, - 3 % en volume par rapport à 2022), du fait principalement d'une baisse des envois de viande bovine (- 3 % en volume). Enfin, les exports vers les Philippines (5^e destination) ont connu en 2023 un fort recul : - 15 % en valeur, - 24 % en volume. Cette baisse s'est faite pour l'essentiel sur la viande de porc (- 23 % en volume). Quoique la peste porcine africaine affecte toujours la production philippine, les importations du pays en viande de porc ont reculé de 27 % en 2023, en lien sans doute avec la hausse des prix des viandes.



Animaux vivants et génétique

La France reste au plus haut niveau sur le podium des exportateurs d'animaux vivants et de génétique animale, avec une valeur des exportations de plus de 2,6 Md€. Toutefois, elle s'est fait devancer de très peu par les Pays-Bas à la 1^{er} place mondiale, dont la croissance des exports a été bien supérieure (+ 12,6 % contre + 1,5 %).

Les exportations françaises d'animaux vivants et de génétique animale (hors espèces aquacoles) se composent à 58 % d'exportations de bovins destinés à l'élevage (1,5 Md€) et à 42 % pour l'exportation de produits de la génétique (y compris bovins destinés à la reproduction) toutes espèces confondues.

À noter également que les exportations de chevaux (de reproduction ou de sport) représentent 10 % du total des exportations d'animaux vivants et de génétique, et que la génétique aviaire (oiseaux d'un jour et œufs à couver des espèces gallus (ponte et chair), dinde, canard, oie, pintade, pigeon, gibier, etc. en représente à elle seule 9 %.

Les animaux vivants et la génétique constituent la 4^e contribution à l'excédent commercial agricole et agroalimentaire français, avec 2,2 Md€. Pour les exportations de matériel génétique (animaux reproducteurs, semences, embryons, œufs à couver et oiseaux d'un jour), alors que les exportations de génétique bovine restent stables ou en faible diminution pour la génétique équine et asine (- 2 %), on observe des augmentations significatives des exportations dans les espèces porcines (+ 47 %), ovines (+ 8 %), aviaires (+ 31 %) et caprines (+ 100 %). Si les exportations en valeur des filières ovines et caprines (respectivement 8 M€ et 1 M€) restent faibles en comparaison des autres espèces, elles sont pour ces filières de véritables « poumons économiques ». Elles leur apportent en effet les ressources financières nécessaires pour porter les efforts de recherche et développement. En outre, la génétique se présente comme un facteur de résilience à développer au regard du changement climatique.

Les échanges vers l'Union européenne se consolident en valeur à 2,2 Md€. Ces chiffres sont portés essentiellement par l'augmentation des échanges de bovins destinés à l'engraissement. Les proportions des exportations entre pays restent les mêmes (60 % sont à destination de l'Italie, 17 % de l'Espagne, 9 % de la Belgique).

Les exportations vers les pays tiers sont en recul en 2023, à 436 M€ (- 11 %). Cela s'explique en large partie par la chute des exportations de bovins vers l'Algérie (- 50 %, dû à la fermeture du marché en septembre 2023 suite à l'apparition de la Maladie hémorragique épizootique (MHE) en France, soit un manque de 90 M€, qui n'est pas compensé par le doublement des exportations d'équidés à 7 M€, ni par le triplement des exportations de génétique aviaire à 6 M€. Les exportations de génétique animale (hors bovins vifs destinés à l'engraissement et à l'abattage) restent caractérisées par des exportations vers un grand nombre de pays (plus de 46 pour la génétique bovine, plus de 40 pour la génétique porcine, plus de 100 pour la génétique aviaire). Les exportations de génétique aviaire au Bangladesh (+ 7 M€) permettent à ce pays d'apparaître dans le top 10 des destinations des exports d'animaux vivants et de génétique animale.

Le solde commercial global de la génétique animale reste largement bénéficiaire et établit un nouveau record de 344 M€, même si la dynamique ralentit (+ 15 % par rapport à 2022 contre + 38 % en 2022 par rapport à 2021). Le solde commercial de la génétique aviaire, qui était en phase de rémission en 2023 après les épisodes d'influenza aviaire et alors que se mettait en place la vaccination des canards, renoue avec les valeurs d'avant la crise influenza. La génétique porcine retrouve un solde équivalent à celui de 2021, à 15 M€. Elle reste toutefois loin du solde de 2020. La diminution des importations chinoises (divisées par huit en trois ans) est compensée par une reprise des marchés européens (Pologne, Luxembourg) mais aussi de l'Ukraine et de la Russie, ainsi que de la Corée du Sud. L'ouverture de nouveaux débouchés, notamment en Asie du Sud Est, est vitale pour cette filière, alors que la concentration des entreprises de sélection porcine continue et que la France dispose de groupes parmi les leaders mondiaux. Les exportations d'équidés de reproduction ont légèrement fléchi cette année, mais restent à un niveau très élevé (186 M€). À noter les exportations vers l'Algérie (7 M€), qui est la 4^e destination export après le trio incontournable Royaume-Uni, États-Unis et Irlande. En revanche, les importations de chevaux de reproduction ont bondi à 115 M€ (+ 29 %), faisant chuter le solde de 30 %, à 71 M€.



Pêche et aquaculture

En 2023, la France a maintenu en valeur ses exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture, à 2,1 Md€. Mais sa part de marché a légèrement diminué, passant à 1,4 %, en conséquence de quoi elle ne se place qu'au 21^e rang des exportateurs mondiaux dans ce secteur. La balance commerciale, quant à elle, s'améliore de 10 % même si elle reste déficitaire de 5,1 Md€.

Concernant les exportations vers l'Union européenne, la France maintient sa position en tant que 7^e exportateur, avec des exportations à hauteur de 1,3 Md€. Cependant, elles ont connu un recul de 5 % par rapport à l'année précédente. Malgré cette baisse, 83 % des exportations françaises sont toujours dirigées vers l'UE. Les principaux destinataires ont connu des évolutions contrastées, avec des baisses pour l'Espagne, l'Italie, la Belgique, le Danemark et le Portugal, mais des augmentations pour l'Allemagne, le Luxembourg et l'Autriche.

En ce qui concerne les exportations vers les pays tiers, la destination Suisse se maintient tandis que le Royaume-Uni enregistre une baisse de 10 %. Cette baisse est notamment due à une diminution significative des exportations de produits tels que le cabillaud, les coquilles Saint-Jacques et les crevettes tropicales. En 2023, la Suisse dépasse le Royaume-Uni et devient la 1^{er} destination des exportations françaises en valeur. Malgré cela, le Royaume-Uni reste le premier en volume, bien qu'il enregistre également une baisse de 10 % par rapport à 2022.

En ce qui concerne les espèces exportées, le saumon reste en tête malgré une diminution de 16 % en volume par rapport à l'année précédente. La Pologne est devenue le principal acheteur de saumon en 2023, suivi de l'Italie et de la Belgique. Toutefois, les exportations vers ces pays ont connu des évolutions contrastées, avec une baisse de 7 % vers la Pologne, une augmentation de 2 % vers l'Italie et une chute de 32 % vers la Belgique en valeur. En volume, la Pologne, l'Allemagne et les Pays-Bas ont été les principaux destinataires de saumon en 2023, avec des évolutions respectives de - 18 %, - 6 % et + 16 %.

Quant à la seiche, 2^e produit le plus important en volume en 2023, ses exportations ont été principalement à destination de l'Espagne, l'Italie et le Portugal. Les volumes exportés vers ces pays ont connu des augmentations significatives, respectivement de + 47 %, + 11 % et + 45 %, tandis que les valeurs ont également augmenté, sauf pour l'Italie où une légère baisse de 3 % a été enregistrée. Ces chiffres démontrent l'importance croissante de ces marchés pour la seiche française.

La coquille Saint-Jacques, bien que connaissant une baisse de 8 % en valeur, reste un produit d'exportation important pour la France. Les exportations de ce produit ont été particulièrement remarquables vers le Royaume-Uni et les Pays-Bas, où une augmentation importante de 50 % a été constatée en une année. Vers l'Espagne et l'Italie, les deux principaux clients pour la coquille Saint-Jacques, les évolutions sont de bien moindre ampleur.



Autres produits agricoles et agroalimentaires :



Semences et plants⁴⁵

Après avoir connu une augmentation de 18 % en 2022, la balance commerciale de la France en semences et plants reste très largement excédentaire, à 1,2 Md€, mais affiche un recul de 6 %. Cette évolution résulte d'une hausse des importations de 17 %, à 1,0 Md€, due à l'effet d'une hausse de 10 % des volumes, amplifiée par la hausse des prix du marché. Cette inflation explique la hausse de 3 % des exportations à 2,2 Md€, alors que les volumes baissent de 12 %. Le volume des importations ne représente qu'environ 15 % du volume de production de semences en France. En 2023, la France reste le leader mondial des exportations de semences de grandes cultures⁶, devant les États-Unis et l'Allemagne.

La diminution des exportations concerne tout particulièrement les semences de maïs et d'oléagineux, deux des trois groupes d'espèces les plus exportés par la France avec les semences potagères.

La hausse des importations concerne les mêmes espèces (maïs et oléagineux), mais également les plants de pomme de terre.

Pour tous les produits, l'effet prix accentue les dynamiques observées.

Dans le détail, la balance commerciale en semences de maïs diminue de 7 %, à 551 M€, sous l'effet d'un bond de 40 % des importations, à 283 M€, contre une hausse de 5 % des exportations, à 835 M€, due principalement à la hausse des prix.

➤ Les semences d'oléagineux suivent la même tendance : les importations atteignent une valeur de 219 M€ (+ 69 %), essentiellement du tournesol (+ 83 % ; 161 M€) et du colza (+ 42 % ; 47 M€). En revanche, les exportations baissent de 8 %, à 418 M€, affectant le tournesol, le colza et le soja.

➤ A l'inverse, en semences potagères et florales, la balance commerciale atteint un nouveau record de 355 M€ (+ 8 %), grâce à une hausse des exportations de 10 % à 610 M€.

➤ La filière betteraves n'est pas en reste. Pour la première fois depuis 2008, la balance commerciale redevient positive passant de - 6 M€ à + 30 M€ grâce à une baisse de 17 % des importations, à 102 M€, tandis que les exportations progressent de 13 % à 132 M€.

➤ En plants de pomme de terre, une hausse de 74 % des importations et une baisse de 7 % des exportations entraînent une baisse de 18 % de la balance, à 81 M€.

➤ En semences de fourragères et gazons, l'amélioration se confirme malgré un solde déficitaire, à - 83 M€ (- 7 %) grâce à un recul de 9 % des importations (120 M€).

➤ Les semences de céréales à paille affichent également une balance en hausse de 24 %, à 20 M€, portée par une augmentation de 15 % des exportations, à 26 M€, et un repli des importations de 5 %, à 6,4 M€.

Le solde commercial de la France avec ses partenaires européens⁷ baisse de 4 %, à 840 M€. Cette évolution résulte d'une hausse de 10 % des importations face à des exportations en hausse de 2 %, à 1,5 Md€. La part de l'UE sur le total des exportations se maintient à 70 %. L'Allemagne reste le 1^{er} partenaire à l'export avec un total de 339 M€ (+ 3 %), suivie de l'Espagne (218 M€ ; + 6 %) et l'Italie (164 M€ ; + 17 %). Vers la Roumanie et la Pologne, les exportations diminuent de 11 % au bénéfice de la Hongrie vers laquelle les exportations bondissent de 39 %, à 118 M€.

En 2023, le solde excédentaire des échanges de la France avec les pays tiers affiche un recul de 12 %, à 322 M€, sous l'effet d'une hausse des importations de 35 %, à 337 M€, alors que les exportations affichent une croissance de 7 %, à 658 M€. La Turquie, vers laquelle les exportations bondissent de 83 % (73 M€), devient la première destination sur les pays tiers devant la Russie (71 M€ ; - 32 %), l'Ukraine (66 M€ ; + 7 %), le Royaume-Uni (+ 34 % ; 54 M€) et le Mexique (31 M€ ; - 9 %). La guerre entre la Russie et l'Ukraine a perturbé et modifié les flux logistiques vers ces deux pays.

⁴Étant donné que le périmètre du secteur « Semences et plants » est défini sur la base de lignes de nomenclatures nationales à 8 chiffres et non pas internationales à 6 chiffres, il se peut que certaines lignes de nomenclature à 8 chiffres propres aux semences soient également comptées dans les regroupements par filières établis sur la base internationale à 6 chiffres. C'est par exemple le cas des semences d'oléagineux qui sont incluses dans la filière « Oléagineux » mais aussi dans la sous-filière « Semences et plants ».

⁵Analyse du SEMAE.



Aliments pour animaux familiers⁶

L'excédent commercial français des échanges d'aliments pour animaux familiers s'est renforcé de 7 % en 2023, à 1,15 Md€. Suite à des augmentations ces dernières années, le volume des exportations a légèrement diminué en 2023. En 2020 et 2021, il y a eu une accélération de l'augmentation de la population d'animaux de compagnie. La place des animaux de compagnie au sein des foyers a tout particulièrement pris de l'ampleur, avec les confinements, couvre-feux et la généralisation du télétravail. Cependant, en France tout du moins, il semblerait que le nombre d'animaux se soit stabilisé en 2022. Cela peut donc expliquer la stabilisation des exportations en volumes. En valeur, nous observons une augmentation de 15 % des exportations, liée fort certainement au contexte d'inflation générale.

La France est l'un des plus gros exportateurs mondiaux pour la filière aliments pour animaux familiers. La France exporte près de la moitié de sa production, pour 31 % vers les pays tiers et 68 % vers l'UE. Le top 5 des pays d'Europe vers lesquelles ont lieu les exportations est inchangé par rapport à 2022. Celui vers les pays tiers est légèrement modifié. Le Royaume-Uni reste le pays tiers vers lequel les exportations sont les plus importantes. La Turquie arrive à la 2^e place en 2023, avec une forte augmentation (+ 60 % en valeur), en dépassant l'Australie qui est en léger recul et qui se retrouve troisième. Les exportations vers le Japon sont en diminution depuis plusieurs années, mais il est la 4^e destination. Il s'agit d'un pays mature, avec une croissance en volume limitée et il y a un déplacement de volumes initialement au départ de la France pour un départ depuis des pays plus proches. Concernant la Russie, les dernières années ont été marquées par des mesures protectionnistes vis-à-vis de l'UE, y compris sur le secteur de l'alimentation des animaux familiers. La Russie a longtemps été dans le top 3 des pays tiers destinataires du petfood français. En 2022, cette place n'a pas été confortée, elle s'est retrouvée tout de même en 5^e position, et il en est de même de 2023 avec encore un léger recul. En Turquie, et en Asie du Sud-Est – notamment Indonésie et Malaisie (qui sont les 6^e et 9^e destinations) – la croissance des exportations depuis plusieurs années est principalement due à l'apparition de nouvelles méthodes de distribution, de prospections marketing et de nombreuses actions commerciales. On peut citer comme exemple l'explosion de la vente en ligne et de la vente directe au consommateur. Cette année cependant les exportations vers l'Asie du Sud Est se sont stabilisées.

D'une manière générale il est important de noter que les exportations d'aliments pour animaux familiers des fabricants dont des usines sont établies dans plusieurs pays varient souvent d'une année sur l'autre en fonction de l'allocation des volumes et le plan de charge de chaque usine (lui-même influencé par les variations du marché intérieur) et l'optimisation des flux logistiques à partir des différents entrepôts distributeurs. L'exportation depuis la France peut diminuer ou augmenter au profit ou au détriment d'un autre pays, selon également les destinations, la disponibilité, les coûts des transports et bien d'autres causes ou circonstances (telles que les volumes produits directement dans les marchés destinataires).



Biodiesel

Pour la filière biodiesel, le total des exportations de la France s'élève à 465 M€ en 2023, soit une baisse de 48 % par rapport à 2022. Les principaux pays de l'Union européenne destinataires de ces exportations restent la Belgique, l'Espagne, la Suède et les Pays-Bas. La Suisse est la principale destination à l'export vers les pays tiers.

Cependant, ces flux d'exportations de la France ne peuvent pas caractériser la destination finale des produits, plusieurs pays de l'UE étant des zones de transit vers des pays tiers. C'est le cas des Pays-Bas et de la Belgique qui sont des voies d'entrée et de sortie pour des flux internationaux de par leurs grands ports internationaux, Rotterdam et Anvers respectivement.

La filière biodiesel a fortement été marquée par la pression inflationniste en 2023. En effet, bien que les cours des matières premières se soient rétractés en raison de perspectives de récoltes réduites, la demande mondiale s'est fortement repliée à cause de la progression de l'inflation, mais également des incertitudes géopolitiques liées à l'insécurité en mer Rouge, affectant les coûts du fret.

⁶Hors potagères et florales

⁷Hors retour France sur exportations

⁸Analyse de la FACCO.



ANNEXE



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

● Source des données :

- Données du commerce extérieur de la DGDDI
- Base de données Trade Data Monitor
- Les parts de marché de la France dans les différents pays sont calculées sur la base des données d'échanges des 68 pays les plus importants, qui regroupent 93 % des échanges mondiaux.

● Philosophie globale :

- Le tableau de bord vise à présenter une vue globale des échanges internationaux de la France.
- Il s'inscrit dans le suivi de la mise en œuvre du « Plan stratégique 2018-2022 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits bio-sourcés » (dit « Plan stratégique export »).

● Répartition des codes douaniers en filières :

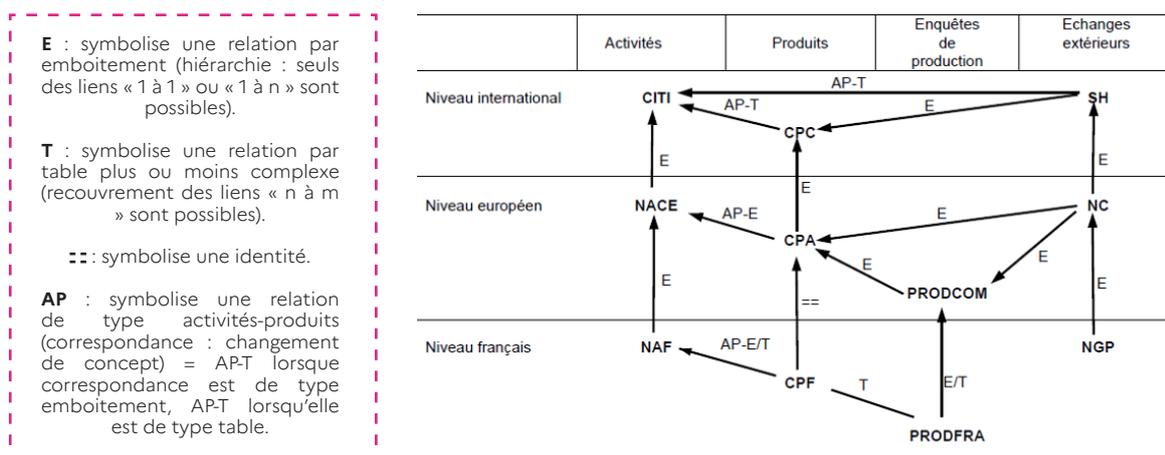
Les regroupements ne suivent pas la nomenclature douanière, mais correspondent aux filières :

- Ce travail a été effectué en commun entre la DGPE et FranceAgriMer, et avec l'expertise du Bureau des synthèses statistiques conjoncturelles du SSP.
- La liste des codes retenus correspond exactement au périmètre du suivi qui comprend les produits de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la filière bois et dérivés et du biodiesel.

● Nomenclature utilisée :

Source bibliographique : Insee, [NAF RÉV. 2 ET CPF RÉV. 2 : GUIDE D'UTILISATION], <https://www.insee.fr/fr/information/2399243>

La nomenclature utilisée pour décrire ces échanges est la Nomenclature Combinée (NC), déclinaison européenne du Système Harmonisé (SH) géré par l'Organisation mondiale des douanes. Elle comporte 4 niveaux (allant de 99 postes à plus de 6600), et est révisée tous les 5 ans.



● **Code couleur :**

Un code couleur a été mis en place afin de faciliter l'analyse de la performance française par filière et par pays client.

Ce code croise deux phénomènes :

Explication des modalités de détermination de la colonne « Tendances »		Part de marché de la France		
		Hausse	Stabilité	Baisse
Évolution de la part de marché de la France par rapport au principal pays de l'UE concurrent	Amélioration	■	■	■
	Stabilité	■	■	■
	Détérioration	■	■	■

- L'évolution absolue des parts de marché de la France
- L'évolution relative de ces parts de marché comparées à celle du principal concurrent européen de la France

On considère qu'il y a stabilité lorsque l'évolution calculée est inférieure à 0,05 point.

Dans les graphiques « Performance des principaux marchés par filières », c'est uniquement le principal concurrent européen de la France qui est cité, et non le principal concurrent mondial. Ce choix a été fait afin de comparer notre performance à des pays qui ont des caractéristiques économiques comparables à la France (notamment en ce qui concerne la monnaie pour les pays de la zone Euro).

● **Répartitions des codes niveau « SH6 » en catégories « produits bruts » et « produits transformés » :**

Cette répartition, utilisée par les Douanes, est disponible au niveau NC8. Ce niveau n'est par contre pas disponible au niveau international. Afin de déterminer le rang de la France comme pays exportateur de produits bruts et de produits transformés, il est donc nécessaire d'aménager la répartition initiale et la « porter » du niveau NC8 au niveau supérieur. Business France a effectué ce travail.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

● Répartition des codes niveau « SH6 » en catégories « produits bruts » et « produits transformés » :



PRODUITS BRUTS

01	Animaux vivants
0301	Poissons vivants
0302	Poissons frais
0306	Crustacés
0307	Mollusques
0407	Oeufs frais
0409	Miel
0410	Autres produits comestibles d'origine animale
05	Produits d'origine animale non comestibles
06	Plantes vivantes
0701	Pommes de terre
0702	Tomates
0703	Oignons, échalotes, poireaux et autres alliacés
0704	Choux, choux-fleurs, choux frisés et apparentés
0705	Laitues et chicorées
0706	Carottes, navets, betteraves et autres racines comestibles
0707	Concombres et cornichons
0708	Légumes à cosse
0709	Potirons, artichauts, asperges, aubergines, céleris, champignons
0711	Légumes conservés provisoirement mais impropres à la consommation
0714	Racines de manioc, salep, topinambours et apparentés
0801	Noix de coco
0802	Fruits à coque
0803	Bananes
0804	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans
0805	Agrumes
0806	Raisins
0807	Melons et papayes
0808	Pommes, poires et coings
0809	Abricots, cerises, pêches
0810	Fruits rouges, kiwi, durians et kakis
0812	Fruits conservés provisoirement mais impropres à la consommation
090111	Café non torréfié
0902	Thé
0903	Maté
0904	Poivre et piments
0905	Vanille
0906	Cannelle et fleurs de cannellier
0907	Girofles
0908	Noix de muscade, macis, amomes et cardamomes
0909	Graine d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi
0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices
10	Céréales
12	Graines, fruits oléagineux, semences et autres fruits
13	Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux
14	Matières à tresser et autres produits d'origine végétale
1801	Cacao en fèves et brisures de fèves
1802	Coques, pellicules et autres déchets de cacao
2401	Tabacs bruts



PRODUITS TRANSFORMÉS

02	Viandes et abats comestibles
0303	Poissons congelés
0304	Filets de poisson et autre chair de poisson
0305	Poissons séchés
0308	Invertébrés aquatiques transformés
0401	Lait non concentré et non additionné de sucre
0402	Lait concentré ou additionné de sucre
0403	Babeurre, lait et crème caillés, képhir, yahourt et autres lait et crème fermentés
0404	Lactosérum
0405	Beurre et autres matières grasses laitières
0406	Fromages et caillebotte
0408	Oeuf transformés
0710	Légumes congelés
0712	Légumes secs
0713	Légumes à cosse secs
0811	Fruits congelés
0813	Fruits secs
0814	Écorces d'agrumes ou de melons
090112	Café décaféiné
090121	Café torréfié
090122	Café torréfié et décaféiné
090130	Coques et pellicules de café
090140	Succédanés du café contenant du café
090190	Autres déchets du café
11	Produits de la minoterie, malt, amidons et féculs, inuline et gluten de froment
15	Graisses, huiles et cires d'origine animale ou végétale
16	Préparations de viandes, poissons, crustacés ou mollusques
17	Sucres et sucreries
1803	Pâtes de cacao
1804	Beurre, graisse et huile de cacao
1805	Poudre de cacao
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao
19	Préparations de céréales, farines, amidons, féculs de lait et pâtisserie
20	Préparation de légumes
21	Autres préparations alimentaires
22	Boissons, alcools et vinaigres
23	Résidus et déchets alimentaires et alimentation animale
2402	Cigares, cigarillos et cigarettes
2403	Tabacs transformés et succédanés de tabac
3501	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines ; colles de caséine

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

● Répartition des codes douaniers en filières et sous-filières :



CÉRÉALES

100110	Froment blé dur
100119	Froment (blé) dur, autre que de semence
100190	Froment blé et méteil (à l'excl. du froment blé dur)
100199	Froment (blé) tendre et méteil, autre que de semence
100200	Seigle
100290	Seigle, autre que de semence
100300	Orge
100390	Orge, autre que de semence
100400	Avoine
100490	Avoine, autre que de semence
100590	Maïs (autre que de semence)
1006	Riz
100700	Sorgho à grains
100790	Sorgho à grains, autre que de semence
100810	Sarrasin
100820	Millet
100829	Millet (à l'excl. du sorgho à grains et de semence)
100830	Alpiste
100840	Fonio (<i>Digitaria</i> spp.)
100850	Quinoa (<i>Chenopodium quinoa</i>)
100860	Triticale
100890	Céréales (à l'excl. du froment blé, du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz, du sorgho à grains, du sarrasin, du millet et de l'alpiste)
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil
1102	Farines de Céréales (autres que de froment [blé] ou de méteil)
1103	Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de Céréales
1104	Grains de Céréales autrement travaillés [mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, p.ex.] et germes de Céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus (à l'excl. des farines de Céréales, du riz décortiqué, du riz semi-blanchi ou blanchi et du riz en brisures)
1107	Malt, même torréfié
110811	Amidon de froment [blé]
110812	Amidon de maïs
1109	Gluten de froment [blé], même à l'état sec
190120	Mélanges et pâtes à base de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. ; mélanges et pâtes à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905
190190	Extraits de malt ; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. ; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. (à l'excl. des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail ainsi que les mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905)
230210	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du maïs
230220	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du riz
230230	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du froment
230240	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des Céréales (à l'excl. du maïs ou du froment)

CÉRÉALES (SUITE)

SOUS-FILIÈRE BLÉ	
100110	Froment blé dur
100119	Froment (blé) dur, autre que de semence
100190	Froment blé et méteil (à l'excl. du froment blé dur)
100199	Froment (blé) tendre et méteil, autre que de semence

SOUS-FILIÈRE MAÏS	
100590	Maïs (autre que de semence)



FRUITS ET LÉGUMES

070190	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre de semence)
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliés, à l'état frais ou réfrigéré
0704	Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles similaires du genre Brassica, à l'état frais ou réfrigéré
0705	Laitues (<i>Lactuca sativa</i>) et chicorées (<i>Cichorium spp.</i>), à l'état frais ou réfrigéré
0706	Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles similaires, à l'état frais ou réfrigéré
0707	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré
0708	Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré
0709	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré
0710	Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
0711	Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état
0712	Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés
0713	Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés
0714	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier
08	Fruits comestibles ; écorces d'agrumes ou de melons
0808	Pommes, poires et coings, frais
2001	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
2003	Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
2004	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés (à l'excl. confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)
2005	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non-congelés (à l'excl. confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson)

SOUS-FILIÈRE POMME DE TERRE	
070190	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre de semence)

SOUS-FILIÈRE POMME ET POIRE	
0808	Pommes, poires et coings, frais

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



ANIMAUX VIVANTS ET GÉNÉTIQUE

01	Animaux vivants
040711	Oeufs fertilisés de volailles, destinés à l'incubation, domestiques
040719	Oeufs fertilisés d'oiseaux, destinés à l'incubation (à l'excl. des oeufs de volailles domestiques)
051110	Sperme de taureaux



LAIT ET PRODUITS LAITIERS

0401	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao
0404	Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants ; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, n.d.a.
0405	Beurre, y.c. le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières
0406	Fromages et caillebotte
170211	Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids ≥ 99 % de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche
170219	Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids < 99 % de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche
190110	Préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. ; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail
3501	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines ; colles de caséine

SOUS-FILIÈRE FROMAGES

0406	Fromages et caillebotte
------	-------------------------



OLÉAGINEUX

120100	Fèves de soja, même concassées
120190	Fèves de soja, même concassées (à l'excl. des fèves de soja destinées à l'ensemencement)
1202	Arachides, non-grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées
1204	Graines de lin, même concassées
1205	Graines de navette ou de colza, même concassées
1206	Graines de tournesol, même concassées
120750	Graines de moutarde, même concassées
1208	Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. de la farine de moutarde)
1507	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1514	Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
2304	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja
2305	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide
230620	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de lin
230630	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de tournesol
230640	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza
230641	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique « fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2 % et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates »
230649	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique « fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est \geq 2 % et un composant solide qui contient \geq 30 micromoles/g de glucosinolates »
230649	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique « fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est \geq 2 % et un composant solide qui contient \geq 30 micromoles/g de glucosinolates »



PÊCHE ET AQUACULTURE

03	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques
121220	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
121221	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, destinées à l'alimentation humaine
130231	Agar-agar, même modifié
1504	Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1604	Préparations et conserves de poissons ; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson
1605	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés (non fumés)

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



PRODUITS D'ÉPICERIE

0409	Miel naturel
09	Café, thé, maté et épices
0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange
1105	Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre
1106	Farines, semoules et poudres de pois, haricots, lentilles et autres légumes à cosse secs du n° 0713, de sagou, de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambour, de patates douces et autres racines et tubercules simil. à haute teneur en fécule ou en inuline du n° 0714, ainsi que des produits du chapitre 8 « Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons »
110813	Fécule de pommes de terre
1509	Huile d'olive et ses fractions (obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile), même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1510	Huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives et par des procédés autres que ceux mentionnés au n° 1509, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 1509
1704	Sucrieries sans cacao, y.c. le chocolat blanc
1803	Pâte de cacao, même dégraissée
1804	Beurre, graisse et huile de cacao
1805	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni ; couscous, même préparé
1903	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculs, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes simil.
1904	Produits à base de Céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.] ; Céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés (à l'excl. de la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrement préparées, n.d.a.
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao ; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.
2006	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés]
2007	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
2009	Jus de fruits (y.c. les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
2101	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté ; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés ; farine de moutarde et moutarde préparée
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, fruits, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g
2105	Glaces de consommation, même contenant du cacao
2201	Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées ; glace et neige
2202	Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)
2209	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique

SOUS-FILIÈRE EAU MINÉRALE

2201	Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées ; glace et neige
2202	Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)

SOUS-FILIÈRE CAFÉ

0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange
------	---



SUCRE

121210	Caroubes, y.c. leurs graines, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
121291	Betteraves à Sucre, fraîches, réfrigérées, congelées, séchées ou en poudre
121292	Caroubes, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
121293	Cannes à Sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide
170220	Sucre d'érable, à l'état solide, et sirop d'érable, sans addition d'aromatisants ou de colorants
170230	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20 % de fructose
170240	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec \geq 20 % mais < 50 % de fructose (à l'excl. du Sucre inversi [ou interverti])
170250	Fructose chimiquement pur
170260	Fructose, à l'état solide, et sirop de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec > 50 % de fructose (à l'excl. du fructose chimiquement pur et du Sucre inversi [ou interverti])
170290	Sucres, y.c. le Sucre inversi [ou interverti] et le maltose chimiquement pur, à l'état solide, Sucres et sirops de Sucres contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, succédanés du miel, même mélangés de miel naturel, et Sucres et mélasses caramélisés (à l'excl. des Sucres de canne ou de betterave, du saccharose chimiquement pur, du lactose, du Sucre d'érable, du glucose, du fructose et de leurs sirops)
1703	Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du Sucre

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



VIANDES ET PRODUITS CARNÉS

02	Vianades et abats comestibles
040700	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits
040721	Oeufs de volailles domestiques, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)
040729	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs de volailles domestiques et oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)
040790	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, conservés ou cuits
0408	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants
0410	Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs
0504	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (autres que ceux de poissons), entiers ou en morceaux, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé
1501	Graisses de porc, y.c. le saindoux, et graisses de volailles, fondues ou autrement extraites (à l'excl. de la stéarine solaire et l'huile de saindoux)
1502	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (autres que l'huile et l'oléostarine)
1503	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non-émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées
1505	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y.c. la lanoline
1506	Graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des graisses et huiles de porcins, de volailles, de bovins, d'ovins, de caprins, de poissons et de mammifères marins ainsi que de la stéarine solaire, de l'huile de saindoux, de l'oléostéarine, de l'oléomargarine, de l'huile de suif, de la graisse de suint et des substances grasses dérivées)
151610	Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées
1518	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement ; mélanges ou préparations non-alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions non-comestibles de différentes graisses ou huiles, n.d.a.
1520	Glycérol brut ; eaux et lessives glycérineuses
1522	Dé gras ; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales
1601	Saucisses, saucissons et produits simil., de viande, d'abats ou de sang ; préparations alimentaires à base de ces produits
1602	Préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des extraits et jus de viande)
1603	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques

SOUS-FILIÈRE BOEUF

0201	Vianades des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées
0202	Vianades des animaux de l'espèce bovine, congelées

SOUS-FILIÈRE PORC

0203	Vianades des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées
------	--

SOUS-FILIÈRE VOLAILLE

0207	Vianades et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du no 0105
------	--

SOUS-FILIÈRE OEUFS

040700	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits
040721	Oeufs de volailles domestiques, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)
040729	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs de volailles domestiques et oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)
040790	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, conservés ou cuits
0408	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants



VINS ET SPIRITUEUX

2203	Bières de malt
2204	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool ; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol
2205	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques
2206	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées ; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non-alcooliques, n.d.a. (à l'excl. de la bière, des vins de raisins frais, des moûts de raisins ainsi que des vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques)
2207	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique \geq 80 % vol ; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres
2208	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80 % vol ; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'excl. des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)

SOUS-FILIÈRE VIN

2204	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool ; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol
------	--



AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

0501	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés ; déchets de cheveux
0502	Soies de porc ou de sanglier ; poils de blaireau et autres poils pour la brosse ; déchets de ces soies ou poils
0505	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simpl. nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation ; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes
0506	Os et cornillons, bruts, dégraissés, simpl. préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou dégelatinés ; poudres et déchets de ces matières
0507	Ivoire, écaille de tortue, fanons (y.c. les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simpl. préparés mais non découpés en forme ; poudres et déchets de ces matières
0508	Corail et matières simil., bruts ou simpl. préparés, mais non autrement travaillés ; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simpl. préparés, mais non-découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets
0510	Ambre gris, castoréum, civette et musc ; cantharides ; bile, même séchée ; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire
051191	Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, morts, impropres à l'alimentation humaine
051199	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts, impropres à l'alimentation humaine (à l'excl. des poissons, des crustacés, des mollusques ou autres invertébrés aquatiques)
06	Plantes vivantes et produits de la floriculture
070110	Pommes de terre de semence
100111	Froment (blé) dur, de semence
100191	Froment (blé) tendre et méteil, de semence
100210	Seigle, de semence
100310	Orge, de semence
100410	Avoine, de semence
100510	Maïs de semence
100710	Sorgho à grains, de semence
100821	Millet de semence (à l'excl. du sorgho à grains)
110814	Fécule de manioc [cassave]
110819	Amidons et féculés (à l'excl. des amidons et féculés de froment [blé], de maïs, de pommes de terre et de manioc)

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (SUITE)

110820	Inuline
1199	Produits regroupés du chapitre 11
120110	Fèves de soja, destinées à l'ensemencement
1203	Coprah
120710	Noix et amandes de palmistes
120720	Graines de coton, même concassées
120721	Graines de coton, destinées à l'ensemencement
120729	Graines de coton (à l'excl. des semences)
120730	Graines de ricin
120740	Graines de sésame, même concassées
120760	Graines de carthame [Carthamus tinctorius]
120770	Graines de melon
120791	Graines d'oeillette ou de pavot, même concassées
120792	Graines de karité, même concassées
120799	Graines et fruits oléagineux, n.d.a., même concassés (à l'excl. des fruits à coques comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah et des graines de lin, de navette, de colza, de tournesol, de coton, de ricin, de sésame, de moutarde, d'oeillette, de melon ou de pavot, ainsi que des noix et amandes de palmiste)
1209	Graines, fruits et spores à ensemercer (à l'excl. des légumes à cosse, du maïs doux, du café, du thé, du maté, des épices, des céréales, des graines et fruits oléagineux ainsi que des graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou simil.)
1210	Cônes de houblon frais ou secs, même broyés, moulus ou sous forme de pellets ; lupuline
1211	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou simil., frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés
121229	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, non destinées à l'alimentation humaine
121230	Noyaux et amandes d'abricots, de pêches [y.c. des brugnons et nectarines] ou de prunes
121294	Racines de chicorée, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
121299	Noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux - y.c. les racines de chicorée non-torréfiées de la variété 'Cichorium intybus sativum' -, servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.
1213	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets
1214	Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers simil., même agglomérés sous forme de pellets
1299	Produits regroupés du chapitre 12
1301	Gomme laque
130211	Opium
130212	Extraits de réglisse (à l'excl. des extraits contenant > 10% en poids de saccharose ou présentés comme sucreries)
130213	Extraits de houblon
130214	Extraits d'éphédra
130219	Sucs et extraits végétaux (à l'excl. de l'opium et des sucres et extraits végétaux de réglisse et de houblon)
130220	Matières pectiques, pectinates et pectates
130232	Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés
130239	Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés (à l'excl. de l'agar-agar et des mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée)
1399	Produits regroupés du chapitre 13
1401	Bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de 4-Céréales nettoyées, blanchies ou teintées, écorces de tilleul et autres matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie
1404	Produits végétaux, n.d.a.

AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (SUITE)

1513	Huiles de coco [coprah], de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1515	Graisses et huiles végétales (y.c. l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco [coprah], de palmiste, de babassu, de navette, de colza ou de moutarde)
151620	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées
1517	Margarine et autres mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles (à l'excl. des graisses et huiles et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, ainsi que des mélanges d'huiles d'olive ou de leurs fractions)
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés
179900	Produits divers du chapitre 17
1801	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés
1802	Coques, pellicules [pelures] et autres déchets de cacao
2102	Levures, vivantes ou mortes ; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'excl. des micro-organismes monocellulaires conditionnés comme médicaments) ; poudres à lever préparées
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.
2199	Produits regroupés du chapitre 21
2301	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine ; cretons
230250	Résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des légumineuses
2303	Résidus d'amidonnerie et résidus simil., pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets
230610	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de coton
230650	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix de coco ou de coprah
230660	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste
230670	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de germes de maïs
230690	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des graisses ou huiles de soja, d'arachide, de coton, de lin, de tournesol, de graines de navette ou de colza, de noix de coco ou de coprah et de noix ou d'amandes de palmiste)
2307	Lies de vin ; tartre brut
2308	Glands de chêne, marrons d'Inde, marcs de fruits et autres matières, déchets, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, n.d.a.
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux
24	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués

SOUS-FILIÈRE ALIMENTS POUR ANIMAUX FAMILIERS

230910	Aliments pour chiens et chats, conditionnés pour la vente au détail
--------	---

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (SUITE)

SOUS-FILIÈRE SEMENCES ET PLANTS (NC8)	
Position douanière	Produit
Chapitre 06	Plants de :
06 01 20 10	Chicorée
06 02 10 10	Boutures de vigne
06 02 10 90	Autres boutures
06 02 20 10	Plants de vignes
06 02 20 90	Autres plants
06 02 90 30	Fraisiers et légumes
Chapitre 07	Semences de :
07 01 10 00	Pommes de terre
07 03 10 11	Plants d'oignons
07 12 90 11	Maïs doux (hybrides)
07 13 10 10	Pois (Pisum sativum)
07 13 33 10	Haricot commun
Chapitre 10	Semences de :
10 01 11 00	Blé dur
10 01 91 10	Épeautre
10 01 91 20	Blé tendre
10 02 10 00	Seigle
10 03 10 00	Orge
10 04 10 00	Avoine
10 05 10 13	Maïs hybrides 3 voies
10 05 10 15	Maïs hybrides simples
10 05 10 18	Maïs autres hybrides
10 05 10 90	Maïs autres autres
10 06 10 10	Riz
10 07 10 10	Sorgho hybride
10 07 10 90	Autres sorgho
10 08 21 00	Millet
Chapitre 12	Semences de :
12 01 10 00	Soja
12 02 30 00	Arachide
12 04 00 10	Lin
12 05 10 10	Colza Navette
12 06 00 10	Tournesol
12 07 21 00	Coton
12 07 40 10	Sésame
12 07 50 10	Moutarde
12 07 91 10	Oeillette
12 07 99 20	Autres oléagineux
12 07 99 91	Graines de chanvre
12 09 10 00	Betteraves sucrières
12 09 21 00	Luzerne
12 09 22 10	Trèfle Violet
12 09 22 80	Autres trèfles
12 09 23 11	Fétuque des prés
12 09 23 15	Fétuque rouge
12 09 23 80	Autres fétuques
12 09 24 00	Paturin des prés
12 09 25 10	Ray-grass italien
12 09 25 90	Ray-grass anglais
12 09 29 45	Fléole des prés, vesces, pat. Com., dactyle, agrostides
12 09 29 50	Lupins
12 09 29 60	Betteraves autres
12 09 29 80	Autres fourragères
12 09 30 00	Graines de fleurs (herbacées)
12 09 91 30	Betteraves rouges « à salade »
12 09 91 80	Graines potagères
12 09 99 10	Graines forestières
12 09 99 91	Graines ornementales
12 09 99 99	Autres (nda)



BIODIESEL

3826 Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids



BOIS ET DÉRIVÉS

4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil. ; bois en plaquettes ou en particules ; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.
440290	Charbon de bois (y.c. le charbon de coques ou de noix), même aggloméré (à l'excl. du charbon de bambou, des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris (à l'excl. des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)
4404	Bois feuillards ; échelas fendus ; pieux et piquets en bois, appointés, non-sciés longitudinalement ; bois simpl. dégrossis ou arrondis, non-tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ; bois en éclisses, lames, rubans et simil. (sauf bois feuillards coupés en longueur et munis d'encoches aux extrémités, bois pour montures de brosses et ébauches de formes pour chaussures)
4405	Laine [paille] de bois ; farine de bois, c'est-à-dire la poudre de bois passant, avec au maximum 8% en poids de déchets, au tamis ayant une ouverture de mailles de 0,63 mm
4406	Traverses en bois pour voies ferrées ou simil.
4407	Bois sciés ou dédosés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm
4408	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm
440910	Bois de conifères, y.c. les lames et frises pour parquets, non-assemblées, profilés "languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil." tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout
440922	Bois tropicaux (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout
440929	Bois (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des bois de conifères, des bois en bambou et des bois tropicaux)
4410	Panneaux de particules, panneaux dits 'oriented strand board' [OSB] et panneaux similaires [p.ex. 'waferboards'], en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux de fibres, des panneaux de particules plaqués, des panneaux cellulaires en bois ainsi que des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)
4411	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou autres liants organiques (sauf carton, panneaux de particules, même stratifiés avec un ou plusieurs panneaux de fibres, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois dont les deux faces sont constituées par un panneau de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
441231	Bois contre-plaqué constitué exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
441233	Bois contre-plaqué constitué exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (Alnus spp.), frêne (Fraxinus spp.), hêtre (Fagus spp.), bouleau (Betula spp.), cerisier (Prunus spp.), châtaignier (Castanea spp.), orme (Ulmus spp.), eucalyptus (Eucalyptus spp.), caryer (Carya spp.), marronnier (Aesculus spp.), tilleul (Tilia spp.), érable (Acer spp.), chêne (Quercus spp.), platane (Platanus spp.), peuplier (Populus spp.), robinier (Robinia spp.), tulipier (Liriodendron spp.) ou noyer (Juglans spp.), à l'excl. des bois de bambou, des panneaux en bois dits "densifiés", des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

BOIS ET DÉRIVÉS (SUITE)

441234	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères non dénommés dans le n°4412 33, à l'excl. des bois de bambou, des panneaux en bois dits "densifiés", des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
441239	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués des sous-positions 4412.31 et 4412.32, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles) autres
441294	Bois plaqués et bois stratifiés simil., à âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux dits 'densifiés', des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
441299	Bois plaqués et bois stratifiés simil., sans âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
4413	Bois dits 'densifiés', en blocs, planches, lames ou profilés
4414	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.
4415	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois ; tambours [tourets] pour câbles, en bois ; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois ; rehausse de palettes en bois (à l'excl. des cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport)
4416	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y.c. les merrains
4417	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois ; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois (à l'excl. des moules du n° 8480, des formes de chapellerie ainsi que des machines et parties de machines, en bois)
441810	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois
441820	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois
441840	Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'excl. des panneaux en bois contre-plaqués)
441850	Bardeaux ['shingles' et 'shakes'], en bois
441860	Poteaux et poutres, en bois
441874	Panneaux assemblés pour revêtement de sols mosaïques, en bois (à l'excl. des panneaux en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou)
441875	Panneaux assemblés pour revêtement de sols, en bois (à l'excl. des panneaux en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou)
441879	Panneaux assemblés pour revêtement de sol, en bois (à l'excl. des panneaux en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou, des panneaux pour revêtement de sol mosaïques, et des panneaux multicouches)
441899	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires (à l'excl. de ceux en bambou, des fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des coffrages pour le bétonnage, des bardeaux [shingles et shakes], des poteaux et poutres, des panneaux assemblés pour revêtement de sol ainsi que des constructions préfabriquées)
4419	Articles en bois pour la table ou la cuisine (à l'excl. des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cribles à main)
4420	Bois marquetés et bois incrustés ; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., en bois ; statuettes et autres objets d'ornement, en bois ; articles d'ameublement en bois (à l'excl. des meubles, des appareils d'éclairage et des parties de meubles et d'appareils d'éclairage)
4421	Ouvrages en bois, n.d.a.
47	Pâtes de bois ou d'autres matières cellulosiques; déchets et rébus de papier ou de carton
48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton
940161	Sièges, avec bati en bois, rembourrés (non transformables en lits)
940169	Sièges, avec bati en bois, non rembourrés
940330	Meubles de bureau en bois (sauf sièges)
940340	Meubles de cuisine, en bois (sauf sièges)
940350	Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)
940360	Meubles en bois (autres que pour bureaux, cuisines ou chambres à coucher et autres que sièges)

SOUS-FILIÈRE BOIS

4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil. ; bois en plaquettes ou en particules ; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.
------	--



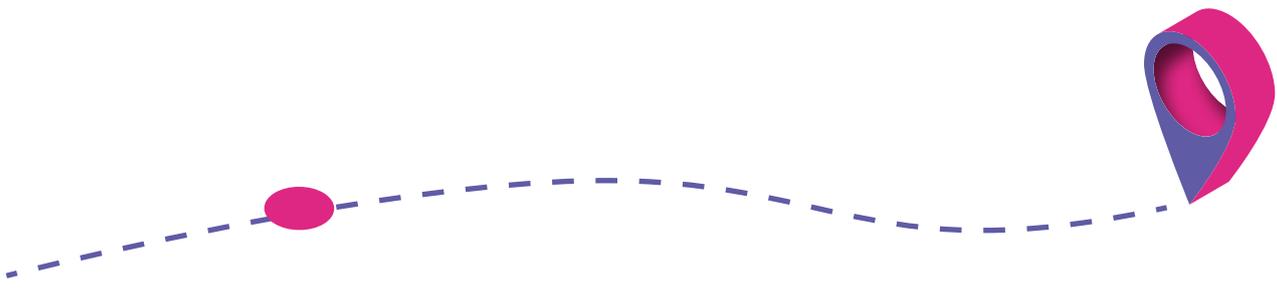
MACHINISME AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques
690990	Auges, bacs et récipients simil. en céramique, pour l'économie rurale; cruchons et récipients simil. de transport ou d'emballage en céramique (sauf éprouvettes graduées polyvalentes pour laboratoires, cruches et jarres de magasin et articles de ménage)
841720	Fours non-électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie
841931	Séchoirs pour produits agricoles
841981	Appareils et dispositifs pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments (sauf appareils domestiques)
842111	Écrémeuses centrifuges
842230	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; appareils à gazéifier les boissons
842240	Machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)
842441	Pulvérisateurs portables pour l'agriculture ou l'horticulture
842449	Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'excl. de ceux portables)
842481	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture
842482	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'excl. des pulvérisateurs)
8432	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture ; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, et leurs parties (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses)
8433	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y.c. les presses à pailles ou à fourrage ; tondeuses à gazon et faucheuses ; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, et leurs parties (autres que pour le nettoyage ou le triage des grains et légumes sec du n° 8437)
8434	Machines à traire et autres machines et appareils de laiterie, et leurs parties (à l'excl. des appareils réfrigérants ou des installations pour traitement thermique, écrémeuses, centrifugeuses de clairçage, filtres-presses et autres appareils de filtrage)
8435	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons simil., et leurs parties (à l'excl. des machines, appareils et dispositifs pour le traitement de ces boissons, y.c. les centrifugeuses, les filtres-presses et autres appareils de filtrage et sauf les appareils électroménagers)
8436	Machines et appareils, n.d.a., pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture, l'aviculture ou l'apiculture, y.c. les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture, et leurs parties
8437	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs ; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, et leurs parties (autres que les machines et appareils du type agricole, les installations de traitement thermique, lesessoreuses centrifuges et les filtres à air)
8438	Machines et appareils, n.d.a. dans le chapitre 84, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, et leurs parties (autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales)
8701	Tracteurs (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709)
871620	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles



ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES

31	Engrais
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches





**LES PERFORMANCES À L'EXPORT DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES
FRANÇAISES - SITUATION EN 2023**
édition mai 2024

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective / Direction Générale de la performance économique et environnementale des entreprises (MASA)
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
ISSN : 2803-0648

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR
 FranceAgriMer FR